



DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance du lundi 11 février 2013

CONSEIL GÉNÉRAL



Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la situation des groupes hospitaliers de l'AP-HP pour 2013. .	60
Adoption de comptes rendus.....	3	Vœu déposé par l'Exécutif.....	60
2013 SG 7 G - Projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France.....	3	Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au maintien des urgences de l'Hôtel-Dieu.....	62
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la politique sanitaire régionale.....	3	Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au maintien du service des urgences de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu.....	62
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au projet du "Triangle Gonesse".....	3	Vœu déposé par l'Exécutif.....	62
Vœu déposé par M. Alexis CORBIÈRE et Mme Danielle SIMONNET relatif aux lycées et centres d'apprentissages.....	3	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'association ASUD.....	65
2013 DEVE 22 G - Avis du Conseil de Paris sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) présenté par le Président du Conseil régional et le Préfet de la Région d'Ile-de-France.....	3	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'accueil des mineurs isolés étrangers.....	67
2013 DDEEES 1 G - Subvention et avenant à la convention pluriannuelle (3.070.000 euros) avec la Mission Locale de Paris (12e).....	34	2013 DASES 100 G - Subvention à l'association Comité local de l'Association pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité des chômeurs et travailleurs précaires de Paris (APEIS Paris) (20e).....	70
2013 DDEEES 11 G - Lancement d'un appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire.....	36	Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au manque de places d'hébergement d'urgence pour les femmes.....	71
2013 DDEEES 27 G - Subvention à l'association "Fairplaylist" pour soutenir ses actions en faveur du développement de la musique équitable.....	37	2013 DASES 108 G - DUCT 21 G - Volet social de la charte des arrondissements.....	73
2013 DDEEES 13 G - Mise en oeuvre à Paris du dispositif "emplois d'avenir".....	39	2013 DASES 119 G - DDEEES 33 G - Communication relative au bilan d'étape 2011-2012 du Programme départemental pour l'Insertion et pour l'Emploi 2011-2014.....	74
2013 DVD 48 G - Signature du protocole cadre pour le prolongement de la ligne 14 à la mairie de Saint-Ouen et l'adaptation des stations existantes de la ligne 14 et de deux conventions de financement.....	50	Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général et d'une personnalité qualifiée dans divers organismes.....	78
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la lutte contre les discriminations.....	52	Modification de la composition de Commissions.....	79
2013 DASES 59 G - Signature d'une convention tripartite avec la SARL Les parentèles de la Rue Blanche (17e) pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes, d'une convention pour l'habilitation à recevoir des personnes bénéficiaires de l'aide sociale, pour l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Les Parentèles de la Rue Blanche. .	53	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	79
Vœu déposé par les groupes E.E.L.V.A. et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au Centre social de la Croix Saint-Simon (20e).....	53	Clôture de la séance.....	79
2013 DASES 47 G - Signature d'une convention avec le Conseil Général de Seine-Saint-Denis au titre de la constitution d'une plate-forme de services (mission pour la prévention des conduites à risque / toxicomanies).....	55	Votes spécifiques.....	79
		Votes spécifiés.....	80
		Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	80
		Liste des membres présents.....	83
		Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commissions.....	85
		Annexe n° 2 - Tableau des votes des groupes politiques.....	89

La séance est ouverte à quinze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER et M. Gauthier CARON-THIBAUT, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose d'ouvrir le Conseil général.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Le compte rendu sommaire de la séance des 10 et 11 décembre 2012 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2013 SG 7 G - Projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la politique sanitaire régionale.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au projet du "Triangle Gonesse".

Vœu déposé par M. Alexis CORBIÈRE et Mme Danielle SIMONNET relatif aux lycées et centres d'apprentissages.

2013 DEVE 22 G - Avis du Conseil de Paris sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) présenté par le Président du Conseil régional et le Préfet de la Région d'Île-de-France.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous allons aborder le S.D.R.I.F., ce sont les projets de délibération SG 7 G et DEVE 22 G.

Si je peux demander, y compris à ceux qui m'entourent...

Chacun écoute tous les orateurs.

La conférence d'organisation a décidé de faire un débat organisé. Il y a des vœux et des amendements, les deux.

Je vous rappelle que, dans ce débat organisé, vous plaidez pour vos vœux ou pour vos amendements, parce qu'à la fin de la discussion, nous parlons du S.D.R.I.F.

Je ne suis pas pressé !

Je suis désolé, chers amis, mais quand on aborde l'avenir de la Région-Capitale à l'horizon 2030, on n'est pas obligé de s'y intéresser, mais si on s'y intéresse, on s'y intéresse, sinon on va faire des réunions ailleurs.

Brièvement, je voudrais vous dire que j'adhère complètement à ce document qui a pour ambition de tracer les perspectives du territoire francilien à l'horizon de 2030.

J'y adhère parce qu'il s'inscrit clairement dans une dynamique de progrès, notamment par rapport au schéma précédent, parce qu'il propose une vision cohérente et ambitieuse pour l'Ile-de-France.

Je vous propose donc de donner un avis favorable à ce S.D.R.I.F.

Au-delà des nuances qui subsistent, nécessairement, dans un tel document, le projet qui est soumis aujourd'hui me semble répondre à deux défis majeurs.

Le premier, c'est la cohérence avec une vision commune capable d'agrèger toutes les forces de la Région au service d'un développement conçu, suscité et surtout conduit ensemble.

Cette cohérence est celle, d'ailleurs, qui nous permet de faire avancer de front chacun de nos territoires et d'y amplifier dans le même temps la vitalité économique et l'exigence écologique et, c'est en tout cas notre état d'esprit, d'y bâtir à toutes les échelles une solidarité qui soit perceptible par nos concitoyens.

Deuxième défi majeur, c'est celui de la reconnaissance du rôle de Paris avec une vision dégagée des stéréotypes, aujourd'hui. La confiance est au rendez-vous d'un schéma qui repose sur une vérité simple : l'avenir de Paris se joue dans sa capacité à s'intégrer pleinement dans les dynamiques régionales et la Région toute entière a besoin de s'appuyer sur le dynamisme et la vitalité économique de la Capitale.

Pour appuyer ces actes forts, je souhaite que la Ville de Paris apporte un certain nombre de contributions complémentaires, d'abord en matière de ratio habitat/emploi.

Dans la période de crise actuelle, tout ce qui pourrait donner le sentiment qu'il y a trop d'emplois dans notre ville me paraît totalement décalé et, ce, d'autant plus que le dynamisme économique de Paris se double d'une mobilisation sans faille pour construire des logements.

Je l'affirme ici, le dynamisme de Paris n'affaiblit pas les voisins, c'est même la condition de la dynamique de toute la métropole.

Toute l'histoire des métropoles le démontre, chaque fois qu'on a voulu affaiblir le centre, c'est tout le monde qui s'est tiré vers le bas. Je suis pour que Paris partage une dynamique, une dynamique économique au service de l'emploi et une dynamique du logement.

Je le dis, la périphérie ne sera pas plus riche de l'appauvrissement de Paris, c'est même exactement l'inverse, mais, évidemment, Paris doit concevoir son développement économique en partenariat total avec les voisins.

Dans combien de cas, y compris dans la mandature précédente, alors que nous inaugurons une pépinière d'entreprise ou un lieu d'innovation économique, j'ai proposé à nos voisins (je pense au Val-de-Marne, je pense à la Seine-Saint-Denis) d'avoir des projets partagés du même ordre, pour que la dynamique soit diffusée dans l'ensemble de la métropole parisienne ?

J'en ai des exemples sur l'ancienne mandature, j'en ai même des exemples sur aujourd'hui.

Je pense vraiment que nous devons envisager notre dynamique partagée sur le plan de l'emploi et sur le plan du logement.

De ce point de vue, je vais être très clair aussi, le moins que l'on puisse dire, c'est que Paris n'est pas timide en matière de logement, c'est l'inverse. On aura même six ans d'avance sur les obligations légales et je n'imagine pas (mais il y aura un débat au moment des municipales) qu'en tout cas la majorité, que j'ai l'honneur d'animer depuis 12 ans, propose pour la période 2014-2020 de revenir à ce qui se passait avant 2001 en matière de logements.

Mais, là aussi, je souhaite que ce soit dans la solidarité et c'est pourquoi, en matière de gouvernance de logements en Ile-de-France, là où le débat est encore ouvert, ce que je souhaite avec la Région, c'est une gouvernance partagée associant la Région, la Ville de Paris, les départements de la grande et de la petite couronne et les intercommunalités à une instance de gouvernance sur le logement. Après, il y a un débat sur le périmètre. C'est un débat sur, honnêtement, un sujet important, mais qui ne justifie pas ce qui est dit actuellement sur des divergences profondes.

Non, je pense, effectivement, que le périmètre urbain, l'unité urbaine, au sens de l'Insee, est le bon espace, d'autant que pour être sûr que cela ne crée pas une coupure avec la grande couronne, j'ai proposé que les départements de la grande couronne soient associés à la gouvernance de la métropole, je n'ai pas demandé que Paris soit associée à la gouvernance des départements de grande couronne.

Je pense qu'il y a une piste, qu'elle est à travailler encore ; en tout cas, chers collègues, je vous demande, dans l'esprit que je viens d'évoquer, d'approuver ces deux projets de délibération, et maintenant, je donne la parole à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Président.

A votre suite, Monsieur le Président, je tiens à saluer l'excellent travail qui est soumis à notre avis, un effort tout particulier de clarté et de lisibilité a été fourni et l'amélioration est manifeste par rapport à 2008.

Nous devons également souligner les multiples concertations, qui ont permis d'aboutir à l'ensemble des documents présentés, auxquelles notre Ville fut partie prenante. Les élues républicaines socialistes, comme le groupe S.R.G.A., sont particulièrement heureux de la mise en avant par ce schéma de la préoccupation de rééquilibrage des territoires et de développement solidaire.

Nous devons résorber la fracture entre l'Est et l'Ouest de notre métropole, comme notre majorité le fait en son cœur à Paris.

Pour cela, plusieurs axes doivent être mis en place et adaptés, notamment l'offre de logements, d'emplois, mais aussi le maillage en transports et en services publics.

Il faut noter que la migration des ménages les plus modestes s'accompagne souvent d'un allongement des déplacements domicile/travail. La fracture sociale rejoint ainsi la fracture spatiale.

Ainsi, les infrastructures de transports en commun constituent l'armature du développement territorial et un facteur social d'égalité.

Si nous saluons l'énorme travail de corrélation pour les projets à effectuer dans le domaine des transports, notamment la réalisation d'une douzaine de lignes de tramway, il est nécessaire d'inclure dans ce schéma les grands travaux souhaités par la Ville de Paris. Ainsi faut-il que ce schéma inclue pour avant 2020 le prolongement de la ligne 10 jusqu'à Ivry, ainsi que le prolongement du tramway entre la porte d'Asnières et la porte Maillot et entre Garigliano et la porte d'Auteuil. Ce sont tous deux de grands projets métropolitains, puisque plus de 60 % des voyageurs du T3 Sud vont ou viennent de banlieue.

Cette politique doit s'accompagner d'une politique de logement volontariste ; c'est ce que fait le S.D.R.I.F. puisqu'il délimite une ambitieuse politique de construction de logements dans notre métropole comme condition indispensable à la qualité de vie et à la mixité sociale.

Face à l'aggravation de la crise du logement, cela nécessite deux choses.

La première : une production massive et de qualité, notamment dans le secteur social locatif. Conformément à la loi du 3 juin 2010 du Grand Paris, l'objectif régional porte son ambition sur un effort de création de 70.000 logements par an en moyenne, soit près de 1.500.000 nouveaux logements à l'horizon 2030.

Cette ambition est déterminante, car elle influe sur de nombreux aspects de la qualité de vie des Franciliens : mobilité résidentielle facilitée, meilleure adéquation entre lieu de travail et lieu de vie, résorption d'inégalités d'accès au logement, renouvellement du parc dégradé, par exemple.

Cela signifie doubler la production annuelle de 38.000 logements par an, afin de rattraper le retard cumulé au niveau régional.

Concernant Paris, ces chiffres sont en adéquation avec l'objectif de 4.500 logements neufs par an de notre programme local de l'habitat.

Si Paris et quelques communes limitrophes disposent de faibles disponibilités foncières et atteignent déjà de fortes densités, une marge de densification existe dans le tissu urbain diffus et sur de grandes opportunités comme Paris Nord-Est ou Bercy-Charenton. Là aussi, ces nouveaux quartiers de vie que Paris crée, afin de faciliter le rééquilibrage des territoires, n'ont aucun sens s'ils ne sont pas desservis par une offre conséquente de transport ferré de forte capacité. Il faut donc que le S.D.R.I.F. les inclue.

Deuxièmement, cette politique de logement n'a de sens que si elle permet dans le même temps de résorber l'habitat insalubre. En effet, l'Ile-de-France concentre 30 % des logements indignes du territoire français. Si Paris n'est pas directement concernée par cet état des lieux alarmant, nous le sommes tout de même à deux titres.

D'abord, par esprit de solidarité, et notre collectivité n'a jamais tergiversé, non seulement pour mener des projets bénéficiant à l'ensemble de la métropole, mais aussi en participant activement et financièrement à la péréquation territoriale. Elle prend même parfois plus que sa part de ce qui relève de la solidarité nationale, comme, par exemple, pour le logement d'urgence, thème ne figurant pas, hélas, dans le schéma.

Ensuite, car de nombreuses demandes de logements sociaux prioritaires émanent de personnes provenant d'en dehors de la Capitale, ce qui complique notre politique du logement pour toutes et tous à Paris.

Par conséquent, le fait d'améliorer l'habitat et de le développer de manière harmonieuse au niveau de la métropole pourrait faciliter la réponse au logement social à Paris.

Dans le domaine de l'insalubrité, il est nécessaire d'agir bien, d'agir vite, comme nous l'avons fait à Paris. Cela nécessite un outil efficace, qui devra donc résoudre le problème de l'habitat insalubre et superviser, sinon gérer, la création de 70.000 logements par an, en majorité dans l'aire urbaine.

Il faut donc un acteur opérationnel, comme l'a, en effet, suggéré l'éclairant rapport de Jean-Pierre CAFFET sur "Paris Métropole", afin de mettre les différents acteurs, et notamment les communes, en capacité d'agir. Cela doit se faire, bien sûr, dans le respect de la planification régionale, mais ce sujet de gouvernance ne relève pas du S.D.R.I.F. Celui-ci détermine le cadre d'action des politiques d'aménagement du territoire.

C'est donc, à juste titre, me semble-t-il, qu'une réserve sérieuse est émise sur l'autorité régulatrice du logement évoquée dans le S.D.R.I.F., d'autant que c'est justement l'un des thèmes en débat au sein de "Paris Métropole" et qu'elle fait l'objet d'une discussion avec l'Etat dans l'optique d'en faire l'objet d'une nouvelle loi.

Ainsi, cette réserve est fondée, notamment en termes d'efficacité, mais aussi en termes d'opportunité politique.

Enfin, tout cela n'a de sens que si cette politique prend en compte l'emploi et la démographie, d'où l'idée d'un ratio emplois/logements.

Concernant Paris intra-muros, cela reviendrait à faire 13 mètres carrés d'habitation pour un mètre carré de bureau, mais, surtout, il conduit à fragiliser notre propre rééquilibrage est/ouest, puisque l'objet est de créer de nouveaux quartiers à l'Est et de construire plus de logements sociaux à l'Ouest.

Idem, cela conduit à fragiliser les programmes de construction en cours.

Si cette partie du S.D.R.I.F. n'est pas totalement normative, son non-respect peut être un motif de recours auprès des tribunaux. Or, c'est justement ces recours que nous devons éviter au maximum.

Peu nous chaut d'avoir à terme un jugement positif si cela entraîne un retard sur notre programme, que nous avons voulu exigeant. De deux choses l'une : soit ces normes ne servent à rien, et alors pourquoi en indiquer, soit elles représentent une volonté et, dans ce cas, elles doivent être réalistes.

Par conséquent, la proposition de réserve faite par le Département me semble justifiée.

J'ajoute à ces arguments que ces chiffres s'appuient sur des données faussées, puisque Paris a retrouvé son attractivité, ce que le document ignore.

Depuis 2000, Paris a connu une croissance de sa population de 6 %, soit plus de 126.500 personnes. Dans le même temps, du fait de la crise, l'emploi a chuté, lui, de 0,11 %, donc la volonté de Paris de créer des pôles attractifs dans la Capitale même et des bureaux pour le tertiaire et les nouvelles technologies, tout comme nous devons créer et accentuer la réindustrialisation des petite et grande couronnes, répond à un impératif parisien.

Le S.D.R.I.F. doit revoir ces données.

Si ces réserves sont d'importance, elles ne sauraient effacer le sérieux et le travail que représente ce schéma. Elles ne gomment pas la grande ambition à laquelle ce schéma tente de répondre : lutter de façon volontariste et coordonnée contre les déséquilibres régionaux, en stimulant la complémentarité des territoires et des projets par une localisation plus équitable des équipements et services, par un développement des services de transports collectifs et, plus généralement, de mobilité, en veillant à l'amélioration de l'existant comme au développement de nouveaux projets.

Les objectifs contenus dans ce schéma seront des leviers forts, tant pour les Franciliens que pour le cœur de la métropole qu'est Paris.

C'est cette vision d'avenir, celle d'une métropole solidaire, respectueuse des identités, favorisant la justice sociale, soutenant et développant les services publics comme fer de lance de l'égalité républicaine qu'a Paris et qu'a notre Municipalité.

C'est cette vision que développe le S.D.R.I.F. Pour cette raison, il sera utile que les réserves mentionnées puissent y être rapidement intégrées.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Président.

Conformément à nos discussions, j'interviendrai à la fois sur les deux projets de délibération. Je regrette d'ailleurs que vous n'ayez pas évoqué le S.R.C.E. dans votre introduction.

La biodiversité connaît en effet une érosion accélérée, en raison notamment de la fragmentation des habitats naturels et de leur destruction par l'étalement urbain et l'artificialisation des sols.

Face à ce constat, la loi de 2010 porte engagement national pour l'environnement fixe l'objectif de créer une trame verte et bleue nationale, se déclinant en schémas régionaux de cohérence écologique (S.R.C.E.) au titre d'aménagement durable du territoire devant permettre d'enrayer l'érosion de la biodiversité.

Le S.R.C.E. francilien qui nous est proposé est un document important, dans la mesure où à la fois le S.D.R.I.F. et le P.L.U. sont tenus d'en tenir compte. Mon intervention se déroulera donc en deux temps : le S.R.C.E. d'abord puis le S.D.R.I.F. ensuite.

Le S.R.C.E. a deux objectifs : identifier les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques et définir les priorités régionales à travers un plan d'action stratégique. Deuxièmement, proposer les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Grâce à un bon travail participatif en amont, la zone dense de la métropole et notamment Paris apparaissent très bien dans ce S.R.C.E. Ainsi, la carte consacrée à la trame verte et bleue reconnaît l'intérêt écologique de la Seine, corridor écologique d'intérêt national, des canaux, y compris le canal Saint-Denis, des deux bois parisiens en tant que réservoir de biodiversité, des grands parcs parisiens, des grands cimetières et enfin de la Petite Ceinture, et Christophe NAJDOVSKI y reviendra.

Dans le plan d'action spécifique de la Ville de Paris, le projet de S.R.C.E. demande également d'étudier les opportunités, d'améliorer les continuités écologiques, de porter une attention particulière sur le fleuve, les canaux mais aussi les bois de Boulogne et de Vincennes, et enfin d'intégrer l'importance des liaisons écologiques à restaurer ou à maintenir, en contexte urbain à l'occasion des projets urbains, notamment aux portes de Paris.

Reste cependant deux points qui n'ont pas été pris en compte par le S.R.C.E. et que la Ville continue de demander cette fois dans son avis. L'inscription de la ceinture verte de Paris dans la cartographie du S.R.C.E., trame verte et bleue des départements de Paris et de la petite couronne, la Ville demande son inscription en raison du rôle d'interface entre Paris et les communes riveraines joué par la ceinture verte, des liaisons que la ceinture verte doit permettre d'établir entre les grands espaces de nature parisiens (les bois, la Seine, les canaux), et enfin, dans l'objectif inscrit dans le plan biodiversité, d'améliorer sa qualité écologique ; c'est l'action n° 2.

Puis, deuxième demande, l'inscription des têtes de réseau des faisceaux ferroviaires entrant dans Paris.

Nous nous félicitons de ces deux demandes supplémentaires, qui auront d'autant plus de force qu'elles appuieront sur des projets en cohérence avec ces demandes. En effet, le mitage progressif et continu de la ceinture verte ou les projets de couverture complète des faisceaux ferroviaires près des grandes gares risquent de faire perdre la crédibilité de ces revendications.

En résumé, un très bon travail a été fait avec le projet de S.R.C.E., mais ce travail repose encore trop exclusivement sur l'état actuel de la biodiversité pour justifier l'inscription ou non d'une trame ou d'un lieu de nature dans le document.

Pour l'enrichir, nous souhaitons, comme le Département, la prise en compte des objectifs politiques des collectivités désireuses d'agir notamment pour créer de nouvelles trames. Le plan biodiversité, porté par Fabienne GIBOUDEAUX, illustre parfaitement cet engagement.

Nous approuverons donc ce projet de délibération.

J'en viens maintenant au S.D.R.I.F.

Lors de sa présentation en séance du Conseil régional, Alain AMEDRO, vice-président en charge de l'aménagement du territoire, déclarait : "Nous avons œuvré pour que le schéma présenté soit équilibré entre développement urbain et économique et préservation des espaces naturels et agricoles. Le S.D.R.I.F. préfigure le

développement de l'Île-de-France sur les vingt prochaines années, un développement que nous voulons solidaire, durable et vertueux." Par rapport au schéma directeur de 1994 - toujours en vigueur hélas ! - celui-ci est un immense pas en avant contre l'étalement urbain.

En effet, ce schéma directeur permet une meilleure protection des zones naturelles et des terres agricoles. Or, la sauvegarde de l'espace agricole et la reconquête de l'autosuffisance alimentaire sont de vrais enjeux de développement économique. Le développement de l'activité agricole, de la production bio et des circuits courts sera générateur d'emploi pour la Région. L'Île-de-France qui se dessine ainsi dans ce schéma directeur est celle des habitants et de la solidarité.

Pour nous, écologistes, la Région doit être le niveau déterminant, qui permet de fixer les orientations en matière d'aménagement et donc d'urbanisme. La conséquence concrète devrait se traduire par un pouvoir prescriptif réel sur l'ensemble des territoires infrarégionaux. La simple prise en compte ou compatibilité ne suffit plus, il faut oser aller plus loin pour que les schémas régionaux trouvent leur traduction concrète.

La récente modification apportée par la Ministre du Logement et de l'égalité des territoires, pour rendre les CDT obligatoirement compatibles avec le S.D.R.I.F., doit être salué comme un pas important et qui vient rétablir une hiérarchie bienvenue.

Venons en maintenant aux différents thèmes.

En matière d'aménagement, le principal point concerne les rapports entre la zone dense, d'une part, et les autres territoires d'autre part. Pour nous, écologistes, il faut cesser de penser et d'affirmer que ce qui est bon pour Paris est bon pour le reste de la Région de façon automatique, sans dire en même temps que, sans le reste de la Région, Paris n'existe pas. Le meilleur exemple est celui de l'agriculture. Paris ne peut se nourrir sans les territoires agricoles qui l'entourent et tout grignotage des terres agricoles, comme cela est encore envisagé pour le triangle de Gonesse, est une insulte à la solidarité territoriale et plus largement au simple bon sens.

Nous ferons tout pour éviter que des infrastructures soient réalisées pour implanter de grands projets inutiles, comme Europa City dans le triangle de Gonesse, sans parler d'autres projets tout autant inutiles un peu plus à l'Ouest.

Comment soutenir qu'il est préférable de créer une station de ski artificiel à quelques kilomètres de Paris, plutôt que de conserver la vocation nourricière de ces terrains ? Décidément le syndrome Dubaï fait des ravages toujours plus inquiétants. Après les tours et le ski, à quoi devons-nous nous attendre ?

C'est pourquoi nous soutenons la conditionnalité figurant dans le S.D.R.I.F. qui rend assez peu probable, nous l'espérons, cette réalisation. Il faut souhaiter que le Gouvernement sache entendre les voix de plus en plus nombreuses qui se fédèrent contre ce projet.

Au plan de l'emploi et des logements, le S.D.R.I.F. pose un diagnostic indiscutable et préconise des pistes tout à fait pertinentes. Le déséquilibre ancien entre l'Est et l'Ouest de la zone agglomérée est connu et reconnu sans que ce déséquilibre n'ait été réellement et profondément modifié depuis des décennies. De plus, les projets aussi invraisemblables que délirants de construction de tours supplémentaires à La Défense visent plutôt à l'accentuer qu'à le réduire. Il faut donc avoir un projet résolument déterminé et ambitieux si l'on veut cesser d'imposer des déplacements de plus en plus nombreux à des salariés qui ne peuvent se loger près de leur lieu de travail, générant ainsi un besoin sans cesse accru d'investissements dans les transports en commun ou un usage de la voiture qui se traduit par une pollution qui ne parvient pas à se réduire dans des proportions acceptables.

De ce point de vue, le S.D.R.I.F. répond à ces nécessaires évolutions, en n'oubliant pas que le rééquilibrage Est/Ouest ne saurait faire oublier qu'il y a également un rééquilibrage nécessaire entre le Centre et la périphérie de la zone dense. La ville durable ne peut se concevoir avec un zoning des fonctions, puisque par essence elle est mixte, à une échelle suffisamment fine pour qu'elle évite les déplacements en trop grand nombre.

Or, Paris concentre déjà un nombre d'emplois bien supérieur à sa population active, tandis que ses habitants sont de plus en plus nombreux à devoir quitter la ville faute de pouvoir s'y loger compte tenu du coût de l'habitat.

Ainsi, selon l'Insee - dont je pense que personne ne contestera l'indépendance - depuis 1999, l'emploi à Paris a crû de 149.434 postes de travail, tandis que la population active n'augmentait que de 99.686 personnes, soit près de 50.000 emplois destinés à des non Parisiens. Dans le même temps, Paris n'a vu son parc de logements augmenter que de 30.496 unités, cela donne donc un ratio de 0,2 logement pour un emploi créé. On est donc très loin du schéma proposé par le S.D.R.I.F.

Malgré un taux de chômage en baisse à Paris, sur la même période, on constate une baisse du nombre de salariés parisiens travaillant dans Paris intra-muros. Le pourcentage passant de 69 à un peu plus de 67 %, soulignant ainsi l'accroissement de la mobilité contrainte liée aux déplacements domicile/travail.

Dans le même temps, le nombre de salariés venant d'autres communes a augmenté sensiblement, ce qui se traduit inévitablement par une dégradation des conditions de déplacement et la nécessité d'investir toujours plus dans les transports en commun. Ainsi, sur 1.790.742 emplois dans Paris, seuls 745.802 sont occupés par des Parisiennes et des Parisiens, soit près d'un million de salariés qui n'habitent pas Paris et qui viennent y travailler.

Affirmer, comme cela est fait dans un journal du soir, que ce n'est pas grave puisque certains immeubles de bureaux disposent de crèches n'est peut-être pas la meilleure façon de concevoir le bien-être de ces tout-petits qu'on invite à prendre les transports en commun aux heures de pointe.

D'une certaine manière, cela veut dire que Paris privilégie la rente liée à l'activité sur la création des logements, pourtant si indispensable. Cela traduit une vision du petit Paris qui se replie sur lui-même à l'heure ou tout devrait être conçu dans un cadre métropolitain solidaire.

Paris joue gagnant contre la banlieue perdante au lieu de jouer gagnant-gagnant, car les Parisiens vivraient évidemment mieux si l'ensemble de la zone dense vivait mieux. Ce sont les inégalités qui créent les tensions, l'insécurité, la violence. Accroître les inégalités - c'est hélas le cas aujourd'hui - va donc à l'encontre du bien-être des Parisiennes et des Parisiens.

Alors, oui, Monsieur le Président, nous soutenons avec vigueur la conception solidaire du S.D.R.I.F. qui vise à une meilleure répartition des emplois et des logements.

Sur la base du ratio proposé, ce n'est pas 30.000 logements qui auraient dû être créés au cours des dix dernières années pour les 150.000 emplois, mais plus de 567.000. Ce n'est évidemment pas possible.

C'est donc bien une meilleure répartition de la création d'emplois entre Paris et les autres communes qui est en jeu, amorçant ainsi le véritable rééquilibrage indispensable des emplois, d'une part, et des logements, d'autre part.

Nous maintenons donc notre vœu qui souligne les deux conceptions - parisiano-centrée d'une part, solidaire d'autre part - qui nous séparent.

En conclusion, notre groupe ne votera pas en faveur du point de vue exprimé par le Département de Paris, car il est selon nous en opposition frontale avec la conception même du S.D.R.I.F., et nous espérons que la proposition du Département ne sera pas retenue par la Région.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne développe pas mes nombreux désaccords avec la fin de cette intervention.

Je précise que vous avez laissé 4 minutes à Christophe NAJDOVSKI, que j'informe mais qui n'entend pas...

Christophe ! Vous disposerez de 4 minutes et 10 secondes.

Je pense vraiment que c'est dommage parce que sur cet aspect-là des choses, je retrouve toujours une différence qui est un peu, à mes yeux - n'y voyez pas quoi que ce soit d'autre - assez conservatrice.

Eh oui ! Il faut lutter contre le chômage, et cela, dans l'ensemble de la métropole, dont Paris.

Excusez-moi, Monsieur CONTASSOT, en matière de solidarité avec le reste de la métropole, on n'a pas fait plus que nous.

Attendez ! En matière de transport, je vous ai proposé un budget où il y a plus de 350 millions d'euros payés par les Parisiens pour le transport en Ile-de-France. C'est essentiellement parce que l'intérêt des Parisiens est que les transports en Ile-de-France s'améliorent.

Monsieur CONTASSOT, vous êtes comme Mme KUSTER : vous voulez dire des choses et vous ne supportez pas qu'il y ait un autre point de vue ! Eh bien, vous allez le supporter ! D'autant que le mien se trouve être aussi représentatif des Parisiens. Alors, débattons sereinement en respectant nos points de vue.

Je vous jure que si Paris, contrairement à ce que faisait la Droite, a pu retrouver à la fois des emplois et des logements... car, quand je vous entendais parler des chiffres de l'Insee, c'était extrêmement représentatif de la

rupture que nous avons ensemble imposée dans cette ville, en nous battant à la fois pour le logement et pour l'emploi, alors que la Droite chassait 200.000 Parisiens en 20 ans et qu'en même temps, Paris perdait des emplois.

Monsieur CONTASSOT, et quand Paris perdait des emplois du fait d'une politique délibérée de l'ancienne Municipalité, cela ne faisait pas gagner d'emplois à la banlieue. Ce que vous préconisez a existé : il n'y avait ni les emplois, ni les logements ! Et dans l'histoire... cela ne leur plaira pas que je leur dise mais je le dirai quand même ! Quand Paris a perdu beaucoup d'emplois, la banlieue en perdait aussi beaucoup !

Je prétends que c'est quand Paris est dynamique sur le plan économique que les voisins peuvent l'être aussi.

En tout cas, je respecte, Yves CONTASSOT, notre désaccord, mais j'entends que les Parisiens en connaissent tous les éléments, car je suis sûr qu'ils sont un peu plus ambitieux que vous sur la lutte contre le chômage à Paris. En tout cas, c'est dans ces termes-là que je l'entends.

Quant à vous, Monsieur, c'est bien vous qui dites à la radio des choses inexactes sur le taux de chômage à Paris. J'attendais de vous avoir ! Je ne savais pas d'ailleurs si vous parliez au nom du MEDEF...

Bien sûr que je vous écoute, y compris à la radio, Monsieur !

Simplement, je ne savais pas si vous parliez au nom du MEDEF ou au nom de l'opposition. C'est vous qui avez dit : "C'est la même chose".

Chers collègues, souffrez que je vous informe que le taux de chômage parisien n'est pas supérieur, comme vous l'avez dit, à la moyenne régionale. Il est inférieur et il est très inférieur à la moyenne nationale, contrairement à ce qui se faisait quand vous, vous étiez majoritaires au Conseil de Paris.

Je suis content de ce débat intéressant, dynamique. Je n'ai plus qu'un an, donc j'en profite. Vous allez tellement me manquer que je me demande parfois si je ne vais pas vous manquer.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mais vous aurez votre temps de parole, ne vous inquiétez pas. Débrouillez-vous avec votre groupe !

Maintenant, c'est Mme BECKER.

Il y avait vraiment un bruit de fond tout à l'heure. Réservez-vous tout à l'heure pour votre intervention.

En attendant, chers collègues - au pluriel pour être gentil -, il y avait vraiment un bruit de fond, donc soyez sympathiques : si vous avez des réunions à tenir, essayez de le faire en silence, dehors ou par SMS, éventuellement.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER dans le silence de l'Assemblée.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, chacun de nos votes dans cette assemblée a son importance, mais celui-ci, et je crois que nous en sommes tous conscients, revêt une importance plus grande encore.

Importance plus grande parce que le projet de schéma directeur qui nous est soumis constitue une décision structurante pour l'Ile-de-France, pour Paris et pour nos arrondissements.

Ce qui se joue, c'est un projet de société, c'est le visage urbain de notre région, le visage du Paris de demain.

La question qui nous est posée est en vérité extrêmement simple : dans quelle société voulons-nous vivre en 2030 ? Voulons-nous continuer à concentrer les entreprises à l'ouest et les logements à l'est ou voulons-nous rapprocher enfin habitat et emploi ?

Voulons-nous prendre enfin la mesure du défi climatique et se donner les moyens de rompre avec l'étalement urbain au profit d'une métropole compacte ?

Voulons-nous faire du développement et du rééquilibrage du logement social un objectif majeur ?

Voulons-nous enfin nous attaquer à la question vitale qui est posée à notre région : celle des inégalités sociales et territoriales qui ne cessent de s'aggraver ?

Voilà l'enjeu de ce vote.

Ce vote revêt également une importance particulière car la révision de ce document stratégique intervient à un moment où tant d'inquiétudes, tant d'incertitudes traversent nos concitoyens.

Nous ne sommes plus dans le contexte de 1994, à l'époque du précédent schéma directeur, et nous ne sommes pas non plus dans le contexte de 2004, quand a été engagée la révision.

La crise économique que nous connaissons depuis 2008 a tout bouleversé. Elle a accentué les anciennes fractures territoriales, fragilisé la vie de centaines de milliers de Franciliens, et Paris ne fait pas exception.

C'est cette mise en garde que dresse d'ailleurs le géographe Laurent DAVEZIES dans "La nouvelle fracture territoriale", publié il y a quelques semaines.

Parce qu'il s'inscrit dans la construction d'un nouveau mode de développement, d'une autre métropolisation, parce qu'il met au cœur la lutte contre les inégalités, nous pensons que le projet de schéma directeur va dans le bon sens.

Il rompt avec la logique sarkozyste absurde d'une hyperconcentration sur moins d'une dizaine de pôles censés assurer à toute l'Ile-de-France la croissance et le progrès.

Il met en avant au contraire un nouveau polycentrisme qui donne toute sa place à Paris mais qui reconnaît et valorise des dynamiques de développement dans tous les territoires d'intérêt métropolitain, qui les met au service des grands objectifs régionaux.

Est-ce que nous y retrouvons tout ce que nous voulons, dans un nouveau modèle de développement ? Non, bien sûr. Mais l'affirmation qu'au fond, une autre métropole est possible et les principes directeurs qu'il se donne sont pour nous des points d'appui importants.

Enfin, et je m'en tiendrai là pour ce qui est du contexte, notre vote est d'importance, chers collègues, parce que nous nous inscrivons dans la politique du temps long.

Aujourd'hui, les familles, les salariés, les jeunes, les citoyens attendent de nous que l'action publique dépasse le stade du constat, qu'elle offre un horizon, un cap, un projet commun, un projet clair et ambitieux. Ils attendent de nous que l'action publique redonne espoir en l'avenir.

En se projetant sur l'Ile-de-France en 2030, en tentant de donner une cohérence à notre vision, en articulant objectifs, projets concrets, propositions de mise en œuvre, le schéma directeur s'inscrit dans cette vision et nous nous en réjouissons.

Nous voterons le texte proposé et les réserves qui y sont adossées, en émettant cependant quelques remarques.

Le rééquilibrage global Est/Ouest, tel que proposé par le S.D.R.I.F. est nécessaire. Il est urgent.

Nous défendons l'idée qu'il y a urgence à développer l'emploi dans l'Est francilien et à développer le logement dans l'Ouest francilien, afin d'équilibrer enfin nombre d'actifs et nombre d'habitants. Nous sommes conscients que cela posera pour Paris certaines difficultés, notamment d'équilibre financier. Pour autant, je ne crois pas que nous puissions remettre en cause le principe d'un rééquilibrage à moyen terme.

A ce sujet, je voulais souligner que cette volonté de rééquilibrage vaut pour l'Ile-de-France mais elle doit valoir aussi pour Paris.

Le projet de délibération prend pour exemple les projets Paris Nord-Est et Paris-Rive gauche. Ce sont effectivement de bons exemples, car développer des pôles d'emploi dans ces quartiers a du sens ; c'est même une absolue nécessité.

En revanche, les opérations que nous entamons à l'Ouest - je pense, par exemple, à la future cité judiciaire, à la tour Triangle ou encore au projet Balard du Ministère de la Défense - sont plus contestables. Nous y développons des parcs de bureaux, même s'il ne s'agit pas que de cela, bien heureusement, au cœur d'arrondissements qui en sont déjà richement dotés à l'Ouest de Paris.

Paris, en sa qualité de ville pivot, doit accompagner le développement de pôles d'emploi à l'Est, doit donner l'élan à l'Est, doit donner l'exemple à l'Est.

Enfin, un dernier mot, mais un mot d'importance : le S.D.R.I.F. est, au fond, un beau récit de ce que nous voudrions que l'Ile-de-France soit en 2030. Le récit pourrait être plus beau encore, mais il faudrait surtout qu'il ne reste pas un rêve.

Sa concrétisation suppose des outils de mise en œuvre ; c'est tout l'enjeu du débat sur la gouvernance, du Livre vert de "Paris Métropole", de l'autorité organisatrice du logement du pôle métropolitain. Elle suppose, aussi et surtout, que l'on fasse les choix politiques qui nous donnent les moyens de nos ambitions. Il n'y aura pas 70.000 nouveaux logements par an sans un renforcement massif des aides à la pierre ; il n'y aura pas 30 % de logements sociaux sans un pouvoir de contraintes et de sanctions renforcé ; on ne relèvera pas le défi climatique si on ne met pas les moyens nécessaires tout de suite dans les transports en commun, et notamment dans le Grand Paris Express.

Cela suppose de sortir de la logique de réduction de la capacité d'intervention publique, de rompre avec la logique d'austérité.

Chers collègues de la Majorité, soyons cohérents, ce vote nous engage.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci bien.

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Président, mes chers collègues, vous allez entendre une première voix discordante dans ce débat, car, pour nous, le S.D.R.I.F. est un document dépassé. Rappelons d'ailleurs que nous sommes la seule Région où a été maintenue une planification régionale. On peut même dire que ce S.D.R.I.F. aurait un parfum de déni de démocratie, car, en fait, ce document qui émane de l'Etat et de la Région n'a pas fait l'objet d'un débat préalable en Conseil de Paris.

C'est d'autant plus regrettable que ce document nous engage, puisque notre P.L.U., le document stratégique de Paris par excellence, doit être compatible avec le S.D.R.I.F. Donc, en réalité, plutôt que d'être saisi pour avis, il aurait été intéressant que nous soyons saisis a priori. Nous aurions pu ainsi, dans un débat préalable en Conseil de Paris, donner une dimension stratégique à ce document.

En effet, de stratégie, il doit en être question, alors même qu'une étude K.P.M.G. publiée la semaine dernière a démontré qu'en termes d'attractivité, Paris a décroché, en passant de la sixième place en 2011 à la dixième place en 2012.

De stratégie, encore, nous avons besoin pour développer notre territoire et métropoliser nos politiques publiques.

De stratégie, enfin, nous manquons notamment en l'absence de garanties gouvernementales sur la réalisation du Grand Paris.

C'est l'objet de l'amendement que nous déposons.

Nous considérons, en effet, que ce document de planification est inadapté aux nouveaux enjeux et, dans le cadre de la nouvelle loi de réforme territoriale et de décentralisation qui doit venir, nous appelons de nos vœux un document stratégique et dynamique qui synthétisera les stratégies sectorielles régionales.

En effet, mes chers collègues, à l'heure de l'émergence de "Paris Métropole", au temps de la décentralisation, de la démocratie locale, il nous paraît inconcevable que l'ensemble de la stratégie régionale soit déterminée par un S.D.R.I.F. élaboré sans véritable contribution des représentants des populations concernées, en particulier au niveau des départements, communes et intercommunalités.

Dans ce même amendement, nous vous proposons de donner un avis défavorable. En l'absence de garantie gouvernementale sur la réalisation du Grand Paris, nous considérons que les objectifs de ce schéma seraient caducs. La stratégie ne suffit pas, il faut aussi une vision et des projets visionnaires, comme le Grand Paris Express.

Malheureusement, sur ce point, c'est la déception qui est au rendez-vous. Le Gouvernement de Jean-Marc AYRAULT a refusé d'inscrire le financement nécessaire à sa réalisation dans le projet de loi de finances. Ensuite, 560 millions ont disparu des perspectives budgétaires du S.T.I.F. pour la période 2012-2020.

Sur ce dossier, Jean-Paul HUCHON fait preuve d'un dédoublement de personnalité :

- il a un côté "docteur Jekyll", qui le place en fer de lance du sauvetage du Grand Paris au Conseil régional ;

- et il a aussi un côté "Mister Hyde" qui entame le projet, lorsqu'il porte sa casquette de Président du S.T.I.F.

Mes chers collègues, je voudrais insister sur le fait que, dans ce document, la vision et la stratégie, en fait, ont fait la place belle à l'idéologie et la planification. Un exemple : cette planification est figée à un niveau effrayant. Le S.D.R.I.F. propose un ratio de 3,8 logements pour 1 emploi créé.

Si nous poussons ensemble la logique jusqu'au bout, est-ce que cela signifie que 3 nouveaux ménages sur 4 n'ont pas le droit d'avoir un emploi à Paris ?

La planification est également la règle pour l'objectif des 30 % de logements sociaux S.R.U. d'ici 2030. Jusqu'à quel seuil municipaliser le secteur du logement aux dépens de toute politique de construction, qui est celle qu'il nous faut pour répondre à la pénurie ?

Dans ce sens, ce sera détaillé plus tard, nous vous proposons une réserve demandant la suppression de ce seuil.

Finalement, cet avis, ce S.D.R.I.F. n'est rien d'autre qu'une actualisation de celui de 2008. Pourtant, il s'appelle "Ile-de-France 2030", mais son manque d'ambition n'est pas rassurant pour l'avenir de la Région-Capitale.

Monsieur le Président, Paris ne peut pas se permettre de donner un avis favorable au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, car nous sommes en crise :

- une crise économique au niveau national,
- une crise des transports au niveau régional,
- une crise du logement sur le territoire.

La vision proposée par Jean-Paul HUCHON pour 2030 ne répond ni aux difficultés quotidiennes des Parisiens ni aux investissements nécessaires. D'ailleurs, Franciliens et Parisiens le ressentent : plus de 1 Francilien sur 2 souhaite quitter la Région Ile-de-France, tandis qu'à Paris le solde migratoire est négatif : il y a plus de Parisiens qui quittent Paris que de Parisiens qui s'y installent.

Les électeurs nous ont confié des territoires dotés d'extraordinaires atouts. Ils sont devenus des territoires sans vision et c'est pourquoi les Parisiens les quittent. Il est donc urgent de proposer à tous les Franciliens une ambition pour leur territoire.

Et, pour cela, Monsieur le Président, refusons ce carcan qu'est devenu le S.D.R.I.F., avançons vers une métropolisation pour que Paris revienne dans la compétitivité internationale, dépassons - vous le proposiez d'ailleurs vous-même - ensemble les bisbilles internes sur le périmètre de l'autorité métropolitaine du logement, comme le vieux modèle de confédération métropolitaine porté par votre Première Adjointe !

Nous avons également déposé un amendement demandant l'abandon de l'autorité métropolitaine du logement et présentant une autre vision à travers le souhait d'un projet de réforme qui permettrait de diminuer les niveaux de gouvernance du logement et de réunir les compétences logement au sein de "Paris Métropole".

Monsieur le Président, nous approuvons les réserves que vous avez émises concernant la spécificité de Paris, mais cela ne suffit pas. Avançons sur la voie de politiques publiques guidées par la stratégie et par une vision métropolitaine, ayons l'audace du changement d'échelle ! Paris mérite que nous dépassions la médiocrité de ce document et que nous allions rapidement vers un nouveau projet pour nos territoires.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Madame.

Madame BERTRAND, vous avez la parole.

Mme Geneviève BERTRAND. - Monsieur le Président, la malédiction de Toutankhamon pèserait-elle sur la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France pour qu'en 9 ans, depuis 2004, elle n'ait pu s'imposer ? Les raisons de cette longue gestation doivent, bien entendu, être recherchées ailleurs.

Il y a eu d'abord, dans la version présentée en juillet 2007 dans cette enceinte, la faute originelle d'un document qui refusait d'ambitionner la croissance pour notre territoire.

Le groupe Nouveau Centre et Indépendants, auquel j'appartenais, avait, pour ce motif, voté contre l'avis favorable que vous sollicitiez et je me souviens d'avoir souligné à cette époque les faiblesses d'un projet qui se refusait à être l'outil d'ambitions à la mesure des enjeux internationaux. Je me cite : "Sans renfort de l'attractivité et priorité donnée au développement économique, la perte d'influence de notre Région est écrite." Ce jugement reste d'actualité.

Or, aujourd'hui, le nouveau projet s'inscrit dans un mauvais phasage pour lui. En effet, le calendrier politique fait peser bien des craintes sur les conditions de sa réalisation. Je pense, évidemment, au financement du Grand Paris Express, je pense à la future loi de décentralisation, dans laquelle pourrait figurer la gouvernance de la métropole et avec elle peut-être la fin des espérances du Président du Conseil régional et celle de l'autorité organisatrice du logement.

En fait, le S.D.R.I.F. souffre de n'être que ce qu'il est : un document de planification à horizon 2030, tributaire de réformes institutionnelles qui le dépassent et suspendu aux engagements incertains de l'Etat.

En outre, on le sait, la mise en œuvre de ces prévisions dépend étroitement de données conjoncturelles et de choix politiques.

J'en prends deux exemples.

La construction de logements ; cette construction de logements s'est effondrée en 2012, emportant dans sa chute l'objectif de 70.000 unités annuelles retenues par le S.D.R.I.F. A Paris, deux tiers seulement de la cible des 4.500 logements par an ont été atteints et pour le bâtiment, 2013 s'annonce tout aussi morose.

Le deuxième exemple est l'étude KPMG, abondamment citée déjà, qui mesure, à la demande de l'Association Paris Ile-de-France Capitale Economique, le nombre d'implantations nouvelles d'entreprises et qui constitue un sérieux avertissement. Je le répète, Paris perd en 2012 quatre places pour se situer au 10e rang des métropoles mondiales.

Dans un tel contexte, Monsieur le Président, il nous est difficile de partager votre avis sur le projet régional, d'autant que la longue présentation de votre soutien ne peut cacher certaines contradictions.

En premier lieu, saute aux yeux une discordance sur le degré de la concertation ayant entouré l'élaboration du S.D.R.I.F. Ce texte, dites-vous en préambule, est "l'aboutissement d'un important travail de concertation mené par la Région", et dans le même temps, plusieurs de vos sept réserves demandent une définition partenariale des objectifs associant les collectivités.

Les discussions précédentes n'auront-elles été que des monologues ?

Il y a ensuite cette divergence sur le ratio habitat/emploi, qui fait que Paris devrait construire 13 mètres carrés de logements pour seulement 1 mètre carré en faveur des locaux d'activité. Le rééquilibrage est/ouest et emploi/habitat des territoires franciliens fait, certes, partie du cahier des charges du S.D.R.I.F., mais la méthode qui consiste à entraver la construction tertiaire, et donc l'emploi, dans des départements qui sont moteurs de l'attractivité économique à niveau international, nous semble une erreur stratégique dans un contexte mondial féroce concurrentiel.

Un tel mécanisme traduit davantage une conception de partage intrarégional qu'une volonté de mobiliser toutes les ressources et de valoriser tous les atouts.

Paris est un atout économique vital, pas seulement le haut lieu du tourisme mondial.

Or, ce que nous pouvons retenir de la réserve que vous émettez, c'est sa rédaction prudente, son recours à des arguments techniques, comme s'il vous était difficile d'assumer un refus au nom de la croissance et de l'attractivité.

Mon groupe aurait aimé plus d'audace, car le risque existe aujourd'hui que ce référentiel fragilise juridiquement les opérations d'aménagement projetées et, de surcroît, s'il devait être appliqué à la lettre, il porterait atteinte à l'équilibre financier de ces programmes et, plus encore, à un principe admis de mixité fonctionnelle des territoires.

Aussi, parce que nous n'acceptons pas la conception du développement urbain préconisé par le S.D.R.I.F., parce que nous refusons l'idée d'une vitrification économique de la métropole parisienne, nous ne pouvons donner notre accord à ce S.D.R.I.F. Le groupe U.D.I. s'abstiendra.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Madame.

La parole est à M. MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Président, chers collègues, ces deux documents sur lesquels vous rendez un avis aujourd'hui sont, évidemment, primordiaux pour les nostalgiques du plan, comme il y en a quelques-uns dans cette assemblée, et j'en fais partie, qui considèrent que, parfois, la puissance publique doit savoir, à horizon d'une dizaine d'années, d'une vingtaine d'années, être capable d'avoir des investissements stratégiques qui modèlent le territoire.

A l'occasion de ce débat, je découvre qu'une partie de la majorité principale, et pourtant M. CONTASSOT, avec qui il m'arrive assez fréquemment d'être d'accord, dit aujourd'hui : "il y a trop d'emplois dans Paris, il y a trop d'emplois dans la Capitale".

Je vous avoue que je suis un peu surpris par cette prise de parole d'une partie de la majorité, qui semblerait vouloir faire de Paris une cité-dortoir, où tout le monde habite, et, finalement, les gens iraient travailler à la Défense, Marne-la-Vallée et pourquoi pas Rouen, qui est maintenant sur l'axe Grand Paris, puisqu'il y a trop d'emplois à Paris.

Je vous invite, Monsieur CONTASSOT, à dire cela aux 9 % de chômeurs parisiens ; ils auront peut-être du mal à vous entendre, mais, probablement, la séquence de 2014 vous permettra d'expliquer aux Parisiens qu'il y a trop d'emplois.

Cependant, je suis heureux d'entendre le Maire de Paris ne pas suivre une partie de sa majorité sur ce coup et, pour faire bref, l'avis rendu par le Maire de Paris me paraît assez conforme, à l'exception de deux éléments sur lesquels j'attire l'attention du Conseil.

Le premier, sur la question des trames vertes et bleues qui sont inscrites dans les documents, celui-ci, et notamment l'avis rendu par le Maire pour faire des corridors écologiques, ce que je soutiens, vient, d'une certaine manière, un peu trop tôt, puisque la concertation sur la petite ceinture n'a pas encore eu lieu, elle n'est pas encore terminée que, finalement, l'avis du Maire vient déjà rendre un avis et un arbitrage, c'est-à-dire le corridor écologique. C'est, certes, une bonne chose sur le fond, mais sur la forme, tous les Parisiens qui vont participer à la concertation auront peut-être le sentiment d'être dupés.

Le deuxième élément de cet avis, qui est, pour le coup, un peu regrettable, malgré tout, c'est le sentiment que sur la question universitaire et de l'enseignement supérieur, Paris n'est pas prête à partager et demande une fois de plus à garder les principaux centres d'excellence dans la capitale, et c'est regrettable.

Enfin, et je vais peut-être faire un peu moins plaisir à l'autre partie de cette assemblée, sur la question du ratio, et j'abrège, c'est mon dernier point, si je crois que la négociation avec la Région est nécessaire pour revoir ce chiffre qui est imposé à Paris de manière un peu brutale et sans considérer la diversité de la Capitale parisienne, j'invite l'Exécutif à engager des négociations avec la Région pour qu'éventuellement, ce taux de 3,8 soit appliqué dans l'Ouest et dans le Centre de Paris, là où on manque de logements, et avoir un taux négocié pour là où on a, notamment dans l'Est et dans le Nord de Paris, des zones qui, au contraire, ont besoin d'activité et de zones de bureaux.

(Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, remplace M. le Président du Conseil de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur MARTINS.

Je donne la parole à Mme Frédérique PIGEON.

Mme Frédérique PIGEON. - Merci, Madame la Présidente.

Je m'exprimerai sur les deux documents, S.D.R.I.F. volet écologique et S.R.C.E., Schéma régional de cohérence écologique.

Résultat d'un processus qui mobilise tous les acteurs institutionnels de la région, le S.D.R.I.F. vise à la cohérence et à l'articulation de leur action concernant tous les domaines d'activité du territoire, et notamment sur le volet écologique, dans une vision non seulement spatiale mais stratégique.

En termes de méthode, ont donc été prises en compte différentes échelles du territoire, ce qui me paraît être une avancée importante, et une pluralité d'acteurs pour construire un pacte de développement. C'est une démarche qui, sans doute, doit être prolongée, mais qui va dans le bon sens.

Depuis le précédent S.D.R.I.F., qui date de 1994, en effet, de nouvelles réglementations sont nées dont les lois Grenelle 1 et 2, invitant notamment les régions à se doter d'un Schéma régional de cohérence écologique.

La révision votée par le Conseil régional en 2008 n'avait évidemment pas anticipé ces changements et ne pouvait le faire et le Conseil d'Etat n'avait pas pu le valider, puisqu'il méconnaissait des dispositions légales, d'où ce travail actuel de révision.

Une dizaine de grands enjeux ont été identifiés au niveau régional, dont la préservation des ressources naturelles et de l'écosystème et la transition à engager vers un modèle économique durable et rééquilibré, avec la mise en avant de principes (responsabilité, réversibilité, subsidiarité) et de notions (compacité, multipolarité et intensité). Au final, trois piliers dans ce schéma, relier et structurer, polariser et équilibrer, et, c'est l'objet de mon intervention, préserver et valoriser la Région Ile-de-France, pour une région plus vivante et plus respectueuse de la nature.

L'objectif est, en agissant au niveau de la planification et de la programmation, d'assurer une intégration des questions environnementales très en amont des politiques publiques.

Avec la directive européenne et le réseau Natura 2000, l'évaluation des incidences sur l'environnement est devenue la règle, évaluations en continu, pendant l'élaboration du schéma, puis pendant sa mise en œuvre.

Pour permettre l'analyse des incidences sur l'environnement, une quarantaine de clignotants, autant de points de vigilance ont été mis en place et regroupés en quatre grands domaines, des clignotants concernant le climat et son évolution, des clignotants concernant les grands paysages et espaces ouverts, des clignotants concernant la préservation et l'amélioration des ressources naturelles, (biodiversité, eau) et, dernière série de clignotants, au regard du cadre de vie, de la santé, du bien-être et du patrimoine bâti.

Comme le dit le document, l'évaluation environnementale a irrigué le projet tout au long de la réflexion et a ainsi participé à la définition de la stratégie d'aménagement et de développement de la Région Ile-de-France.

Elle justifie et explicite des choix d'aménagement retenus et les éléments prescriptifs, elle a contribué à mettre le cadre de vie et l'environnement au cœur des réflexions et constitue un outil pédagogique pour sensibiliser chacun aux défis du développement durable.

Au total, nous disposons d'une grille de lecture environnementale des choix du S.D.R.I.F. et du S.R.C.E. pédagogique et transparente pour encore préparer l'avenir et prolonger l'action de ce document.

Une des dimensions est aujourd'hui d'assurer le développement durable de la Région avec une priorité affirmée à la limitation de la consommation d'espace et à la préservation de la biodiversité par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques. Il s'agit de la trame verte et de la trame bleue.

On le voit bien avec la carte de destination générale des territoires qui définit des espaces de respiration, qui définit des liaisons vertes, des continuités écologiques, des espaces verts contre le bruit en zone dense.

Le volet régional de la trame verte et bleue nationale doit permettre concrètement de conserver et d'améliorer la qualité écologique des milieux, d'accompagner les évolutions du climat, de maîtriser l'urbanisation et d'atteindre le bon état écologique des eaux de surface et des milieux aqueux.

La reconnaissance du rôle de la biodiversité repose sur un diagnostic du territoire qui relève notamment, pour ce qui concerne le cœur dense de l'agglomération, que les infrastructures routières et ferroviaires contribuent certes à la fragmentation de l'espace, mais peuvent constituer également des corridors importants en contexte urbain, que les bordures des principaux axes des voies navigables (fleuves, canaux), des grands axes routiers (autoroutes) ou ferroviaires (voies ferrées, lignes R.E.R., voies désaffectées de la Petite Ceinture) qui sont bordés d'espaces verts ou de coulées vertes, sont suffisamment larges ou relativement tranquilles et peuvent jouer le rôle de corridors privilégiés en milieu urbain dense.

Enfin, d'autres espaces présentent des enjeux de connexion plus locaux, mais importants en contexte urbain avec, pour exemple, les liaisons entre le bois de Boulogne et la Seine.

Dans le plan d'action spécifique à Paris, le projet demande d'étudier les opportunités d'améliorer les continuités écologiques en consolidant le réseau des liaisons boisées, mailles boisées, qui ponctue le territoire de la Ville de Paris et en s'appuyant sur le réseau d'espaces verts en zone fortement urbanisée.

Le projet demande également de porter une attention particulière sur le fleuve, les canaux, mais aussi les bois de Boulogne et de Vincennes, la Petite Ceinture autour de Paris, cet anneau constitué entre autres de la Petite Ceinture et des talus périphériques qui joue un rôle d'interface très important avec les collectivités limitrophes, et

d'intégrer l'importance des liaisons écologiques à restaurer ou à maintenir en contexte urbain à l'occasion de nos futurs projets urbains, notamment aux portes de Paris. Le 18^e arrondissement, que j'ai le plaisir d'animer avec d'autres, sait de quoi il parle et connaît l'importance de cette zone stratégique.

Pour finir, sur le plan général, ces documents viennent conforter l'action ferme et volontariste que le Département a menée depuis 2001 pour faire de Paris une ville durable et confirme le bien-fondé du plan Biodiversité de Paris, programme d'action très complet pour préserver et enrichir la biodiversité, programme adopté par le Conseil de Paris en novembre 2011.

Rappelons-le, les cinq premières actions de ce plan visent à inscrire Paris dans les continuités écologiques régionales et l'une de ses autres actions essentielles concerne l'élaboration d'un schéma de trame verte et bleue pour Paris intra-muros, décliné au niveau de chaque arrondissement qui soit en cohérence avec l'échelle régionale.

Sur la base de ce diagnostic partagé, nous avons proposé une série d'amendements dont deux concernent également le S.R.C.E., qui portent principalement sur l'inscription de la Petite Ceinture verte parisienne et des têtes de réseau des faisceaux ferroviaires des sept gares dans les espaces contribuant à la trame verte régionale.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame PIGEON.

La parole est à présent à M. NAJDOVSKI pour quatre minutes.

M. Christophe NAJDOVSKI. - Merci, Madame la Présidente.

Le Schéma régional de cohérence écologique d'Ile-de-France est un document important qui doit être pris en compte par le Plan local d'Urbanisme parisien et par le Schéma directeur de la Région Ile-de-France, le S.D.R.I.F.

En effet, le S.R.C.E. permet d'identifier les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques et de définir les priorités régionales à travers un plan d'action stratégique.

Il propose également des outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action afin de préserver et restaurer des continuités écologiques.

Le lancement de l'enquête d'utilité publique, prévu pour mars prochain, devrait amener à l'adoption définitive de ce schéma par la Région à l'automne et notre collectivité est amenée à donner son avis sur ce schéma pour ce qui concerne le territoire parisien.

Le projet de S.R.C.E. dans le plan d'action spécifique du Département préconise un certain nombre d'orientations avec lesquelles nous sommes en accord. A ce titre, la carte consacrée à la trame verte et bleue du cœur dense de l'agglomération parisienne dans l'atlas cartographique du S.R.C.E. reconnaît l'intérêt écologique de la Seine, corridor écologique d'intérêt national, des canaux, des deux bois parisiens en tant que réservoirs de biodiversité, des grands parcs parisiens, des grands cimetières et enfin de la Petite Ceinture.

Nous voulons insister sur l'importance de la mise en valeur de ces trames vertes et bleues parisiennes, notamment dans le contexte d'une évolution négative de la biodiversité en Ile-de-France, due à la fragmentation du territoire par les infrastructures de transport ou à la fragmentation des forêts.

Aussi, nous pensons qu'il est indispensable de pouvoir relier ces différentes trames de façon à éviter la fragmentation des territoires et à permettre les continuités écologiques indispensables à la préservation et même au développement de la biodiversité.

Le S.R.C.E. reconnaît également le rôle de la Petite Ceinture. La Petite Ceinture, ce sont 32 kilomètres de voies ferrées, dont 20 pour lesquels Réseau Ferré de France ne voit aucun usage ferroviaire immédiat, et une surface d'une cinquantaine d'hectares au cœur de l'agglomération parisienne.

Aussi, la réflexion sur le devenir de la Petite Ceinture constitue une occasion unique pour faire de Paris une ville plus durable et plus vivable.

Avec la concertation actuellement en cours, nous avons une occasion unique de débattre avec les Parisiens de la vision que ceux-ci ont de l'avenir de cette infrastructure majeure de Paris.

Nous voulons à ce sujet mettre en valeur la singularité de la Petite Ceinture et les services qu'elle rend déjà, les multiples services qu'elle rend déjà à la Ville. Elle représente en effet une oasis de fraîcheur unique dont l'importance ira croissante avec le changement climatique et tout particulièrement en période de grosses chaleurs estivales.

Comme le reconnaît le S.R.C.E., elle est indispensable à la vitalité de la biodiversité parisienne. Elle est également l'un des derniers grands espaces de liberté sur le territoire parisien, support de nombreuses activités de proximité qui vont du jardinage à de multiples expressions artistiques.

L'enjeu du devenir de la Petite Ceinture n'est pas uniquement environnemental, dans une capitale qui connaît l'une des plus hautes densités de population en Europe (plus de 20.000 habitants au kilomètre carré pour Paris, contre à peine 4.000 pour Londres et 3.000 pour Berlin) ; il est vital de préserver cet espace de liberté et de respiration.

Aussi, nous sommes satisfaits de voir que la Petite Ceinture est indiquée comme liaison reconnue pour son intérêt écologique et nous sommes heureux de voir que, suite à nos propositions, le S.R.C.E. intègre la tranchée Pereire dans le 17^e arrondissement comme élément de la trame verte.

Considérons en effet que la Petite Ceinture n'est pas un vide à combler, à vendre à la découpe ou à fragmenter et que la préservation de son intégrité est un impératif que la Ville de Paris doit porter dans le débat public.

En conclusion, notre groupe apportera son soutien à l'avis positif de la Ville au S.R.C.E. et aux amendements qu'elle a portés, avec la volonté de porter une politique publique ambitieuse pour la préservation de la biodiversité et la restauration des continuités écologiques dans notre Capitale.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

La parole, à présent, est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Chers collègues, Madame la Présidente, le Département de Paris entend donc émettre un avis favorable au projet de S.D.R.I.F., assorti de certaines réserves.

Je voulais d'abord vous dire qu'Alexis CORBIÈRE et moi-même voterons contre, nous ne voterons pas cet avis favorable.

Nous présentons par l'intermédiaire des vœux rattachés au nom du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche les vœux que nous défendons.

L'orientation stratégique du projet d'aménagement du territoire qui nous est présenté est basée autour de pôles de compétitivité dont la colonne vertébrale serait la mise en œuvre du réseau de transport métropolitain.

Cette conception est selon nous totalement contraire aux impératifs écologiques et sociaux.

La spécialisation de zones et leur mise en concurrence découle d'une vision libérale de l'aménagement du territoire. Il est au contraire urgent de réorganiser dans chaque zone de la mixité d'activités entre emplois, logements et services publics afin de réduire les distances domicile-travail, à la fois pour améliorer les conditions de vie de chacune et de chacun, réduire les inégalités de territoire et lutter contre la pollution atmosphérique engendrée par des distances de transport toujours plus longues...

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Pouvez-vous écouter Mme SIMONNET, s'il vous plaît ?

Un peu de silence, s'il vous plaît ! Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Mais la logique qui prévaut dans ce S.D.R.I.F., c'est l'inverse, puisque c'est au contraire de favoriser les concentrations. Faut-il rappeler que le projet de "Grand Paris Express" - et là, je pense que les rangs de l'opposition vont m'écouter - est directement issu du projet de grand huit de Nicolas SARKOZY que toutes les listes de gauche ont combattu lors des élections régionales de 2010, toutes !

Ce projet, plutôt que de réduire les déplacements contraints, va contribuer de fait à augmenter les distances parcourues. On va certes emmener plus vite des personnes, et pour aller travailler toujours plus loin. Sans parler des liaisons absurdes entre centres d'affaires et aéroports, qui pour le coup, déplaceront bien peu de personnes.

Ce n'est pas ainsi que l'on répond à l'intérêt général.

Si le plan de mobilisation visant à améliorer la desserte fine du territoire est bien retenu, ainsi que sa nécessaire rénovation, le développement du projet du "Grand Paris Express" entre directement en concurrence.

Et je voudrais vous alerter sur les modalités de mise en œuvre.

Pour rappel, le Gouvernement avait déjà annoncé que la première tranche de financement ne serait pas inscrite dans la loi de finances initiale. C'était déjà un milliard d'euros qui manquait pour lancer les travaux. Depuis le rapport AUZANNET, nous avons appris que la facture initiale serait de 9 milliards de plus !

Le Premier Ministre AYRAULT doit annoncer ses arbitrages relatifs aux nouveaux impôts régionaux qui seront directement fléchés vers la Société du Grand Paris.

Mais, mes cher-e-s collègues, la Société du Grand Paris est une instance non démocratique. Et c'est donc elle qui va percevoir les différentes taxes mises en place pour financer ce projet pharaonique pendant que l'austérité continue de saigner les finances des collectivités.

Comment croire, dans un tel contexte, que le plan de mobilisation des transports sera toujours privilégié et priorisé ? Nous sommes donc en train, avec ce S.D.R.I.F., de poursuivre les politiques de SARKOZY, mais sans les financements du Gouvernement actuel ; c'est aberrant !

Parmi les projets lancés par SARKOZY et que le S.D.R.I.F. entend poursuivre, je voudrais vous alerter sur l'urbanisation du triangle de Gonesse au profit du projet Europa City.

M. Yves CONTASSOT en a déjà parlé tout à l'heure et je tiens à souligner que ce futur "plus grand centre commercial européen" correspond à la plus belle surenchère et démesure consumériste au service de l'uniformisation culturelle.

L'urbanisation de 300 hectares pour ce projet, en plus des surfaces utilisées par le Barreau de Gonesse et le golf de Roissy (90 hectares) ne permettent pas de conserver les 400 hectares de terres agricoles. La Région est déjà loin d'être autosuffisante du point de vue agricole.

Eh bien, nous entendons, nous, au niveau du Département de Paris, promouvoir une agriculture francilienne de proximité permettant notamment la mise en place de circuits courts de distribution, une alimentation saine et bio dans nos cantines scolaires. Nous devons poursuivre et accroître ces objectifs, mais en protégeant nos terres agricoles, et non en contribuant à les détruire.

Nous présentons donc un vœu pour que le Conseil régional d'Ile-de-France n'autorise pas l'urbanisation de ce lieu pour défendre ces terres agricoles.

L'aménagement du territoire est un levier essentiel pour répondre aux impératifs écologiques qui sont étroitement liés aux impératifs sociaux.

La question centrale est celle de la mixité entre emplois, logements et services publics.

Le Département de Paris entend, dans ce projet de délibération, émettre une réserve sur les ratios d'équilibre logements/emplois que devrait atteindre chaque département à l'horizon 2030, ratio de 3,8 logements à construire pour un emploi créé à Paris.

Évidemment, nous pouvons concéder que ce ratio doit être affiné pour ne pas comptabiliser de la même manière un logement étudiant et un logement de famille nombreuse, et que l'on doit être plus précis sur les différents types d'emplois créés.

Mais franchement, ce n'est pas le principe même de ce ratio qu'il faut abandonner, au contraire ! On doit pouvoir privilégier dans chaque zone le fait qu'il y ait cette mixité entre logements et emplois, alors qu'en abandonnant ce ratio au profit de simples objectifs, tel que le souhaite le Département, c'est un recul sur ce principe-là. Oui, il faut assumer de dire qu'il manque du logement social à Paris et que par contre, dans le 93 et en Seine-et-Marne, il manque de l'emploi ! Il faut penser l'aménagement du territoire en fonction du renforcement de ces mixités sur chaque zone.

Concernant la question des services publics, nous considérons qu'il est nécessaire de renforcer le maintien, sur l'ensemble de l'espace francilien, d'un réseau dense de services publics avec les effectifs nécessaires à leur bon fonctionnement.

Nous déposons deux amendements relatifs à la santé, d'une part, et aux lycées et services publics qui doivent rester de proximité.

Concernant la santé, la tendance impulsée sous la Droite a été au regroupement des établissements publics de santé. Nous disons qu'il est urgent que le Gouvernement actuel opère une rupture avec cette logique politique au lieu de la poursuivre. Elle met en péril la sécurité des patients en accroissant les temps de transport. Pendant plusieurs

années, l'A.R.S. a été le bras armé du Gouvernement précédent, permettant de déployer une stratégie de fermeture de nombre de services hospitaliers publics et centres de santé.

Il faut, mes chers collègues, que cela cesse !

Tous les citoyens doivent pouvoir vivre à moins de 30 minutes d'un service d'urgences et trouver dans leur bassin de vie un accès garanti à la médecine publique hospitalière. La Région doit s'assurer d'une meilleure coordination de la localisation de tous les équipements de proximité, et c'est dans ce sens que va un de nos vœux.

Concernant l'Education nationale, elle a été elle aussi fortement attaquée par les politiques libérales du Gouvernement précédent, et tout particulièrement les lycées professionnels.

Mes chers collègues, ne spécialisons pas les formations en fonction des territoires. L'Education nationale doit pouvoir dispenser la même éducation pour toutes et tous.

Le P.P.I., programme prévisionnel d'investissement, adopté dans sa version définitive le 22 novembre dernier par le Conseil régional, ne considère plus les lycées publics comme des équipements régionaux, mais bien comme des services publics de proximité.

Eh bien, nous considérons que le S.D.R.I.F. doit se mettre en conformité avec ce P.P.I., reconnaître les lycées comme des services publics de proximité et assurer la présence d'au moins d'un lycée général technologique et professionnel dans tous les bassins de vie.

Pour conclure, je dirai que penser l'aménagement du territoire de façon écosocialiste tel que nous le souhaitons doit selon nous répondre à ces objectifs : défendre les terres agricoles, réduire les distances domicile-travail, garantir la mixité dans chaque zone entre emplois et logements et assurer un maillage de proximité pour les services publics.

Ce S.D.R.I.F., selon nous, n'y satisfait pas.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à présent à Mme Rachida DATI.

Mme Rachida DATI. - Merci, Madame le Président, mes chers collègues.

Paris décroche puisque l'Île-de-France perd de l'attractivité et passe du sixième au dixième rang en un an, selon une étude récente de KPMG.

Les implantations nouvelles créatrices de richesses et d'emplois sont passées de 150 à 108 entre 2011 et 2012. Elles étaient encore de 192 en 2008.

Avec une régularité déconcertante, Londres surclasse comme toujours Paris. Une fois de plus, elle occupe la première place du podium. On pourrait multiplier les exemples à l'envi puisque Paris ne parvient jamais à dépasser Londres.

Quelles en sont les raisons ?

Selon le président de "Paris-Île de France Capitale Economique", les investissements vont là où il y a de la croissance, là où il y a de la stabilité politique, juridique et fiscale. Les autres facteurs sont également connus, ce sont la qualité de vie et la qualité des infrastructures.

Alors qu'à Paris, les impôts ont augmenté de manière exponentielle à tous les niveaux, les embouteillages - n'en parlons pas - nous valent le triste privilège d'être la ville la plus embouteillée d'Europe.

A cela s'ajoutent la fermeture des voies sur berge et la réduction de la vitesse sur le périphérique. Cela renchérit les coûts des entreprises et accroît la pollution.

En refusant l'ouverture des commerces le dimanche, Paris se prive aussi de milliers d'emplois pérennes.

Le S.D.R.I.F. peut-il encore infléchir ce sombre tableau et ouvrir des perspectives de croissance de la place de Paris ?

Ce plan pour la Région-Capitale pour les 17 ans à venir se décline en 460 pages : la technocratie régionale s'est encore fait plaisir. En revanche, elle a fait l'impasse sur le travail partenarial, la concertation, puisque les communes, les arrondissements de Paris, les habitants, personne n'a été consulté pour son élaboration.

Par exemple, le plan de développement du Grand Londres a fait l'objet d'une consultation publique qui a engrangé plus de 7.000 commentaires individuels. Un panel indépendant a été chargé de faire des recommandations avant même l'élaboration du texte. Tous les échelons ont été associés à sa mise en œuvre, selon le fameux principe de subsidiarité.

Lorsque le S.D.R.I.F. définit des règles d'urbanisme prescriptives, vous les contestez à juste titre, en matière d'équilibre habitat-emploi par exemple.

Ainsi, l'avis que vous nous demandez de voter est bien la preuve que le S.D.R.I.F. fut ce travail solitaire de la Région sans aucune coordination avec les autres collectivités, pour un résultat finalement assez inabouti.

Ce document est totalement détaché des réalités.

Le S.D.R.I.F. ne prépare en aucune manière l'avenir, mais le compromet, puisque la Région démontre qu'elle n'a aucune vision de son avenir, qui consiste simplement à prévoir là où elle saupoudrera ses crédits.

Un exemple est assez frappant : il n'est jamais question du devenir des deux plates-formes intercontinentales Orly et Roissy, puisque la Région ne prend pas position.

Faut-il brider leur développement ou bien faut-il affirmer l'ambition de devancer par exemple les aéroports de Londres ?

Le S.D.R.I.F. ne s'embarrasse pas non plus de contradictions puisqu'il parle de réindustrialisation et sacrifie l'automobile en réclamant la dégradation des performances du réseau routier. Il faudra effectivement expliquer cela, notamment aux ouvriers d'Aulnay qui manifestent en ce moment.

On apprend aussi que la vitesse n'est plus une priorité. Parlez-en aussi aux Franciliens qui travaillent et qui perdent des heures dans leurs déplacements.

C'est irresponsable quand toutes les villes du monde développent des transports toujours plus rapides et toujours plus fiables.

Le S.D.R.I.F. a évidemment oublié les classes moyennes qui seront chassées comme à Paris par une politique du logement uniquement tournée vers les plus précaires, et par l'insuffisance des créations d'emplois, réduites à un seul objectif de 28.000 par an, quand le nombre de demandeurs d'emploi est de 786.000, soit un délai de vingt-huit ans. Or, M. le Maire avait rappelé que la vigueur d'une économie, c'est aussi celle des classes moyennes.

Pour toutes ces raisons, je voterai donc contre.

La stratégie de développement régional doit intégrer absolument la création d'un grand Paris, d'ailleurs à chaque fois je cite Jean-Marie LE GUEN puisqu'il est d'accord avec cette solution, et lancer une politique efficace et équilibrée de construction de logements.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame DATI.

La parole à présent est à Mme Edith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, la mobilité est au cœur du développement de l'Ile-de-France.

L'enjeu pour notre métropole, c'est de libérer les flux de personnes et de marchandises, condition indispensable de la croissance.

L'enjeu pour notre métropole, c'est d'améliorer le quotidien de ses habitants et de désenclaver les territoires.

L'enjeu pour notre métropole, c'est en somme de lui donner une unité sans laquelle il n'y a pas d'identité possible.

Au cœur même de cette question réside le projet du Grand Paris Express, parce qu'il apporte la réponse la plus vitale et la plus ambitieuse, reliant les grands pôles de compétitivité et en rapprochant les territoires les uns des autres.

C'est difficile de s'exprimer dans ces conditions, franchement je ne peux pas...

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Il y a beaucoup d'allers et venues au niveau des bancs de l'U.M.P. Si vous pouviez écouter. Il y a encore trois intervenants de l'U.M.P.P.A. après. Allez-y, Madame.

Mme Edith GALLOIS. - Merci.

Comment le S.D.R.I.F., dont l'objet est précisément d'élaborer une stratégie de développement pour les trente prochaines années, pourrait-il en faire abstraction ? Car c'est bien cela l'enjeu. Sans Grand Paris Express, il n'y a pas de S.D.R.I.F. qui tienne.

En octobre dernier, lors du vote à la Région, celle-ci demandait expressément l'inscription dans la loi de programmation budgétaire des financements nécessaires au Grand Paris Express. Depuis, le rapport Auzannet, commandé par Cécile DUFLOT, est sorti, remettant en cause le projet et l'inscription promise du milliard d'euros pour la dotation de la CGCP est tombée aux oubliettes. Comment, dès lors, considérer que les orientations du S.D.R.I.F. peuvent avoir une quelconque portée si le Gouvernement n'en tient pas compte ? C'est une affaire de confiance.

Cette confiance ne peut exister qu'à travers un engagement ferme de l'Etat. Or, aujourd'hui, c'est l'inquiétude et l'incertitude qui prédominent : l'inquiétude des collectivités, de tous bords politiques d'ailleurs, pour lesquelles ce projet de transport est crucial pour leur développement ; l'incertitude des acteurs économiques pour qui l'absence de visibilité bloque les projets d'investissement et d'emploi.

Je regrette d'ailleurs que vous ne fassiez pas preuve de plus de volontarisme politique dans la vie du Département. Il n'en est même pas fait mention, si ce n'est pour, je cite : "Se féliciter du travail conduit en lien étroit avec l'Etat et les différentes collectivités pour mettre en cohérence le projet régional avec le réseau du Grand Paris." Quelle évanescence !

En matière de transport, vous faites le service minimum pour défendre le quotidien des Parisiens et des Franciliens, alors que c'est avant tout sur la défense de ces réseaux d'enjeux métropolitains que l'on vous attendait, Monsieur le Président.

L'objectif du Grand Paris Express, c'est de libérer des flux de personnes et de biens pour ouvrir la métropole sur le monde. Dans cette perspective, la liaison vers les aéroports est essentielle. Et cela profite naturellement à la Capitale.

Alors, comment ne pas être inquiet des incertitudes que fait peser le Gouvernement sur l'avenir du Grand Roissy ? Comment ne pas voir que cette remise en cause serait de nature à tronquer fondamentalement la logique du S.D.R.I.F. ? Cela devrait, vous aussi, vous préoccuper très sérieusement. Les élus du Grand Roissy se mobilisent au-delà des étiquettes politiques, que ce soit le maire socialiste de Gonesse, Jean-Pierre BLAZY, le maire U.D.I. du Bourget, Vincent CAPO-CANELLAS ou le président de l'Association des collectivités du Grand Roissy, Patrick RENAUD. C'est bien le signe que cet enjeu métropolitain dépasse les clivages politiques.

Il en va de l'intérêt de la Capitale que ces liaisons vers les aéroports soient réalisées en priorité. Ce sont aussi des territoires qui réclament un effort particulier. Je vous le rappelle, outre les aéroports, ce tronçon doit aussi desservir Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Saint-Denis, Le Mesnil-Amelot. Où est votre soutien ? Où est le responsable politique qui se veut le moteur de la logique métropolitaine ?

Les élus du Val-de-Marne, notamment Christian FAVIER, président communiste du Conseil général, mais aussi les élus du Val-d'Oise, de Seine-Saint-Denis tout comme ceux des Hauts-de-Seine craignent de voir les projets de création d'emplois gelés. Ce sont au total plusieurs centaines de milliers d'emplois qui sont concernés.

Si le S.D.R.I.F. intègre les contrats de développement territoriaux, ceux-ci sont tributaires de la garantie de réalisation des gares qui y sont rattachées. La signature est suspendue depuis plusieurs mois à la décision du Gouvernement. C'est par conséquent le S.D.R.I.F. lui-même tellement fragilisé qui devient d'ores et déjà obsolète.

Maintenant ce sont Bruno LE ROUX, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale et Alexis BACHELAY, député PS des Hauts-de-Seine qui en viennent à faire leurs préconisations dans une lettre au Premier Ministre à travers la proposition de toute une série de taxes. En réalité, ils préparent le terrain à l'annonce d'un désengagement de l'Etat, puisqu'il est prévu une nouvelle baisse des dotations aux collectivités.

Les collectivités des acteurs économiques ne vont compter que sur eux-mêmes. C'est à la Région, c'est à la Capitale et aux autres collectivités de prendre l'initiative pour que le Grand Paris, tel que nous l'avons élaboré ensemble, voie le jour.

Les maires franciliens, les responsables des différents départements se sont mobilisés. Force est donc de constater que le Maire de Paris n'est pas à la tête de la mobilisation métropolitaine. Pourtant, la métropole est un mot qui vous est cher, Monsieur le Président, que vous avez souhaité vous approprier quand nous, nous parlions du Grand Paris et que nous participions à sa construction.

Serait-ce là le péché originel ? En tant qu'élus responsables et parce que nous avons le goût de l'avenir, nous appelons de nos vœux la jonction concrète entre métropole et Grand Paris Express.

Malheureusement, aucun signe du Maire, ni du Président du Conseil général de Paris n'est de nature à nous rassurer. Vous n'êtes pas là à la tête de la mobilisation métropolitaine. Peut-être est-ce parce que vous avez déjà la tête ailleurs.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame GALLOIS.

La parole à présent est à M. Loïg RAOUL.

M. Loïg RAOUL. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, le Schéma directeur régional d'Ile-de-France 2030 - on va l'appeler le S.D.R.I.F. - réaffirme autant la place de Paris au cœur de la métropole que le rôle de l'agglomération au sein de la Région. Région avec laquelle j'aimerais nous féliciter du travail étroit, complet, qui a abouti à ce document.

C'est un document qui, loin d'être dépassé, confirme un objectif clair : construire une métropole polycentrique et multipolaire. Autrement dit construire une métropole mieux équilibrée et plus égalitaire. Servie en cela par un nouvel outil plus pertinent, une nouvelle cartographie.

Les synergies avec l'ensemble des territoires interrégionaux, et au-delà ceux du bassin parisien, sont en effet renforcées. Préparer le devenir de la métropole, c'est donc d'abord prendre acte d'un fonctionnement métropolitain fait d'interdépendances spécialisées, d'échelles superposées et de polarités multiples.

Le schéma directeur a ainsi pour ambition de réduire les contradictions potentielles au profit d'une vision à long terme, en articulant les différents niveaux de l'action territoriale. La poursuite du polycentrisme doit ainsi se faire au sein de bassins de vie mieux hiérarchisés autour de pôles urbains, en favorisant la protection et la mise en valeur des espaces agricoles, boisés et naturels.

Cette hiérarchie valorise en effet les caractéristiques des territoires, tout en distinguant les pôles urbains à l'intérieur du cœur de métropole, des centres historiques, des villes nouvelles et des agglomérations qui structurent les territoires ruraux.

Le schéma tient ainsi compte des équilibres interrégionaux et se déploie sur l'ensemble du territoire francilien, tant dans le cœur dense de la métropole que dans les quartiers en difficulté, les espaces périurbains et les pôles de centralité.

Faisant le constat que les territoires urbains et les territoires ruraux ne peuvent connaître de développements pérennes et durables sans prise en compte de leurs interrelations, chaque territoire est considéré comme à la fois solidaire et contributif de l'échelle régionale. Des déséquilibres inhérents ne sont pas du seul fait des territoires mais aussi et surtout de dynamiques plus globales, qui suscitent des effets de polarisation.

Faire métropole, c'est donc prendre acte des fortes interdépendances de cet ensemble, dans une relation non plus de hiérarchie ou de solidarité, mais d'intérêt mutuel entre les différents territoires qui la composent. Dans une relation qui rompt les logiques souvent unilatérales que nouent un centre et sa périphérie.

Grâce à une meilleure organisation et à une réelle solidarité territoriale au sein de la métropole francilienne, la ville sera donc plus vivante, plus agréable et plus accessible pour tous.

De même, le cœur de la métropole jouera un rôle d'entrée et de redistribution au sein de la Région. Il recèle une part déterminante des facteurs d'attractivité économique et de rayonnement culturel et touristique de l'Ile-de-France. De nouvelles dynamiques de projets de coopération territoriale entre la Capitale et les territoires voisins sont ainsi à l'œuvre.

En affirmant la complémentarité des territoires d'intérêt métropolitain, les fameux TIM, le S.D.R.I.F. conforte donc la place de Paris. Ces TIM correspondent à des secteurs présentant de fortes potentialités de développement. Pour chaque TIM, le schéma directeur définit les objectifs généraux d'aménagement et précise les secteurs spécifiques du territoire permettant une application privilégiée sur ses orientations.

Outre le contrat de projet Etat-Région et les contrats particuliers Région-Département, plusieurs dispositifs partenariaux permettront la mise en œuvre des grands projets d'aménagement prévus dans ces TIM. Les contrats de développement territorial, notamment autour des futures gares du Grand Paris Express s'inscriront en cohérence avec ces TIM.

S'agissant de Paris, les projets portent essentiellement sur quatre secteurs : un projet structurant autour des Halles, un projet linéaire sur les berges de Seine, un projet multipolaire sur les gares parisiennes et un archipel de projets sur la couronne parisienne. Ainsi les objectifs consacrés aux TIM parisiens correspondent bien aux grandes orientations qui sont portées par Paris.

Renforcer la polycentralité de la métropole parisienne, c'est donc donner toute sa place à la dynamique portée par la ville centre. Une dynamique qui se concrétise dans des pôles d'excellence, mais aussi et surtout dans la capacité à animer une économie en réseau.

Les villes centres des territoires interrégionaux, et prioritairement celles bénéficiant d'une liaison ferrée vers l'Ile-de-France, devront servir de point d'appui à la polarisation de logements, d'activité économique et d'équipements.

Autour des villes, se formeront ainsi de véritables bassins de vie, remparts nécessaire à l'étalement urbain et aux longs déplacements domicile-travail, afin d'offrir une ville de la proximité de part et d'autres des limites administratives.

L'idée, c'est bien de contenir l'étalement urbain et de densifier les zones actuellement urbanisées : le cœur de la métropole et les bassins de vie.

Le S.D.R.I.F. doit donc constituer un cadre de références partagées pour bâtir une métropole durable et améliorer ainsi la qualité de vie de tous les Franciliens. Sa mise en œuvre demeure un enjeu majeur. Les dynamiques de partenariats territoriaux, comme l'amélioration continue du document avec l'ensemble des acteurs du territoire, dont les collectivités et les Franciliens, en seront les garants.

Il s'agit bien là d'inventer, à l'échelle de l'Ile-de-France, au travers de la diversité des territoires et des Franciliens, un avenir commun résolument engagé dans le développement durable, où chacun puisse contribuer et bénéficier équitablement de l'attractivité et du rayonnement francilien. De cette mise en synergie entre territoires, découle donc la constitution d'une région métropolitaine forte, ancrée dans le développement durable, ouverte sur le bassin parisien, l'Europe et le monde.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur RAOUL.

La parole à présent est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Présidente.

C'est aujourd'hui une première : le Conseil de Paris s'intéresse au S.D.R.I.F.

En effet, on se souvient encore de l'absence totale de débat sur le S.D.R.I.F. que j'avais eu, à l'époque, l'occasion de dénoncer. Nous étions alors le seul département francilien à ne pas se prononcer sur ce document qui engage pourtant l'avenir de la Région Ile-de-France sur vingt ans.

Mme Rachida DATI parlait, à juste titre, à l'instant, du manque de concertation avec la population. Idem pour les élus : aucun débat.

Cherchez l'erreur !

Oui, car c'est en principe un document fondateur, qui fait l'objet aujourd'hui d'un avis du Conseil de Paris.

En effet, le S.D.R.I.F. dessine la cartographie de notre région à l'horizon 2030 et engage donc l'aménagement du territoire sur de nombreuses années. Il acte de grands projets et c'est le levier du développement de la Région-

Capitale en fixant les objectifs en matière de transport, aussi bien que ceux de logement ou bien encore de développement durable et de développement économique, bien sûr.

Mais tout cela, malheureusement, c'est pour la théorie, car en pratique, en 2013, quelle est la pertinence et la portée d'un tel document d'urbanisme ?

En 2013, soyons clairs, ce document n'a de sens que parce qu'il reprend les fondements du Grand Paris. Valérie PÉCRESSE d'ailleurs dénonçait lors du débat à la région une "captation d'héritage". En effet, mais mieux vaut tard que jamais.

Soyons honnêtes, si le S.D.R.I.F. révisé ne reprenait pas les grands axes et les grands objectifs du Grand Paris, ce serait une coquille vide, un document programmatique sans ambition, sans souffle, un plan de plus, comme je l'avais alors dénoncé en tant que conseillère régionale.

Alors oui, n'en déplaise à certains sur ces bancs qui avaient d'ailleurs voté contre le schéma de transport du Grand Paris, c'est bien le Grand Paris qui donne corps au S.D.R.I.F. Sans le Grand Paris, le S.D.R.I.F. s'effondre. Sans le Grand Paris, nous perdons cinq ans. Retour à la case départ et au document voté en 2008.

Concernant les transports, que serait le S.D.R.I.F. sans le réseau Grand Paris Express qui est l'armature du développement de toute la Région-Capitale ?

En renforçant les liaisons banlieue-banlieue, le Grand Paris Express, nous le savons, va donner de la respiration au réseau parisien. Paris a donc intérêt en premier chef à voir aboutir cette opération majeure.

Nous ne nous imaginons pas, en dehors du seul prolongement de la ligne 14, que le Grand Paris Express ne soit pas un projet parisien. Vous l'aurez compris, le Grand Paris Express porte en lui le développement de la Région et, par là même, le développement de Paris.

Par des liaisons performantes desservant les grands pôles économiques de la Région Ile-de-France, mais également permettant un meilleur maillage de desserte, le Grand Paris Express peut seul permettre de casser les inégalités entre les territoires, notamment à l'Est.

Le réseau express est aussi, bien sûr, le prolongement de la ligne 14 qui desservira dans le 17^e arrondissement les Batignolles et le futur Tribunal de grande instance de Paris. Bien sûr, en tant que maire de cet arrondissement, je mesure la chance de bénéficier d'un tel réseau, mais si ce réseau a d'ores et déjà fait l'objet de conventions de financement votées par l'ensemble des partenaires, je reste néanmoins particulièrement vigilante, comme je le serai sur le prolongement du R.E.R. E à l'Ouest vers la porte Maillot, car comment ne pas craindre le pire quand on entend le Gouvernement, chaque semaine, mettre à mal le Grand Paris Express, quand les financements, au fil des lois, s'amenuisent comme peau de chagrin ?

Comment ne pas y voir une posture tout simplement politicienne sur un projet qui, à l'époque, avait fait consensus entre l'Etat et la Région en janvier 2011 ?

Comment ne pas regretter la mise à mal du projet le plus ambitieux jamais imaginé pour la Capitale, projet, dois-je le rappeler, porté et voulu par Nicolas SARKOZY ?

Il est peut-être là, finalement, le problème. Où est l'intérêt général ?

Pendant ce temps, l'Exécutif parisien commente le S.D.R.I.F. sans une seule fois prendre la mesure des enjeux pour la Capitale et sans être un acteur majeur, quand d'autres collectivités n'ont eu de cesse de s'investir et de peser dans le débat.

D'ailleurs, aujourd'hui, je constate une fois de plus l'absence du Maire de Paris sur ces bancs, ainsi que sa première adjointe, pourtant élue à la Région, qui ne s'est pas plus démenée sur cette thématique que M. LE GUEN, aussi absent. Des thèmes forts, pourtant, normalement pour les prochaines municipales.

Ainsi, à la lecture de l'avis du Conseil de Paris que vous proposez au vote de notre Assemblée, on pourrait croire qu'à quelques annotations près, quelques réserves, tout va bien.

En quelques lignes, Paris redevient un acteur majeur du développement de la Région Ile-de-France : quelques espaces verts par là, une ou deux références à nos universités par ci.

Je caricaturerais à peine en disant que le seul problème, selon vous, c'est que le mot "Paris" n'ait pas été assez cité.

Allez, je suis injuste. Vous prenez la peine, enfin, de demander l'inscription du T3 entre la porte d'Asnières et la porte Maillot à l'horizon 2020. Nous voilà rassurés, c'est bien de le dire, de l'écrire même, mais ce serait encore mieux de lancer dès maintenant les études, sous peine d'intégrer ce projet lors de la prochaine révision du S.D.R.I.F. dans la catégorie "horizon 2030".

Domage que vous n'ayez pas réinscrit aussi la couverture du périphérique dans un document qui a tant vocation à recoudre les territoires, comme disent aujourd'hui les urbanistes, à rapprocher Paris de sa banlieue, à casser les frontières pour ouvrir enfin Paris sur le Grand Paris.

Permettez-moi de dénoncer une fois de plus l'abandon pur et simple de cette couverture du périphérique entre Ternes, Villiers et Champerret pourtant inscrite au dernier contrat de plan Etat-Région.

Vous reniez vos engagements, Monsieur le Président. Alors oui, ce projet a un coût, mais dois-je le rappeler encore une fois ? L'Etat, à l'époque, était au rendez-vous. Une solution alternative existait sur la réalisation d'un seul tronçon, bien sûr moins coûteux, et il était pourtant en passe d'être trouvé.

C'est aussi cela le Grand Paris, c'est aussi cela être à la hauteur du S.D.R.I.F.

Monsieur le Président, force est de constater que Paris apparaît toujours comme le grand absent du schéma directeur de la Région Ile-de-France, Paris qui vit sur ses acquis, qui se suffit à lui-même.

Or, notre chance de remettre la Capitale au cœur du développement de la Région, c'est bien le Grand Paris et, dans cette attitude, votre responsabilité est grande.

Vous devriez défendre corps et âme le Grand Paris, vous devriez dénoncer les coupes budgétaires dont ce programme fait l'objet.

Laisser le Gouvernement reporter ou, pire, supprimer les financements est tout simplement irresponsable de votre part. Vos responsabilités de Maire de la Capitale vous engagent (excusez-moi, mais normalement le Maire de Paris était censé être présent), vous ne pouvez pas laisser faire cela.

Mme HIDALGO semble pourtant en faire un argument de campagne pour les prochaines municipales, c'est un peu tard, c'est maintenant que nous devons tous ensemble défendre le Grand Paris et, par-delà, donner du sens et de la consistance au schéma de la Région Ile-de-France qui en manque tant.

C'est ce que nous attendions de vous, Monsieur le Président.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame KUSTER.

Je vous signale que M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, était présent et a écouté l'ensemble des intervenants de chaque groupe, quand les bancs de l'U.M.P. sont assez clairsemés.

Je crois qu'il n'y a pas de leçon à donner à qui que ce soit.

Nous allons continuer, c'est M. DUBUS et ensuite M. BOURNAZEL et on donnera la parole à M. MANSAT et à Mme GIBOUDEAUX pour répondre. Je pense que, sur les éléments de concertation notamment, il y a beaucoup de choses à apporter en réponse aux intervenants.

Monsieur Jérôme DUBUS, vous avez la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame le Président.

Qu'attendions-nous de la révision du S.D.R.I.F. ? Nous attendions une nouvelle vision prospective, nous attendions du souffle, nous attendions de l'audace, nous attendions de l'ambition ; une ambition comparable à celle dont fit preuve Paul Delouvrier en 1965 avec un schéma directeur qui tenait en quelques pages et sur une carte de la taille d'un grand timbre-poste.

Qu'avons-nous devant les yeux ? Un catalogue de bonnes intentions consensuelles dans lequel il est impossible de discerner un projet global et ambitieux pour une métropole mondiale tenue de placer l'attractivité et la compétitivité au premier rang de ses préoccupations, attractivité en baisse comme vient de le rappeler la récente étude K.P.M.G.

Au contraire, nous avons un document qui débouche sur une Ile-de-France frileuse, défensive et repliée sur elle-même. Ce S.D.R.I.F. traduit une certaine forme de renoncement et de crainte de l'avenir dans un monde ouvert, à laquelle nous ne pouvons nous associer.

Il s'agit en réalité d'un refus du processus de mondialisation, auquel pourtant, moins que tout autre, Ile-de-France ne peut échapper.

Alors, pourquoi ce parti pris ? Pourquoi cette indécision ? Pourquoi ce non choix entre l'agglomération dense et le polycentrisme ?

Tout simplement parce que ce S.D.R.I.F. n'est que l'enfant issu d'un accouplement à trois : les Verts auxquels on a promis une éco-région, le Front de Gauche auquel on a promis la réduction des inégalités spatiales et, enfin, les sociaux-démocrates auxquels on a fait miroiter de mettre l'accent sur les secteurs économiques d'excellence.

Le pêché originel de ce texte est là : trop de compromissions politiques, trop de recherches de consensus entre ces trois tendances pourtant inconciliables, sauf pour conserver le pouvoir, trop d'accords en catimini au détriment des intérêts de la Région.

"Et Paris, dans tout cela ?", me direz-vous. Le S.D.R.I.F. était l'occasion pour notre ville d'apporter une contribution sur le fond et de lui donner le souffle qui lui fait défaut.

Il était l'occasion d'affirmer et de démontrer que la Région et son cœur parisien forment un tout résolu tourné vers l'avenir. Il était enfin l'occasion de démontrer que le cœur battant de l'Ile-de-France doit rester Paris.

La déception est forte, même si le S.D.R.I.F. reconnaît enfin le rôle moteur de Paris dans le développement de la Région.

Notre Capitale, je le rappelle, avait quasiment disparu de la version 2007 pour réapparaître timidement aujourd'hui, comme si vous aviez peur d'exister, comme si vous aviez peur de dire clairement que la zone dense de la Région, avec ses sept millions d'habitants, représente 70 % des richesses régionales.

D'ailleurs, les projets parisiens sont quasi inexistantes, à part les guinguettes des quais rive gauche qui méritent le grand prix de l'égoïsme hédoniste et la très sympathique promenade verte que vous nous concoctez avec la requalification de la Petite Ceinture qui condamnera encore un peu plus un possible espace logistique dans Paris.

Paris, mes chers collègues, est une "global city" atone, incapable de conjuguer créativité, plaisir et productivité.

Paris donne plus à voir le passé qu'il ne fait espérer l'avenir, et ce n'est pas votre tentative maladroite de manipulation des chiffres récents de la démographie qui pourra cacher ce cadre vide, et pourtant, les projets ne manquent pas.

La reconquête de la Seine, oui, la reconquête de la Seine, mais avec un vrai geste architectural d'envergure internationale. L'aménagement des portes de notre Capitale, laissées aujourd'hui à l'anarchie, la reconquête des quartiers des gares, la couverture du périphérique et des voies ferrées des gares de l'Est et du Nord et, enfin, la réalisation de l'Axe Majeur, du Louvre à la Défense.

Mes chers collègues, d'Etienne Marcel au soulèvement patriotique d'août 1944, Paris a toujours forcé le destin, et combien Nicolas SARKOZY a eu raison de lancer le Grand Paris, vrai projet de civilisation.

Mais, mes chers collègues, pour une ville majeure, il faut un acteur majeur, pas un acteur mineur. Ce changement d'acteur, c'est en 2014 qu'il arrivera, qu'il s'effectuera.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur DUBUS.

Si M. BOURNAZEL n'est pas là, je propose de donner la parole à M. Pierre MANSAT et, ensuite, à Mme Fabienne GIBOUDEAUX pour répondre.

M. Pierre MANSAT. - Madame la Présidente, je voudrais d'abord remercier les 14 orateurs qui viennent de s'exprimer sur ce S.D.R.I.F.

Très clairement, nous n'avons pas la même lecture de ce document pourtant stratégique, et loin de là.

Tout d'abord, je voudrais rappeler qu'il s'est élaboré dans des conditions de concertation tout à fait remarquables, que ce soit par les travaux entre les services parisiens et les services de la Région et, bien sûr, par

l'échange constant entre l'Exécutif régional et l'Exécutif parisien, qui a été nourri par une contribution qui a été remise en février 2012 à la Région et qui faisait toute sa place, bien évidemment, au développement parisien.

Je voudrais souligner, tout d'abord, que les vicissitudes de la mise en révision du S.D.R.I.F. ont été largement mises à profit pour clarifier la stratégie et prendre en compte le fonctionnement métropolitain ; c'est la grande nouveauté de ce schéma directeur comparé à celui de 2008, la prise en compte de la zone dense, de son fonctionnement et de la place de Paris ; j'y reviendrai.

Le S.D.R.I.F. est avant tout et d'abord un document de planification régionale, il est l'expression de la cohérence de l'aménagement régional et, contrairement à ce que nous a dit l'U.M.P., nous avons plus que jamais besoin d'un outil de cette nature pour, justement, travailler à cette cohérence de l'aménagement régional, puisque c'est bien ce qui fait défaut ; ce qui fait défaut, ce sont les inégalités et les déséquilibres qui minent l'attractivité de notre région.

Le S.D.R.I.F. cherche donc à répondre aux grands défis de la région, tant à l'échelle global du bassin parisien qu'à l'échelle local des bassins de vie et il se fixe deux objectifs transversaux : améliorer la vie quotidienne des Franciliens, ce qui passe par la construction de 70.000 logements par an et un taux de 30 % de logement social à terme, la création de 28.000 emplois par an, en améliorant la mixité habitat/emploi, la garantie d'accès des équipements et des services publics de qualité, la conception des transports pour une vie moins dépendante de l'automobile, l'amélioration de l'espace urbain et de son environnement naturel.

Du point de vue des transports et du Grand Paris Express, je crois que vous n'avez pas entendu le Maire de Paris affirmer son soutien à la réalisation de l'entièreté du projet Grand Paris Express, en prenant, évidemment, en compte les coûts tels qu'ils ont été mis en évidence par le rapport Auzannet et la nécessité de savoir phaser un projet de cette ampleur.

Et puis, deuxième objectif transversal de ce S.D.R.I.F., améliorer le fonctionnement métropolitain de l'Ile-de-France, la refondation du dynamisme économique francilien, un système de transport porteur d'attractivité, la valorisation des équipements attractifs, la gestion durable de l'écosystème et le renforcement de l'Ile-de-France, c'est-à-dire réduire les vulnérabilités face aux risques et développer les énergies renouvelables. Ce S.D.R.I.F. fait bien la part à la fois de l'attractivité, de la lutte contre les inégalités et de la nécessité d'assurer la transition énergétique en prenant conscience de l'ampleur des enjeux qui sont devant nous dans ce domaine.

Et puis, le Conseil régional a su s'appuyer sur la prise en compte du dynamisme parisien ; le S.D.R.I.F. souligne que le développement et la valorisation des atouts de Paris sont fondamentaux pour la région. C'est une avancée extrêmement importante, puisque ce n'était pas le cas, M. DUBUS l'a signalé, dans le S.D.R.I.F. de 2008 ni dans le S.D.R.I.F. de 1994, que nous rencontrions l'opinion majoritaire de l'Exécutif et de la majorité régionale de ce point de vue.

Le projet spatial, d'ailleurs, propose une organisation renouvelée de l'espace francilien, en définissant une géographie stratégique autour de 14 territoires d'intérêt métropolitain qui nécessitent un intérêt particulier de cohérence de l'action, tant locale que régionale, et Paris est le premier de ces territoires d'intérêt métropolitain.

Cette vision a été consolidée, je le répète, grâce à un vrai travail collaboratif, ce qui a permis la prise en compte d'un grand nombre de remarques parisiennes. Le dialogue avec Alain AMEDRO a été de grande qualité. C'est pour cela que nous proposons un avis favorable, qui souligne les qualités de ce S.D.R.I.F. qui assume une véritable vision, comme l'a dit Emmanuelle BECKER, du développement, voire même une vision de société pour notre Région.

J'ai fait très rapidement, j'en viendrai maintenant aux commentaires sur les huit amendements et vœux qui sont proposés à notre vote.

Il y a d'abord l'amendement n° 1, qui est un amendement de l'Exécutif, qui est un amendement dit technique. Sont proposées des modifications de cartes de cœur de métropole et de la trame verte de l'agglomération, afin de compléter la trame verte des morceaux manquants, comme, par exemple, la tranchée Pereire, comme l'a souligné Christophe NAJDOVSKI.

Je vous proposerai donc d'adopter cet amendement.

Il y a l'amendement n° 2, qui est proposé par Denis BAUPIN et les élus du groupe E.E.L.V.A. sur l'autorité organisatrice du logement. Je passerai assez vite, tout le monde sait que ce débat est engagé, le Maire l'a rappelé tout à l'heure, sur la concordance, la convergence, avec la Région, le constat est partagé, la volonté de coordonner les efforts, mais la discussion reste ouverte aujourd'hui autour du périmètre d'intervention et la nature de l'institution capable de remédier à la dispersion des acteurs. Donc le S.D.R.I.F. ne peut pas préempter l'issue des débats et le

S.D.R.I.F. devra se conformer aux dispositions législatives qui trancheront cette question. Je propose donc un vote favorable sur ce vœu proposé par le groupe E.E.L.V.A.

Et puis, l'amendement qui fait beaucoup discuter autour de l'affaire des ratios. L'amendement n° 3 est proposé par le groupe E.E.L.V.A. et propose de maintenir ce ratio indicatif habitat/emploi. C'est un débat extrêmement politique, mais c'est un débat qui est aussi technique et il ne s'agit pas de noyer le poisson, mais bien de le prendre dans toutes ses dimensions. C'est pourquoi, je voudrais prendre un peu de temps pour développer, afin que nous évitions les confusions.

De quoi parle-t-on ? On parle d'un instrument qui doit permettre le rééquilibrage territorial au sein de la Région entre l'Ouest et l'Est, entre les logements et l'habitat, et ce rééquilibrage concerne, bien entendu, la politique parisienne, et nous partageons cet objectif global de rééquilibrage.

Nous avons d'ailleurs, depuis 10 ans, engagé une politique tout à fait résolue, qui vise à permettre ce rattrapage. C'est, par exemple, le cas à Paris Rive gauche. Ce rééquilibrage, d'ailleurs, a porté ses fruits. Il faut rétablir quelques vérités qui ont été malmenées par les considérants de l'amendement, et notamment le supposé *prima accordé* par Paris aux bureaux.

En moyenne, lors des cinq dernières années, pour chaque mètre carré de bureau réalisé, on a autorisé 5,5 mètres carrés de logement, c'est-à-dire beaucoup plus que la convention Ville-Etat qui prévoyait la réalisation de 2,7 mètres carrés pour 1 mètre carré de bureau.

D'ailleurs, les recensements ont confirmé la progression de la population parisienne, plus 15.000 habitants par an ; en même temps, le nombre d'emplois est stable, avec des variations, bien entendu, mais nous sommes à peu près au même chiffre qu'en 1990 : 1,88 million d'emplois.

Il n'y a donc pas de *prima* donné aux bureaux, mais une politique de développement d'une ville mixte, où tous les efforts sont faits pour répondre à cette nécessité de la mixité, c'est-à-dire à la fois une ville dynamique sur le plan de l'attractivité économique et sur le plan de l'emploi et une ville qui donne justement le nombre d'emplois nécessaires pour ses habitants, et c'est bien l'objectif de construction que nous partageons avec le S.D.R.I.F., donc loin des divisions annoncées dans la presse du soir, je confirme bien que nous sommes en parfait accord avec le Conseil régional sur les objectifs de construction de logements, qui sont de 4.500 logements par an.

Nous critiquons ce ratio emploi/logement, car nous pensons qu'il ne prend pas le bon instrument de mesure. Il compare des choses extrêmement différentes : un logement, un emploi.

Un emploi peut être extrêmement divers et n'a pas les mêmes conséquences en matière de mètres carrés de réalisation ; cela peut être un emploi de bureau, certes, mais cela peut être un emploi de service, cela peut être un emploi de co-working ; cela peut être beaucoup de choses aujourd'hui qui nécessitent des superficies extrêmement différentes.

La même chose : un logement, il est très difficile de calculer en logements puisqu'il y a là soit des chambres d'étudiants, soit des logements familiaux.

Donc, nous pensons que c'est un ratio qui est assez inefficace et qui est en même temps déraisonnable, car si on le traduit en mètres carrés, il reviendrait à multiplier par 5 les objectifs de construction de mètres carrés de logements par emploi par rapport aux anciennes conventions d'équilibre.

Nous proposons donc de ne pas en rester au constat de ce désaccord mais nous proposons, à la Région, et nous avons déjà commencé à travailler avec Alain AMEDRO à l'élaboration, à la co-élaboration d'un outil qui favoriserait réellement ce rééquilibrage, avec une portée prescriptive, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, puisqu'il a juste, ce ratio, une portée indicative.

Concernant l'amendement n° 4, l'amendement déposé par Jean-François LEGARET et le groupe U.M.P.P.A., l'amendement du groupe U.M.P.P.A. propose de donner un avis défavorable du Département de Paris au projet de S.D.R.I.F. Les motifs invoqués par l'U.M.P. ne sont pas recevables.

D'abord, la planification, je répète ce que je disais tout à l'heure, est une obligation. L'évolution même du contexte loi Grand Paris, contrat de développement territorial souligne le besoin de l'outil prospectif capable de mettre en cohérence des projets locaux. L'ordonnancement des textes avait été bousculé par le précédent Gouvernement. Le S.D.R.I.F. doit encourager le développement complémentaire et non concurrentiel des territoires.

Concernant l'amendement n° 5, proposé toujours par M. LEGARET et le groupe U.M.P.P.A., il revient sur la question de la gouvernance du logement, à laquelle j'ai déjà répondu, et puis, sur l'objectif de 30 % de logements sociaux et il propose d'annuler cet objectif. Au contraire, à notre sens, cet objectif va dans le bon sens. Pour accroître

la production de logements, il faut encourager le développement de villes mixtes, favoriser le développement de logements sociaux là où ils font gravement défaut ; il faut réunir les moyens d'une action volontariste pour la production de logements, à l'image de la politique conduite à Paris sous la houlette de Jean-Yves MANO.

Je terminerai par les trois vœux du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche présentés par Danielle SIMONNET.

Tout d'abord, sur le projet du Triangle de Gonesse, nous pouvons partager une partie de l'analyse que vous faites. D'ailleurs, je rappelle qu'Europa City ne figure absolument pas dans le projet de S.D.R.I.F. mais qu'il est bien question d'une urbanisation. Je crois que l'accord qui a été trouvé au sein du Conseil régional pourrait tout à fait faire exemple pour nous, c'est-à-dire qu'il a été convenu de consacrer une partie de ce Triangle de Gonesse à l'urbanisation, c'est-à-dire le secteur d'aménagement qui sera desservi par le barreau de Gonesse, d'abord en bus à haut niveau de services puis via un barreau ferré et par Grand Paris Express. Ce sont des projets que nous soutenons.

Et puis, l'idée de la préservation...

Tout ceci au conditionnel !

Et l'idée de la préservation de 400 hectares au moins de terres agricoles au Nord, sans coupure, d'un seul tenant.

Je crois que c'est un équilibre auquel est arrivée la Majorité régionale et je propose que nous partageons cet équilibre.

Je demanderai donc à Mme SIMONNET de retirer son vœu. Sinon, j'émettrais un avis défavorable.

Concernant le vœu n° 8 sur les lycées, la prise en compte des lycées est une des nouveautés du S.D.R.I.F. Leur importance est croissante, comme facteur de mixité sociale ou alors de ghettoïsation sociale. L'évolution de la carte des lycées et de leur rôle est véritablement un enjeu d'aménagement.

Le vœu du PG relatif aux lycées porte sur la qualification des lycées comme service public de proximité et sur la carte de ces établissements. Dans la mesure où, entre l'adoption du S.D.R.I.F. et notre avis de Paris, a été adopté un programme pluriannuel d'investissement et de rénovation par la Région, lui-même approuvé par le dernier Conseil de Paris, il ne semble pas utile de rouvrir ce débat.

En effet, parmi les orientations du P.P.R.I., il est acté une carte des formations favorisant la polyvalence des lycées. Il s'agit ainsi d'assurer à tous les jeunes l'accès à une offre de formation diversifiée, en concentrant les efforts d'investissement aux places nouvelles sur les établissements qui ont déjà une vocation polyvalente et donc une dimension qui permette cette offre nouvelle.

Le débat a d'ores et déjà été tranché par l'avis que nous avons adopté, tant au Conseil de Paris qu'au Conseil régional.

Je proposerai donc le retrait de ce vœu.

Au cas contraire, j'émettrais un avis défavorable.

En ce qui concerne le vœu n° 6, toujours présenté par Danielle SIMONNET et le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la politique sanitaire régionale, le vœu demande des modifications du S.D.R.I.F. afin que soit mieux garanti l'accès aux soins des habitants de la Région Ile-de-France. On ne peut que partager les objectifs affichés par le vœu, mais il faut souligner que ces objectifs de meilleure coordination de la localisation des équipements de proximité, afin que tous les Franciliens puissent avoir accès à la médecine publique hospitalière, ont déjà été pris en compte dans la rédaction du S.D.R.I.F. Je vous renvoie en particulier à la page 34 du fascicule dit de mise en œuvre.

Je crois donc que l'essentiel du vœu a été pris en compte dans le S.D.R.I.F.

Il y a d'autres éléments dans ce vœu. Peut-on aller au-delà ? Je ne le crois pas. Le rôle du S.D.R.I.F. est de fixer des orientations à 20 ans et ne peut pas être celui d'énumérer des grands principes allant au-delà de la compétence reconnue à la Région.

L'un des acquis de ce nouveau S.D.R.I.F. est d'avoir souhaité clairement énoncer la partie prescriptive de ses recommandations.

Je vous propose donc, là aussi, de retirer ce vœu. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur MANSAT.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX. - Merci, Madame la Présidente.

Je remercie les intervenantes et intervenants qui se sont inscrits, notamment sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique : Frédérique PIGEON, Yves CONTASSOT, Christophe NAJDOVSKI et Jean-François MARTINS.

Je regrette d'ailleurs que les intervenants de l'U.M.P. ne soient pas beaucoup intervenus sur ce sujet. Pourtant, le S.R.C.E. découle directement du Grenelle de l'environnement qui avait été à l'initiative du précédent Gouvernement.

Qu'en est-il de ce Schéma Régional de Cohérence Ecologique ?

D'abord, dire ma satisfaction qu'il soit associé au S.D.R.I.F., car, pour moi, il n'est pas concevable d'imaginer des territoires résilients, des villes résilientes, des métropoles résilientes, sans associer les fonctions urbaines et les fonctions écologiques. Donc, c'est une bonne chose que l'on puisse aujourd'hui examiner ces deux projets de délibération dans le même Conseil au même moment et qu'ils puissent coïncider aussi au niveau de leur approbation quasiment au Conseil régional et aussi au niveau de l'enquête publique.

Alors, ce Schéma Régional de Cohérence Ecologique a été élaboré avec les services de la Ville de Paris, notamment la Direction de l'Urbanisme, la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, notamment l'Agence de l'écologie urbaine qui a beaucoup participé aux ateliers, avec un travail tout à fait nouveau avec les scientifiques et les services de l'Etat.

Ce Schéma Régional de Cohérence Ecologique est nouveau, donc c'est le premier. Il est issu, comme je viens de vous le dire, des travaux du Grenelle de l'environnement.

Il permet d'avoir une planification écologique à l'échelle régionale mais aussi à l'échelle métropolitaine et à l'échelle urbaine. C'est la première fois que nous avons un schéma de planification des trames vertes et bleues qui permet d'avoir des indications assez précises sur notre territoire parisien.

Ce schéma va nous permettre d'avoir des éléments indicateurs tout à fait importants et pertinents pour le Plan Local d'Urbanisme, cela a été dit, et aussi de pouvoir travailler plus finement au niveau des trames vertes et bleues à l'échelle parisienne intra muros, donc à l'échelle dense de notre ville ; cela a été évoqué par Frédérique PIGEON.

Ce schéma prend en compte, évidemment, les grands parcs parisiens, les cimetières, le réseau ferroviaire, et aussi la Petite Ceinture.

Nous avons souhaité y ajouter la Ceinture verte de Paris. Cette Ceinture verte est la zone qui se situe entre les Maréchaux et le périphérique, Ceinture verte qui avait été planifiée il y a très longtemps, qui a été, petit à petit, grignotée, notamment par le périphérique et l'urbanisation. Il nous semble, aujourd'hui, important et pertinent de remettre cette Ceinture verte à l'ordre du jour de notre planification urbaine, pour pouvoir, comme cela a été dit, recréer des liens entre Paris et les communes riveraines et améliorer le cadre de vie des habitants de ces quartiers qui en ont bien besoin.

Ce travail a déjà été entrepris notamment avec les portes. Je ne suis pas d'accord avec ce qui a été dit sur la mauvaise qualité des portes évoquée par M. DUBUS. Nous avons fait vraiment un travail d'amélioration et de requalification de ces quartiers et c'est vrai que dans le cadre de ce travail, nous avons pu faire des liens, notamment entre Paris et les communes riveraines, et je pense qu'on peut aller plus loin aussi, pour faire des liens entre les portes parisiennes. Je suis assez optimiste sur le fait que cette Ceinture verte puisse être inscrite dans ce schéma.

Des travaux, notamment, ont été faits dans le 20e arrondissement, entre la porte de Bagnole et la porte de Montreuil, qui nous permettent de dire, aujourd'hui, qu'il est tout à fait possible, en gardant les équipements qui sont d'ailleurs présents sur le site, que ce soient des équipements culturels, sportifs et aussi des habitations, de reconfigurer l'espace public pour permettre de créer des liens entre ces équipements et de créer une vraie Ceinture verte autour de Paris.

Les faisceaux ferroviaires, comme cela a été dit par Frédérique PIGEON, jouent un rôle important dans les continuités écologiques, notamment vers les communes riveraines, vers la métropole, et même, plus largement, vers le réseau national, donc ils sont très importants. Beaucoup d'espèces se déplacent, ont besoin de se déplacer et utilisent ces faisceaux ferroviaires.

Je voudrais revenir, justement, sur ces fonctions urbaines et fonctions écologiques et reprendre une remarque de M. Jean-François MARTINS, qui dit : en fait, quand vous reconnaissez le rôle écologique de la Petite Ceinture, cela veut dire qu'on n'y fera rien et que vous avez déjà décidé du devenir de la Petite Ceinture. Eh bien non, parce que je pense qu'il faut faire coexister ces fonctions urbaines et ces fonctions écologiques, c'est tout à fait possible, d'ailleurs, on le dit dans le cadre des faisceaux ferroviaires, mais aussi dans le cadre de la Petite Ceinture. On peut très bien avoir des usages sur la Petite Ceinture tout en maintenant sa continuité écologique et le rôle important qu'elle a de ceinture verte dans Paris, ce n'est pas du tout antinomique, comme on peut aussi, et on le fait, aménager les canaux pour pouvoir avoir à la fois un usage de transport des canaux, un usage récréatif, et aussi une piste cyclable et des aménagements qui permettent d'avoir cette continuité écologique et même de la renforcer avec une meilleure gestion.

On voit bien qu'aujourd'hui, les villes de demain, les métropoles de demain seront celles qui sauront allier ces fonctions urbaines et ces fonctions écologiques sans les rendre antinomiques.

Je voudrais, à ce titre, donner comme exemple la ville de New York, qui a entrepris un travail tout à fait volontariste, notamment de plantation d'arbres et de végétalisation de la ville, pour faire face au dérèglement climatique et améliorer la qualité de l'air, on voit que ce souci est très important, avec des investissements très importants, et aussi le rôle exemplaire qu'a eu la ville de New York en maintenant une gestion écologique en périurbain qui maintient et permet d'avoir une ressource en eau tout à fait exemplaire.

On voit bien qu'aujourd'hui, les grandes villes travaillent dans ce sens ; c'est vraiment la seule façon d'avoir, dans l'avenir, des villes, des métropoles, résilientes et durables.

Je voudrais aussi, pour finir, remercier vraiment toutes les personnes qui ont travaillé sur ces travaux ; c'est vraiment important, notamment les personnes de l'Agence d'écologie urbaine, il y a eu beaucoup d'ateliers, beaucoup d'échanges. Je remercie aussi les services de la Région, les élus de la Région, les services de l'Etat, qui ont été assez ouverts au dialogue et qui ont accepté que Paris, ville dense, puisse aussi s'inscrire dans ce schéma. C'est vraiment, je pense, un premier schéma tout à fait intéressant et novateur que nous avons dans cette Ville de Paris.

Comme il n'y a pas eu d'intervention contre, j'imagine que nous avons l'unanimité sur ce projet de délibération, en tout cas, je l'espère, et je vous invite à le voter, pour permettre de construire à la fois cette région, cette métropole et notre ville de façon écologique.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

Chers collègues, nous allons maintenant procéder au vote des amendements, des vœux et des projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 1 G déposé par l'Exécutif, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 1 G est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 2 G déposé par le groupe E.E.L.V.A., avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 2 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 3 G déposé par le groupe E.E.L.V.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 3 G est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 4 G déposé par le groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 4 G est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 5 G déposé par le groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 5 G est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 6 G, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 G, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 G déposé par M. Alexis CORBIÈRE et Mme Danielle SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 7 G relatif au Schéma Directeur de la Région d'Île-de-France ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, SG 7 G).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 9A G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 9A G est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 22 G amendé relatif au Schéma régional de Cohérence Ecologique.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2013, DEVE 22 G).

Je vous remercie.

2013 DDEEES 1 G - Subvention et avenant à la convention pluriannuelle (3.070.000 euros) avec la Mission Locale de Paris (12e).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent, en 2e Commission, le projet de délibération DDEEES 1 G concernant la subvention et l'avenant à la convention pluriannuelle avec la Mission locale de Paris 12e.

La parole est à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Madame la Présidente, mes chers collègues, je souhaitais intervenir sur ce projet de délibération, car nous pouvons nous féliciter, non seulement de cette subvention, mais du travail remarquable qui est fait par la Mission locale de Paris en direction des jeunes Parisiens à la recherche d'un emploi.

Cette Mission locale, qui est domiciliée maintenant dans le 12e arrondissement, est présidée par notre collègue Isabelle GACHET.

Les six Missions locales parisiennes sont désormais regroupées en un opérateur parisien unique sur le territoire.

3.070.000 euros, c'est le montant de cette subvention. Effectivement, c'est une subvention de taille, mais elle est surtout à la hauteur de nos engagements en faveur de la lutte contre le chômage des jeunes Parisiens, peu diplômés ou qui rencontrent des difficultés, car on sait que les jeunes, en particulier sans qualification, sont les premières victimes de la crise économique.

Il s'agit d'accompagner les jeunes vers l'emploi, mais aussi vers l'autonomie. La Mission locale de Paris a ainsi pour mission d'informer, d'accueillir, d'accompagner, soit directement soit par l'intermédiaire d'organismes existants, tous les jeunes de 16 à 25 ans résidant sur le territoire parisien et en priorité ceux ne relevant plus de l'instruction obligatoire et dont les niveaux de qualification et de compétences rendent difficile l'insertion socioprofessionnelle.

Cette Mission locale met donc tout en œuvre pour trouver des solutions individualisées à chaque jeune selon son niveau, selon ses besoins, selon ses difficultés pour, non seulement accéder à l'emploi, mais aussi construire un projet professionnel.

On y apprend les techniques de recherche d'emploi (C.V., lettre de motivation, entretien d'embauche). On peut faire un bilan de compétences ou s'informer sur les dispositifs d'aide à l'emploi. Des stages en entreprise ou même des contacts avec des employeurs sont facilités et on sait que ce n'est pas quelque chose de simple.

Les conseillers professionnels qui accompagnent individuellement les jeunes les aident à élaborer un projet d'insertion professionnelle adapté et les suivent tout au long de leur parcours et les chiffres sont encourageants. Sur près de 20.000 jeunes suivis, plus de 5.000 jeunes ont accédé à un emploi, 860 ont signé un contrat en alternance et plus de 3.000 d'entre eux ont bénéficié d'une formation.

L'occasion aussi de féliciter notre collègue Christian SAUTTER qui multiplie les forums pour l'emploi avec notamment cette première édition du forum "Paris Métropole pour l'emploi des jeunes et l'égalité des chances" qui aura lieu mardi prochain à la grande halle de la Villette.

200 recruteurs seront à la disposition des jeunes Parisiens, un espace y sera évidemment réservé aux conseillers de la Mission locale de Paris et la Ville de Paris sera présente avec un stand qui présentera les emplois d'avenir à la Ville de Paris.

Tout ce qui peut être fait en matière de lutte contre le chômage doit être encouragé de manière concrète. C'est ce qui est fait avec cette subvention à la Mission locale de Paris qui donne à nos jeunes concitoyens, plus que de l'espoir en l'avenir, mais surtout leur place dans la société.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame TAÏEB.

Pour répondre, la parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Madame la Présidente, je remercie Karen TAÏEB d'attirer l'attention sur la Mission locale de Paris, organisme absolument décisif dans la politique de l'emploi des jeunes et de leur insertion, qui semble intéresser inégalement les formations du Conseil de Paris.

Comme Mme Karen TAÏEB l'a fort bien dit, cette Mission locale qui est sous la double autorité de l'Etat et du Département de Paris et qui est présidée avec un grand dynamisme par Isabelle GACHET, après que Bruno JULLIARD ait engagé la fusion qui a donné ses fruits l'an dernier, cette Mission locale accueille chaque année 20.000 jeunes, ce qui est un chiffre considérable.

Ce qui est encore plus admirable, c'est que, comme Mme TAÏEB l'a signalé, la moitié des jeunes qui sont accueillis trouve une sortie par le haut, si je puis m'exprimer ainsi, soit vers l'emploi soit vers une formation qualifiante.

Donc, ces résultats de 2011 ont été acquis alors que les Missions locales étaient en pleine réforme. Je pense que, en 2012 (on ne connaît pas encore véritablement les chiffres définitifs, il faudra attendre quelques semaines), la performance sera probablement un petit peu plus faible, mais cela tient au fait que les jeunes sont parmi les principales victimes de la crise et ont de plus en plus de mal à entrer sur le marché du travail.

Je voudrais dire enfin - et nous aurons l'occasion d'en parler dans quelques instants - que la Mission locale de Paris va jouer un rôle absolument décisif dans la mise en œuvre des emplois d'avenir, c'est-à-dire qu'elle va trouver des candidats pour occuper ces emplois d'avenir parmi les jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont pas qualifiés, disent les textes, mais je dirai qui ne sont pas diplômés, ce qui est plus exact, car on peut être qualifié sans être diplômé. Ces jeunes sont au nombre de 18.000 sur le seul territoire parisien.

Cette Mission locale va détecter ceux d'entre eux qui sont motivés pour un emploi d'avenir, va en suivre le déroulement professionnel et aussi le déroulement de leur formation et va veiller à ce que ces jeunes débouchent sur des emplois pérennes.

La Mission locale de Paris est un organisme essentiel, dont tous les élus et tous les Parisiens peuvent être fiers.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEEES 1 G).

Je vous remercie.

2013 DDEEES 11 G - Lancement d'un appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 11 G relatif au lancement d'un appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire.

La parole est à Mme Claire MOREL.

Mme Claire MOREL. - Madame la Présidente, mes chers collègues, l'économie sociale et solidaire, c'est une économie qui se caractérise par la recherche constante de l'innovation sociale et de nouveaux modèles économiques, dont la fin n'est pas uniquement la rentabilité.

Bien plus, cette innovation sociale se concrétise en termes de produits et de services proposés, de conditions de leur production, de multitude de structures, qu'elles soient associatives, mutualistes, coopératives ou sociétaires classiques, de modes de gestion respectueux des relations sociales et de son impact sur son environnement.

Cette innovation sociale portée par l'économie sociale et solidaire est également un vecteur important d'insertion professionnelle pour les personnes qui en sont le plus éloignées.

C'est ainsi que, depuis cinq ans, grâce à ces dispositifs de l'économie sociale et solidaire, ce sont plus de 12.000 Parisiens qui ont trouvé un emploi en suivant un parcours dans les dispositifs de l'E.S.S.

L'E.S.S., c'est également plus de 10 % des emplois à Paris et c'est un secteur dynamique, porteur de belles réussites et de créations d'emploi.

Voilà pourquoi Paris a choisi depuis de nombreuses années de soutenir ce secteur important et innovant. Ce projet de délibération a ainsi pour objet de lancer un appel à projets dans le secteur de l'E.S.S. Il s'agit pour Paris du renouvellement d'un dispositif qui existe depuis 2009.

Les précédents appels à projets ont ainsi permis la création ou le développement d'une trentaine de structures et la création ou la consolidation de près de 160 emplois.

Depuis le lancement du premier appel à projets en 2009, ce sont 200 porteurs de projets qui ont ainsi témoigné de leur intérêt pour l'économie sociale et solidaire, dont 40 en 2012.

Les projets distingués ont concerné les activités culturelles, de commerce équitable, de service aux structures d'insertion par l'activité économique, d'hôtellerie ou de restauration d'insertion.

Dans la continuité des précédents appels à projets, l'édition 2013 se déroulera dans le cadre d'un partenariat étendu et aura pour objet le développement durable.

Ce partenariat étendu permet de travailler avec un certain nombre de structures, j'en citerai quelques-unes : l'Union régionale des entreprises d'insertion, l'Union régionale des S.C.O.P., la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale, l'Association pour le droit à l'initiative économique, la Boutique de gestion de Paris Ile-de-France, un représentant du Crédit Coopératif, la D.I.R.E.C.C.T.E., le Conseil régional et, bien évidemment, le Département de Paris.

Une récompense sous forme d'une subvention de fonctionnement d'aide au démarrage ou au développement d'un montant maximum de 25.000 euros sera accordée au projet distingué par le jury, ainsi qu'une aide à la maîtrise de la procédure d'appel d'offres pour mieux répondre aux marchés lancés par la collectivité parisienne et un accompagnement pour la finalisation du projet.

Ces aides seront bien sûr soumises à votre approbation, après sélection du lauréat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et, bien sûr, approuver ce projet de délibération.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame MOREL.

Pour répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Je remercie ma collègue Claire MOREL pour son soutien à cet appel à projets et, par là même, au développement de l'économie sociale et solidaire à Paris.

Effectivement, grâce à cet appel à projets, tous les ans depuis le début de la mandature, nous mobilisons les énergies et les imaginations pour soutenir la création d'entreprise dans le champ de l'économie sociale et solidaire et ainsi créer des emplois d'insertion qui, en plus, rendent de nouveaux services aux Parisiens.

Pour cela, nous nous appuyons sur les acteurs de terrain pour recenser les idées, motiver les porteurs de projets à les finaliser et à nous les présenter et ainsi distinguer les plus intéressants parmi ceux qui sont prêts.

Cette année, une attention particulière sera portée au thème du développement durable, car c'est un secteur à fort potentiel d'emploi et d'insertion sur le territoire parisien, et parce qu'il me semble qu'il est intéressant de renforcer les liens entre le secteur de l'économie sociale et solidaire et celui du développement durable car cela ne se recouvre pas toujours mais bien sûr, c'est souvent très proche.

En 2012, nous avons reçu plus de 40 candidatures de grande qualité à cet appel à projets. Neuf d'entre elles ont été choisies lors du Conseil de Paris de novembre dernier. Elles ont ensuite été récompensées à l'occasion d'une après-midi de débats sur l'économie sociale et solidaire organisée dans l'auditorium du Petit Palais, qui a réuni de très nombreux acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Comme les années précédentes, les lauréats qui seront désignés à l'automne par un jury composé de professionnels du secteur, ce qu'a rappelé Claire MOREL, et que j'aurai l'honneur de présider, pourront bénéficier d'une subvention d'aide au démarrage allant jusqu'à 25.000 euros, d'une participation financière du Département en fonction du nombre d'embauches d'allocataires du R.S.A., d'une aide à la recherche de locaux d'activité, ce qui est souvent compliqué à Paris, comme nous le savons tous, et enfin, d'un accompagnement et d'une mobilisation des supports de communication de la Ville pour faire connaître son projet.

Je rappelle que l'enveloppe totale des subventions atteint cette année encore 150.000 euros, dont 100.000 prélevés sur notre plan départemental pluriannuel pour l'insertion et l'emploi.

Avec cet appel à projets, la Ville de Paris manifeste son soutien dans la durée au développement de ce secteur économique créateur d'emplois, fondé sur une recherche de lucrativité limitée et tourné vers la satisfaction de besoins sociaux et/ou environnementaux non pourvus.

Je vous remercie de bien vouloir voter ce projet de délibération.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 11 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEEES 11 G).

2013 DDEEES 27 G - Subvention à l'association "Fairplaylist" pour soutenir ses actions en faveur du développement de la musique équitable.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 27 G, qui est une subvention à l'association "Fairplaylist" pour soutenir ses actions en faveur du développement de la musique équitable.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace Mme Olga TROSTIANSKY au fauteuil de la présidence).

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Ce projet de délibération nous propose d'accorder une subvention de 15.000 euros à cette association, "Fairplaylist", association qui favorise la diffusion des œuvres d'artistes émergents et qui met en œuvre des pratiques tout à fait innovantes, tout à fait novatrices, aussi bien pour les activités organisées tout au long de l'année que pour le festival de Ménilmontant, qui est un écofestival urbain qui a lieu dans le nord-est parisien.

Cette association encourage le développement de pratiques économiques - et c'est vraiment là pour le coup très novateur - qui reposent sur des principes de coopération et de solidarité, de rémunération équitable, d'autonomie de l'artiste et de protection de l'environnement dans le secteur culturel.

Un petit exemple : en 2012, "Fairplaylist" a lancé le dispositif "La billetterie mise à nu", en partenariat avec "Main d'œuvre", dispositif qui consiste en un affichage pédagogique, à l'entrée des concerts et sur les places de spectacle, expliquant l'économie d'une soirée, la répartition des charges et les produits, le nombre de places à vendre pour arriver à l'équilibre.

Ainsi, il s'agit de faire connaître des artistes alternatifs en suivant une démarche éthique en matière de rétribution des acteurs et de partage des risques financiers.

C'est très intéressant dans cette filière, où on a tendance à dire aux jeunes artistes ou aux nouveaux artistes que c'est déjà bien beau de pouvoir se produire quelque part et qu'il ne faut pas être trop regardant sur le montant du cachet.

En 2013, l'association s'est fixée pour objectif de renforcer son modèle économique et ses moyens humains pour pérenniser son action et entretenir une dynamique continue sur le sujet d'une filière équitable.

Parmi les nouvelles actions qu'elle propose de mettre en place, "Fairplaylist" cible la création du label "fair-play", un label musical éthique et solidaire dédié à la production, l'édition et la diffusion. Ce label offrirait aux artistes en situation précaire une aide administrative, juridique, mais aussi sociale en matière de santé et de logement, par exemple.

Cette subvention va donc servir à alimenter ces travaux de réflexion sur l'application des principes du commerce équitable dans la filière de la musique et l'aider à mener des expérimentations concrètes dans le domaine.

Pour ma part, en tant qu'écologiste, je suis très intéressée par cette démarche, qui est une démarche globale et qui me permet de rappeler qu'en 2009, j'ai proposé, en m'appuyant sur les initiatives qui contribuent à orienter et à encourager les bonnes pratiques et permettent ainsi la tenue d'événements culturels ou sportifs plus respectueux de leur environnement écologique, économique et social, j'ai donc proposé que la Ville de Paris définisse, en concertation avec les acteurs concernés, une charte de développement durable et solidaire pour les manifestations culturelles et artistiques parisiennes.

Je relance ce vœu et cette proposition puisqu'il me semble essentiel que dans le cadre de son engagement en faveur de l'économie sociale et solidaire, le Département encourage une démarche qui réponde aux enjeux actuels, aussi bien en termes environnementaux, qu'éthiques ou sociaux.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Merci, Madame la Présidente.

Je remercie Danielle FOURNIER pour son intervention et son soutien à ce projet de délibération attribuant une subvention à l'association "fairplaylist" pour soutenir ses actions en faveur du développement de la musique équitable.

Comme vous l'avez très bien rappelé, "fairplaylist" fait partie des acteurs dynamiques mettant en avant des modes de consommation responsables.

Je vais répéter les raisons qui nous motivent à soutenir "fairplaylist" : développement d'une filière musicale équitable, transparence vis-à-vis du public, pédagogie, promotion des valeurs de l'économie sociale et solidaire.

"Fairplaylist" est un des composants de notre politique de promotion du commerce équitable. Cette volonté se décline selon trois axes principaux.

D'abord, le soutien aux opérations visant la promotion de ce secteur auprès du grand public. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans quelques semaines avec la "fair pride" et la quinzaine du commerce équitable au mois de mai.

Deuxièmement, une politique d'achat responsable. Paris s'est dotée d'une charte de l'achat responsable qui intègre des objectifs éthiques, sociaux et environnementaux.

Cela se traduit par exemple par l'achat de tenues professionnelles en coton équitable pour les agents de la propreté.

Troisièmement, le soutien aux têtes de réseau et aux formes nouvelles de commerce équitable, comme la musique équitable ou le tourisme équitable et solidaire.

Cette politique, je tiens à le rappeler, a été récompensée par les professionnels du secteur, puisque la Ville de Paris a obtenu le label "Territoire de commerce équitable" en décembre dernier ainsi que le "Prix des achats publics équitables".

Enfin, pour répondre à votre dernière remarque relative à la création d'une charte écoresponsable des événements culturels parisiens, je ne manquerai pas de me rapprocher de mon collègue Bruno JULLIARD et de vous tenir informée de l'avancement de ce dossier.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEEESS 27 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DDEEES 27 G).

2013 DDEEES 13 G - Mise en oeuvre à Paris du dispositif "emplois d'avenir".

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEEESS 13 G. Il s'agit de la mise en oeuvre, à Paris, du dispositif "emplois d'avenir". Deux amendements y sont rattachés : les amendements n^{os} 9 G et 10 G.

Nous avons beaucoup d'orateurs inscrits, ce qui est une bonne chose. Je leur demanderai de faire l'effort de respecter leur temps de parole.

Tout d'abord, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, nous parlons ici de la mise en oeuvre d'un dispositif dit "emplois d'avenir", une loi sur laquelle, notre groupe, nos groupes parlementaires ont émis de nombreuses préconisations, vous le savez.

L'emploi est la première préoccupation de nos concitoyens et pour cause : avec 5 millions de personnes aujourd'hui exclues du marché du travail, nous atteignons un record depuis la création des statistiques de l'Insee.

Au-delà du chiffre, c'est la courbe de progression qui nous inquiète : un million de chômeurs sont apparus en quatre ans, dont 230.000 lors de ces six derniers mois.

Nous ne pensons pas que les emplois aidés régleront la crise de l'emploi et le drame du chômage de masse. Avec les seniors, les jeunes, les personnes les moins qualifiées sont les premiers travailleurs exposés au risque du chômage. Ce sont eux qui, le plus, sont les victimes de ce chômage de masse.

Paris ne fait, hélas, pas exception. Si notre ville a été un peu moins touchée que d'autres territoires ces dernières années, les chiffres sont malgré tout à la hausse. A Paris, le nombre de demandeurs d'emplois de moins de 25 ans à la recherche d'un emploi, quel que soit le type de contrat - ces chômeurs de catégorie A, pour reprendre le terme en vigueur - a bondi de plus de 7 % entre décembre 2011 et décembre 2012. Et nous ne comptons là que les Parisiennes et les Parisiens de moins de 25 ans régulièrement inscrits à Pôle Emploi.

Il faut ajouter ceux qui ne sont pas déclarés, ceux qui ne sont plus ou pas répertoriés, ceux qui en somme ont disparu des écrans radars. Il faut encore ajouter les jeunes salariés qui subissent le temps partiel, les femmes, les

travailleurs de moins de 25 ans qui, en vérité, et contre leur gré, sont des chômeurs à mi-temps, à tiers-temps ou à trois-quarts temps.

Alors que la jeunesse doit être considérée comme l'atout majeur de notre pays, elle figure aujourd'hui parmi les premières victimes du chômage et les conséquences, que ce soit en termes d'accès au logement, de niveau de santé et, plus largement, d'intégration sociale, sont énormes.

Le projet de délibération que vous nous proposez d'adopter aujourd'hui concerne les jeunes peu ou pas qualifiés de 16 à 25 ans et s'adresse en tout premier lieu aux jeunes les plus éloignés de l'emploi. Le dispositif proposera un accès à l'emploi à 300 jeunes dans la collectivité et à 1.200 pour la Capitale.

Autant le dire clairement, nous avons des réserves sur ce dispositif des emplois d'avenir dans sa forme actuelle. Nous serons extrêmement vigilants sur la question de la formation et au suivi du dispositif, par exemple. Les parlementaires communistes ont tenu à ce qu'apparaissent dans le projet de loi ces deux questions clés, car ce sont la formation et l'acquisition de compétences qui permettront de maintenir durablement dans l'emploi les jeunes qui en sont aujourd'hui exclus.

Premièrement, donc, nous ferons très attention au volet formation.

Deuxièmement, nous proposons, à travers un amendement, que les organisations syndicales et les élus de chaque formation politique de notre Assemblée intègrent le comité de suivi. La mesure paraissait assez évidente, il semblerait qu'elle ne le fût pas suffisamment. Nous attendons de la transparence et de la démocratie dans le suivi des emplois d'avenir.

Troisièmement, la nature des contrats proposés : pourquoi dissocier les types de contrat ? Pourquoi proposer des contrats de trois ans et de un an ? Nous préférons, à défaut, des C.D.D. non pas d'un an mais de trois ans, de façon systématique afin de créer les conditions d'une expérience valorisable, d'une expérience qui permettra une insertion à l'issue des emplois d'avenir, les jeunes voulant bénéficier de mobilité ou changer de domaine demeurant naturellement libres de démissionner.

Enfin, le contrat de référence est et doit rester le C.D.I. La Gauche ne peut oublier ce combat-là. L'objectif est donc que tous les jeunes qui disposeront d'un emploi d'avenir obtiennent à l'issue du dispositif, au sein de notre collectivité comme dans les autres emplois, un emploi stable sur le long terme.

C'est cela, le véritable emploi d'avenir.

Au vu des éléments que je viens d'exposer, notre groupe votera ce projet de délibération mais avec responsabilité. Nous serons extrêmement attentifs au déploiement et au suivi du dispositif.

Je veux redire, puisqu'il me reste du temps, l'impasse dans laquelle ont conduit les politiques menées depuis plus de 30 ans, consistant à baisser le coût du travail, de l'emploi par subvention de l'emploi et à baisser les cotisations patronales. Les chiffres du chômage des jeunes sont dramatiques ; c'est la conséquence de la dérive d'un modèle qui part du principe que les jeunes n'ont pas le droit à un emploi normal avant d'être passés par un long sas de précarité.

Je le répète, comme je l'ai déjà dit dans cette Assemblée, ce sas dure en France 10 ans, alors que la moyenne des pays de l'O.C.D.E. est de 5 ans. C'est un traitement de la jeunesse comme une main-d'œuvre précaires et sans droits qui sert directement le patronat.

Cette situation aujourd'hui à Paris est d'une telle gravité que nous constatons bien qu'il faut changer de modèle nationalement.

Engageons à l'appui des attentes des jeunes un programme pluriannuel de réduction chiffrée du taux de chômage des jeunes à Paris, avec des formations débouchant sur des emplois en C.D.I.

Nous attendons une mise en place nationale d'une sécurité d'emploi et de formation pour tous.

Nous voterons donc, au vu des éléments que je viens d'exposer, ce projet de délibération et nous serons attentifs, comme je viens de le dire.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Présidente.

Le taux de chômage des jeunes en France est aujourd'hui de 25 %. Premières victimes du chômage de masse et de l'exclusion qui frappent notre pays depuis quatre, cinq ans maintenant, les jeunes sont désormais 1 sur 4 à être pauvres, selon le dernier rapport de l'I.N.J.E.P.

Même si le taux de chômage des jeunes Parisiens, qui s'élève à 15,1 %, reste bien inférieur au taux régional et national à Paris, notre collectivité ne peut ignorer les conséquences de la crise économique que nous traversons sur l'emploi des jeunes et leur insertion de plus en plus complexe, de plus en plus difficile et tardive sur le marché du travail.

La publication de la loi créant les emplois d'avenir au Journal Officiel samedi 27 octobre dernier permet à notre collectivité de participer pleinement à la mobilisation nationale visant à favoriser l'accès à l'emploi pérenne des jeunes en difficulté, en signant une convention avec l'Etat, pour accueillir au sein de ses services entre 200 et 300 emplois d'avenir à temps complet et sur la base d'un contrat C.D.D. d'une durée maximale de trois ans.

Ce nouveau dispositif permet à notre collectivité d'offrir à des jeunes une première expérience professionnelle et une période d'acquisition de compétences ou de qualification, gages d'une insertion durable, ainsi qu'un accompagnement individualisé et de qualité. Les compétences acquises sont reconnues par une attestation de formation, une attestation d'expérience professionnelle ou une validation des acquis d'expérience. Elles peuvent également faire l'objet d'une certification inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles.

Au niveau de ces compétences acquises, l'ensemble des dispositifs de formation mis en place par le Département seront mobilisés : formation qualifiante, cours de perfectionnement, préparation aux concours et aux recrutements sans concours, formation métiers.

Ces actions de formation seront consignées dans un plan de formation individuel et il est évident que c'est cette formation qui permettra ensuite aux jeunes de déboucher sur un emploi durable.

En termes d'encadrement, il sera personnalisé. La collectivité s'appuiera sur un réseau de tuteurs constitué sur la base du volontariat. Les missions des tuteurs seront, en lien avec la Mission locale de Paris ou Cap Emploi, d'aider, d'informer et de guider le jeune dans son emploi et de contribuer à l'acquisition des compétences professionnelles de base.

Ce sont deux des grandes nouveautés des emplois d'avenir : de la qualité de l'accompagnement et de la formation, dépend l'insertion professionnelle durable des jeunes.

L'accompagnement sera assuré à la fois par l'employeur, qui doit désigner un tuteur, et par la Mission locale, ou Cap Emploi pour les travailleurs handicapés, qui suis le jeune au-delà de la mise en emploi.

Au niveau du tissu économique et associatif, la collectivité s'engage, dans la convention signée avec l'Etat, à mobiliser largement les employeurs potentiels, associatifs ou marchands, du territoire parisien, à maintenir son soutien à la Mission locale de Paris et à mobiliser l'ensemble des services départementaux, municipaux ou associatifs en lien avec les jeunes pour repérer ceux susceptibles d'accéder à un emploi d'avenir.

Nous nous engageons pleinement pour la réussite de ces emplois.

En s'appuyant sur la Mission locale de Paris, Cap Emploi et les services, qui auront vocation à accueillir ces jeunes, et dans une logique d'expérimentation et de montée en charge progressive, un premier travail d'identification de mission est en cours. Les premiers secteurs identifiés sont les secteurs en tension, comme la propreté, la sécurité et l'animation, ou émergents, pour que la formation et la qualification ainsi développées durant les trois ans en emploi d'avenir permettent aux jeunes de sortir en emploi pérenne.

Ma collègue Laurence GOLDGRAB en parlera plus longuement dans son intervention.

Enfin, puisqu'un bon emploi est un emploi durable, la collectivité parisienne organisera un comité de pilotage pour suivre la mise en œuvre des emplois d'avenir qui réunira l'Etat, Pôle Emploi, la Mission locale de Paris et Cap Emploi. Notre mobilisation, mes chers collègues, est entière et ne faiblira pas car l'insertion des jeunes est une priorité.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Présidente.

Le taux de chômage à Paris au troisième trimestre 2012 a augmenté de 6,5 % par rapport à décembre 2011, pour atteindre le taux de 8,4 %. Et le nombre de jeunes demandeurs d'emploi, en catégorie, a augmenté de 7,1 % sur l'année 2012.

Le dispositif "emplois d'avenir" comprend un volet formation qui peut favoriser, en effet, l'accès à un emploi pérenne et ses missions ont pour objectif d'optimiser la chance donnée aux jeunes de s'insérer durablement. Paris s'engage à recruter 200 à 300 emplois d'avenir.

En plus d'un comité de pilotage pour suivre la mise en œuvre des emplois d'avenir, il nous semble important et indispensable d'évaluer ce dispositif. Et, pour rendre cette évaluation possible, nous vous demandons de bien vouloir amender le projet de délibération et d'ajouter les articles suivants :

- le Président du Conseil de Paris communiquera la convention d'engagement entre le Département de Paris et l'Etat au Conseil de Paris suivant sa signature ;

- le Président du Conseil de Paris communiquera régulièrement la liste des emplois réservés à des emplois d'avenir, afin que le Conseil de Paris puisse s'assurer que ces emplois assurent une réelle acquisition de compétences ;

- enfin, que le Président du Conseil de Paris présente un bilan des emplois d'avenir, à l'échelle de Paris, à l'issue des C.D.D. de trois ans, afin de déterminer si le dispositif a réellement pu assurer à ces 200 ou 300 jeunes de 16 à 25 ans des débouchés professionnels.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Madame le Président.

Mes chers collègues, l'emploi des jeunes est un sujet trop sensible pour s'enfermer dans un débat partisan. C'est cet esprit qui a motivé le vote du groupe parlementaire U.D.I. en faveur des emplois d'avenir, même si nos parlementaires ont émis certaines réserves.

Nous y joignons aujourd'hui les nôtres.

La mise en œuvre du dispositif parisien que vous proposez, a pour objectif 200 à 300 emplois d'avenir à temps complet.

M. SAUTTER, qui a réuni sur ce thème en fin d'année le Comité parisien pour l'emploi, caractérise ceux-ci "d'emploi de la seconde chance". Certaines précisions ont aussi été apportées en 2e Commission, comme la confirmation d'une approche prospective pour cibler les secteurs et les besoins des directions volontaires. Il s'agit de mettre en place un processus de pré-embauche à long terme, afin de trouver des emplois susceptibles d'être pérennisés au terme d'une formation.

Il y a, enfin, l'obligation de la période d'essai et l'exemple de la C.A.F. du Var, qui a mis fin à 6 contrats sur les 18 premiers, illustre l'une des plus graves difficultés.

L'écueil est que pour répondre à certains besoins parisiens, la logique fondatrice des emplois d'avenir dérive en élevant massivement le niveau des jeunes recrutables.

Ce dispositif, qui est le seul fer de lance du Gouvernement Ayrault dans la lutte contre le chômage des jeunes, et je le déplore, est lancé depuis le 1er novembre 2012, mais selon les chiffres du Ministre du Travail, seulement 4.000 embauches ont été enregistrées dans les collectivités locales et les associations, quand il en faudrait plus du double chaque mois pour que le Gouvernement atteigne l'objectif des 100.000 recrutements fixés pour 2013.

Notre sentiment est qu'il règne un certain flottement dans la mise en œuvre parisienne, l'aspect formation est absent de votre projet de délibération, c'est pourtant le cœur du dispositif et le préalable de sa réussite. Qu'est-il prévu réellement en termes de remise à niveau ou d'acquisition des savoirs de base ? Y aura-t-il des actions spécifiques à destination des jeunes en situation de handicap ? Quel sera précisément la composition du comité de pilotage ad hoc qui se tiendra le 14 février et qui est chargé de faire le point chaque mois et d'évaluer, je pense, le dispositif ?

Finalement, il s'agit d'une énième politique sociale dont nous percevons bien les difficultés de mise en œuvre pour Paris, mais nous vous confirmons aussi notre scepticisme face à ce type de dispositif. Redonner un avenir à 300 jeunes Parisiens, nous y souscrivons pleinement, mais est-ce au secteur public ou semi-public de créer de nouveaux emplois quand ce secteur devrait massivement en supprimer ?

Si le coût d'un tel dispositif n'impacte pas fortement le budget parisien, même si Paris va néanmoins devoir aider des associations à s'impliquer dans ce nouveau défi, il pèse sur celui des contribuables. Or, ce type de mesure témoigne de l'aveuglement des pouvoirs publics et des Gouvernements successifs face aux échecs avérés des politiques passées.

La jeunesse française souffre depuis plus de 30 ans d'un taux de chômage supérieur à la moyenne européenne. Cette mesure peut sembler particulièrement dérisoire face à l'immense gâchis du chômage qui atteint près du quart des jeunes de 16 à 24 ans.

Ce dispositif a montré son inefficacité à réinsérer durablement les jeunes, car les emplois subventionnés dans le secteur non marchand n'ont jamais permis à leurs jeunes bénéficiaires de s'insérer durablement sur le marché de l'emploi.

Certains chercheurs pensent même que les bénéficiaires des programmes subventionnés ont encore moins de chances d'insertion stable qu'en l'absence d'emplois aidés.

Les raisons de ce relatif échec sont nombreuses : les qualifications acquises sont faibles et ne correspondent pas forcément aux attentes du marché du travail, les jeunes cessent leur recherche active d'emploi ou de formation plus ambitieuse et le secteur associatif ou public ne maintient en poste ces nouvelles recrues que le temps de la subvention.

Il se pourrait même que ces emplois aient un effet stigmatisant, les entreprises redoutant que les jeunes passés par ce type de programme aient plus de difficultés que les autres, d'où la création d'une sorte de double trappe à exclusion.

Il faudrait mieux se recentrer sur l'accompagnement et la formation intensive des jeunes chômeurs non qualifiés, à l'exemple du Danemark, où tout jeune non qualifié et au chômage depuis trois mois doit suivre une formation qualifiante et adaptée au monde de l'entreprise, en contrepartie de l'accès aux allocations chômage.

L'objectif est de centraliser l'information de tous les jeunes qui sont en train de décrocher pour qu'ils soient pris en charge le plus rapidement possible. C'est ce type de service d'accompagnement que Paris doit mettre en place de façon urgente et que nous reprendrons à notre compte dans notre programme pour Paris 2014.

Enfin, nous ne pouvons nous satisfaire de soigner les conséquences sans s'attaquer aux causes. Le décrochage scolaire est dû à l'absence d'acquisition de compétences sociales ou dites non cognitives. Or, celles-ci sont aussi essentielles à l'insertion que les compétences scolaires.

Développer l'estime de soi, l'autonomie, la capacité de dialogue et se projeter dans l'avenir, voilà l'autre véritable contrat d'avenir que nous devons passer avec notre jeunesse.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, la bataille pour défendre et contribuer à créer de l'emploi est, bien évidemment, essentielle, mais, alors que partout en France, des salariés luttent précisément pour garder leur emploi, l'urgence serait, pour un Gouvernement de gauche, de commencer par interdire les licenciements boursiers. L'exemple de P.S.A. est éclairant ! Je ne vous imposerai pas ici la liste de toutes les entreprises en très bonne santé financière, mais qui suppriment nombre d'emplois pour satisfaire l'appétit des actionnaires, mais j'étais la semaine dernière encore avec les salariés de Buffalo Grill à Paris, gare du Nord, un groupe qui fait plus de 12 millions de bénéfice, mais qui a décidé de supprimer 71 emplois.

Alors, puisque nous avons dans cette Assemblée des conseillers de Paris qui cumulent avec le mandat de député, je tiens à leur signaler qu'ils ne doivent pas accepter de voter la loi de l'accord Medef/syndicats minoritaires qui est prévue, car cet accord ne vise qu'une chose : faciliter les licenciements et aggraver la précarité.

Alors, je vois bien au sourire de certains que vous avez l'impression qu'on est à côté du sujet. Pour autant, on est dans le cœur du sujet. Si on veut défendre l'emploi, il faut commencer par prendre les bonnes mesures nationales qui s'imposent contre celles et ceux qui ne cessent de briser l'emploi.

Revenons maintenant sur les mesures, les contrats d'avenir.

Au premier abord, on pourrait se dire que c'est une bonne mesure pour faire reculer le chômage des jeunes : des emplois d'avenir, subventionnés par l'Etat, qui sont proposées, généralement, dans les collectivités locales, les associations, pour trois ans, à des jeunes de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés, vivant dans les zones urbaines ou rurales défavorisées, mais sachez que, bien évidemment, c'est aussi proposé aux entreprises privées.

Ces contrats, mes chers collègues, vont installer une nouvelle filière, source de précarité, et se substituer à des postes qui ont été supprimés ces dernières années ou qu'il faudrait créer dans des secteurs qui subissent de plein fouet l'austérité.

Le Gouvernement ferait mieux de cesser sa politique d'austérité et d'augmenter de façon conséquente les dotations aux collectivités afin de leur permettre d'embaucher. Nous le savons bien à Paris, nous créons de nouveaux équipements et nous ne les assumons que par des redéploiements de postes.

Or, vous le savez comme moi, le Gouvernement a troqué 7.000 embauches en contrats d'avenir contre un coup de pouce aux collectivités de 170 millions. Ces contrats vont donc conduire les collectivités à substituer au recrutement de personnel statutaire l'embauche d'emplois d'avenir sous-payés et précarisés.

La lutte contre le chômage des jeunes passe par la défense de l'accès à la qualification dès la formation initiale et par la défense globale de l'emploi. Toutes les mesures spécifiques, du C.I.P. au C.P.E. en passant par les contrats aidés n'encouragent que les effets d'aubaine institutionnalisant la précarité au lieu de l'éradiquer.

Maintenant, regardons de plus près la façon dont le Département entend mettre en œuvre ces contrats.

Nous avons déjà des expériences en matière de contrats aidés, avec notamment les 1.680 contrats aidés recensés en 2012, occupant généralement des emplois permanents. Fréquemment, les obligations d'accompagnement et de formation de ces salariés n'étaient pas remplies, comme avait pu le constater le Conseil des prud'hommes de Paris. Je suis déjà intervenue à plusieurs reprises au Conseil de Paris sur ce sujet.

Malgré les vœux adoptés en juillet et en octobre, le Département continue à embaucher des C.U.I. sur des emplois permanents. Les contrats aidés ayant dépassé la durée légale en 2012, les travailleurs dont le contrat a été interrompu, n'ont pu bénéficier d'aucun suivi. Les négociations avec les organisations syndicales n'ont pas été ouvertes, les organisations syndicales bénéficient seulement d'informations sur les nouvelles dispositions, mais pas de véritable discussion pour faire modifier les dispositifs.

Le dispositif de formation sur les contrats d'avenir, par ailleurs, et je dois le reconnaître, est amélioré par rapport au dispositif de formation sur les contrats insertion, mais, visiblement, il va être difficile à appliquer. La direction reconnaît elle-même les manques de dotations financières et de moyens humains pour étendre aux 1.500 autres agents en contrat aidé pour lesquels les améliorations ne respectent pas encore le cadre légal de 80 heures minimum par contrat prescrit par le Code du travail

Mes chers collègues, le maximum doit être engagé afin de permettre aux jeunes d'accéder à la qualification à l'issue de cette première expérience professionnelle. Or il n'est pas indiqué un partenariat avec la Région pour que les jeunes entrent dans les parcours de qualification proposés par les P.R.D.F. et les organismes de formation retenus dans les marchés régionaux pour qu'ils soient mis à contribution.

Mais, surtout, je voudrais attirer votre attention sur une chose : le texte de la convention s'engage à pérenniser au maximum les emplois d'avenir recrutés ; très bien. Le dispositif est donc aussi amélioré comparé à celui des contrats d'insertion, mais alors, pourquoi notre Département ne prendrait-il pas, du coup, les mêmes engagements pour l'ensemble des contrats aidés ?

Aussi, nombre de collectivités territoriales se sont engagées auprès des syndicats à embaucher tous les contrats d'avenir. On aimerait qu'il y ait un objectif d'accès à la collectivité parisienne qui puisse être chiffré, et là, par contre, gros point noir, la loi considère que la règle est le CDI, financé trois ans par l'Etat ; bien sûr, le CDI ne s'applique pas à la fonction publique, mais sinon, la règle, c'est le CDD de trois ans et le CDD d'un an est simplement l'exception. Or, dans la convention, c'est beaucoup plus flou. On peut lire, en effet, que ces recrutements se font avec des contrats de travail à durée déterminée d'un maximum de trois ans.

Qu'est-ce que cela signifie ?

Notre Conseil général ne doit pas choisir les conditions les plus précaires, à savoir des CDD d'un an renouvelables pendant trois ans.

Nous sommes donc opposés au principe même des contrats d'avenir.

Je terminerai, il est essentiel pour nous, dans ce projet de délibération, que soient bien, dans le comité de pilotage de la convention, associés les représentants départementaux des organisations syndicales de salariés représentatives et, pour le Département de Paris, un ou une élue de chaque groupe politique représenté au Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Madame la Présidente, mes chers collègues, 120.000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans diplôme et moins d'un tiers d'entre eux trouvent rapidement un emploi stable.

Comme l'a justement rappelé ma collègue Sandrine CHARNOZ, depuis plus de 30 ans, le taux de chômage des jeunes au niveau national franchit régulièrement les 20 % et même 25 % pendant l'année 2012.

Celui des jeunes Parisiens, il faut tout de même le rappeler, est de 15,1 %. Il est quand même supérieur à celui de l'ensemble des actifs parisiens.

Alors, cela étant dit, le dispositif emplois d'avenir proposé par le Gouvernement, conformément aux engagements du Président de la République de faire de la jeunesse une priorité de son quinquennat, est une très bonne mesure de traitement social du chômage des jeunes.

Destiné à faciliter l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, peu ou pas diplômés, en alliant formation, accompagnement individualisé et emploi, ce qui est une très bonne démarche, ce dispositif ambitieux prévoit de créer 150.000 emplois d'avenir à l'horizon 2014, dont 100.000 en 2013 et s'adressera principalement à des jeunes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

En ce qui concerne l'Ile-de-France, il est prévu de soutenir la création de près de 14.000 emplois d'avenir, soit 14 % de l'objectif national, pour l'essentiel dans des secteurs d'activité d'intérêt général ou d'utilité sociale ou ayant un fort potentiel de création d'emploi.

Sont considérés comme potentiels recruteurs les associations, les organismes à but non lucratif de l'économie sociale et solidaire, les entreprises concernées par les secteurs du développement durable, de l'économie numérique, de l'aide à la personne, de l'animation sociale culturelle et sportive et, bien sûr, les collectivités territoriales et c'est donc le sens de mon propos.

La Région, d'après nos informations, prévoit de créer une centaine d'emplois d'avenir au sein de son administration et le Département de Paris se doit également de montrer l'exemple ; c'est tout l'objet du projet de délibération que nous examinons ce soir.

Notre collectivité, via la convention Etat-Département qui nous est proposée au vote, prévoit pour sa part 200 à 300 emplois d'avenir, ce qui montre qu'elle a su prendre la mesure de cette urgence et elle ne pourra pas se contenter de moins et, nous l'espérons, ce seront à minima 300 emplois d'avenir qui feront l'objet de cette mesure.

Les secteurs susceptibles d'accueillir les futurs emplois d'avenir sont nombreux au sein de l'administration parisienne et ont vocation à le devenir plus encore, un travail d'identification et de réflexion avec les directions de la Ville est mené, ce qui est un gage de réussite pour ces emplois d'avenir, des pistes sérieuses pourraient être envisagées du côté des postes d'agent d'accueil et de surveillance des établissements publics, liés à notre collectivité, mais aussi des postes d'agent de sécurisation des points écoles.

La restauration scolaire ou non est une autre piste, la propreté des espaces publics, la sécurité, l'accueil et la surveillance des espaces verts ou des bâtiments ont déjà été identifiés par les directions du Département.

Je pense bien sûr à la réforme des rythmes scolaires, les secteurs de l'animation sociale culturelle et sportive sont visés par les textes, il faut étudier cette piste dans les écoles et les centres de loisirs de Paris pour que, à terme, des jeunes formés pendant trois ans puissent venir en renfort des personnels déjà existants.

Quand aux jeunes Parisiens concernés par ces dispositifs, ils pourront être identifiés par les Missions locales et Cap Emploi qui joueront un rôle fondamental en matière de formation et d'accompagnement, comme cela a été rappelé tout à l'heure par Christian SAUTTER et Sandrine CHARNOZ.

Les jeunes des quartiers les plus populaires de notre ville, notamment en zone de sécurité prioritaire, seront bien sûr concernés, comme l'a appelé de ses vœux Myriam EL KHOMRI, adjointe en charge de la sécurité.

Pendant trois ans, notre ville donnera une chance à ces jeunes d'être formés et de se sentir prêts à se présenter aux mêmes épreuves de sélection que le public externe pour intégrer de manière durable les services (entretiens, concours, etc.) et c'est là que se situe la différence.

Je ne suis pas pessimiste comme vous l'êtes, Madame SACHS, puisque la grande nouveauté de ces emplois, comme cela a été développé, c'est justement que la formation est intégrée avec l'accompagnement individualisé pour donner les meilleures chances d'accès.

Rappelons que l'emploi d'avenir passera les mêmes concours que les personnels externes et, donc, c'est une préparation pendant trois ans et c'est ce qui permet de donner de ce dispositif une vision pérenne de l'accès à l'emploi.

Comme le rappelait Christian SAUTTER ce matin, le suivi sur-mesure multiplie les chances d'accès et de trouver un emploi, la formation sur-mesure permet, elle, d'accéder durablement à l'emploi déjà trouvé.

Pour ce qui est des jeunes qui se destineront au secteur privé, la collectivité s'attachera à les faire bénéficier de son réseau de partenaires et d'employeurs potentiels.

Donc, puisque mon temps est passé, je rappellerai simplement que Pauline VÉRON, Christian SAUTTER et Isabelle GACHET ont tenu une réunion avec les professionnels de l'économie sociale et solidaire et qu'ils ont reçu 120 professionnels, ce qui démontre tout l'intérêt que ces professionnels attachent à ces emplois.

Je vous remercie.

Nous demanderons un bilan détaillé, bien sûr.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christian SAUTTER et peut-être que Mme GACHET voudra ajouter son commentaire.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Merci, Madame la Présidente.

Nous avons eu un beau débat sur un beau sujet, qui est le sujet des emplois d'avenir. Et pour répondre aux nombreux orateurs, et surtout oratrices, nous allons nous y mettre à trois.

Je vais commencer. Puis Isabelle GACHET, qui est responsable de la jeunesse et de la mission locale, dont j'ai expliqué plus tôt cet après-midi combien elle va jouer un rôle clé dans ce dispositif des emplois d'avenir, poursuivra. Et Maïté ERRECART, si elle le veut bien, parlera de ce qui concerne principalement la formation et les secteurs d'emplois où des jeunes pourraient travailler dans les services de la Ville et du Département.

J'en profite pour remercier, puisque nous sommes mobilisés par Laurence GOLDGRAB depuis le mois de décembre, les différentes directions de la Ville : la DDEEES, la DASES, la Mission locale, qui n'est pas du tout une administration de la Ville mais qui est une association copilotée par Paris et par l'Etat, et la Direction des Ressources Humaines qui va jouer un rôle tout à fait clé, avec beaucoup d'enthousiasme, pour que les 200 à 300 jeunes, recrutés par la Ville ou par le Département de Paris, débouchent comme cela est souhaité sur des emplois pérennes, avec cette fameuse formation sur mesure.

Ce que je voudrais dire - je ne vais pas le répéter car Sandrine CHARNOZ et Laurence GOLDGRAB ont très bien expliqué la volonté qui est celle du Gouvernement et la façon pratique dont tout ceci va fonctionner - il est clair que l'on part d'une situation où les jeunes sont de fait discriminés. Ils le sont d'autant plus qu'ils ont peu de diplômes et qu'ils habitent dans certains quartiers de Paris ou de la métropole.

J'ai rappelé tout à l'heure que 18.000 jeunes Parisiens de 18 à 25 ans n'ont pas de diplômes et ont des difficultés particulières pour accéder à l'emploi. Vous remarquez - j'insiste peut-être un peu pesamment -, je parle de peu diplômés ou de non diplômés, plutôt que de peu qualifiés ou de non qualifiés, car nous avons tous connu des autodidactes extrêmement brillants, y compris même comme Premier Ministre : on peut très bien être peu diplômé et extrêmement talentueux. Alain LHOSTIS se porte volontaire comme exemple même de ce type de héros de la vie quotidienne de notre cité.

Ce que je veux dire, c'est que je vais surtout répondre sur la partie du suivi et de l'organisation de nos travaux. Nous avons déjà tenu, pour bien montrer que c'est un engagement collectif, une réunion au mois de décembre avec

de très nombreux adjoints, y compris vous-mêmes, Madame la Présidente, et aussi Hamou BOUAKKAZ. Nous avons tenu une réunion avec les adjoints d'arrondissement qui seront directement impliqués, parce qu'il faut découvrir ces talents cachés, ces jeunes qui souhaitent avoir une deuxième chance et qui vont la saisir. Il faut donc aussi mobiliser le tissu associatif.

Comme l'a dit Laurence GOLDGRAB, il n'y a pas que les associations, même si les associations et l'ensemble de l'économie sociale et solidaire joueront un rôle très important. Il y a aussi les entreprises de service public, comme La Poste, la S.N.C.F., la R.A.T.P. Il y a aussi les bailleurs sociaux qui vont être mobilisés ou qui se mobilisent déjà sur ce point, en dehors du cercle de la Ville et du Département de Paris.

Je rappelle, pour que les chiffres soient clairs, que nous avons une demande de l'Etat d'aller sur le territoire parisien jusqu'à 1.100 à 1.200 contrats d'avenir d'ici la fin de l'année 2013. Pour Paris (Paris administration), nous avons donc un objectif fixé par le Maire de 200 à 300, avec évidemment l'ambition d'être plus près de 300 que de 200 et, pour les années suivantes, on verra en fonction des résultats de cette première année.

Nous avons commencé à nous réunir et à nous mobiliser. Le Comité parisien pour l'emploi en a parlé en décembre. Il va à nouveau en parler au mois de mars, et à nouveau au mois de juin. Je pense, pour répondre directement aux deux amendements qui ont été déposés, l'un par le parti Communiste et les élus de Gauche, et l'autre par l'U.M.P.P.A., que c'est dans cette instance, où il y a les unions départementales syndicales et les représentants de toutes les formations - je remercie par parenthèse les élus qui viennent très souvent à ces réunions trimestrielles du Comité parisien pour l'emploi -, que nous mettrons systématiquement à l'ordre du jour de ces comités parisiens pour l'emploi un point détaillé, non seulement sur les progrès quantitatifs mais sur les progrès qualitatifs que nous faisons en la matière. Sachant que le comité de pilotage est un comité plutôt technique, avec l'Etat, la Ville, le Département, Pôle Emploi et Cap Emploi, et il gère, si je puis dire, les différents mécanismes.

Je propose aux élus du parti Communiste et des élus de Gauche et à l'U.M.P.P.A., peut-être avec un peu moins de succès, que le Comité parisien pour l'emploi soit l'endroit où nous parlions chaque trimestre de ce programme important qui appelle vigilance. Comme l'a dit, par exemple Mme BIDARD, il est normal que les élus, et peut-être même les unions départementales aussi, soient vigilants en la matière.

Ce Comité parisien pour l'emploi va jouer un rôle essentiel. A l'intérieur de la Ville et du Département - Maité ERRECART y reviendra - nous allons essayer de déboucher sur des sortes de pré-embauche à trois ans, sur des postes permanents qui seront libérés normalement par des départs à la retraite, pour donner leur chance à des jeunes qui, avec une formation sur mesure, deviendront apte à occuper ces postes permanents.

Il ne s'agit pas d'embaucher des emplois d'avenir en plus des emplois permanents ou sur des postes permanents à la place de titulaires permanents, il s'agit vraiment de leur donner cette première expérience et cette formation dont ils ont besoin pour accéder à des emplois permanents.

Je m'arrête là pour être tout à fait clair.

Sur les deux amendements : l'amendement n° 9 défendu par Mme BIDARD, je propose que cet amendement soit retiré en raison de l'engagement que je prends d'inscrire le sujet à chacune des réunions trimestrielles du Comité parisien pour l'emploi. Si, à l'automne, vous trouvez que ceci n'est pas convenable, on prendra un autre dispositif.

A Mme MONTANDON, je dis que d'abord je n'aime pas - je vous le dis franchement - cette notion d'emplois réservés. Je considère que les jeunes non diplômés ne méritent pas des emplois réservés, les emplois réservés sont une catégorie juridique qui est un peu particulière, et je ne pense pas que les jeunes soient particulièrement victimes de handicap, c'est la société qui ne leur fait pas la place qu'ils méritent, mais pas au point d'employer cette expression d'emplois réservés.

Je vous propose de retirer votre amendement, puisque vous aurez l'occasion, dans les comités parisiens pour l'emploi, d'avoir les réponses aux questions que vous posez.

Si, par malheur, vous ne retirez pas votre amendement, je serai obligé de demander son rejet. Si vous le permettez, j'arrête là pour que mes deux collègues puissent ajouter des choses passionnantes.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Isabelle GACHET.

Mme Isabelle GACHET. - Merci, Madame la Présidente.

D'abord, je tiens à me réjouir du volontarisme de notre collectivité en faveur de l'emploi des jeunes puisque, vous le savez, même si Paris a parfois de meilleurs résultats qu'ailleurs en France, néanmoins, les jeunes restent - et

notamment les jeunes les moins qualifiés - les plus touchés et nous avons des quartiers, notamment des quartiers politique de la ville, qui connaissent des taux de chômage des jeunes particulièrement importants à Paris.

C'est vraiment un effort important que fait le Département et ce dispositif est particulièrement innovant puisqu'il allie à la fois une première expérience pour beaucoup de ces jeunes, mais également la formation tout au long des trois ans, qui sera accompagnée, comme l'a dit Christian SAUTTER, par la Mission locale avec un accompagnement individualisé pour chacun des jeunes.

Le Département va s'engager - et je suppose que Maïté nous en dira plus - justement sur la formation, l'accompagnement, le tutorat qui va être proposé à ces jeunes, mais également tout ce que l'on peut leur proposer en termes d'évolution professionnelle, mais aussi la possibilité pour eux, s'ils le souhaitent (parce que ce n'est pas exclu qu'ils le souhaitent), de pouvoir se faire embaucher ultérieurement dans le privé ou dans d'autres structures que la Ville.

C'est très important de le dire, il faut aussi leur permettre de se préparer évidemment aux concours de la Ville pour qu'ils puissent rentrer et nous les ferons bénéficier de toute façon en priorité de tous les dispositifs de notre collectivité, je pense aux forums et notamment au forum tel que celui que nous organisons prochainement à la Villette, le Forum métropolitain pour les jeunes le 19 février, auquel tout le monde est le bienvenu. Il y aura d'ailleurs, je crois, une trentaine de Missions locales qui seront là avec les jeunes concernés, c'est important aussi de venir à ce forum.

De notre côté, comme le disait également Christian, nous nous mobilisons fortement auprès de tous les acteurs, que ce soient les acteurs associatifs, tous ceux qui peuvent recruter des emplois d'avenir, mais aussi auprès des acteurs du réseau Jeunesse pour faire connaître aux jeunes, dans tous nos équipements jeunesse, le dispositif et leur faire connaître ce droit et cette possibilité de véritable insertion professionnelle pérenne.

Je vous remercie, je cède la place à Maïté ERRECART.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Madame ERRECART, pour compléter la réponse des deux adjoints précédents ?

Mme Maïté ERRECART. - Je vais compléter et surtout témoigner de l'engagement de la collectivité en faveur de ces emplois d'avenir, puisque c'est un projet tout à fait important et exaltant.

Dire d'une part que notre objectif de 200 à 300 emplois d'avenir au sein des services de la Ville et de nos recrutements nous paraît raisonnable, car cela tient compte de la capacité de recrutement que nous avons dans la collectivité parisienne, en sachant que les règles de recrutement dans le secteur public diffèrent de celles du secteur privé.

Nous sommes soumis, en effet, à des règles de droit public qui ne permettent pas des épreuves de recrutement réservées aux emplois d'avenir et donc de garantir aux bénéficiaires leur recrutement au sein de la collectivité parisienne.

Je voudrais dire à Mme SIMONNET, qui s'étonne que nous ne puissions pas proposer d'entrée, des C.D.I., que ce n'est pas possible. Nous avons des méthodes de recrutement, à la Ville, que sont les épreuves professionnelles, les examens, les concours. Des formations professionnelles préalables doivent être acquises pour postuler sur certains postes. Les bénéficiaires d'un emploi d'avenir seront en concurrence pour le recrutement avec les autres candidats, mais, ce qui est clair, c'est que notre engagement est double, c'est d'abord de proposer des emplois d'avenir dans les secteurs où nous avons du potentiel de recrutement. Je ne reprendrai pas ce que les uns et les autres ont dit, notamment Laurence GOLDGRAB qui a bien précisé les secteurs sur lesquels nous travaillons.

Par exemple, sur le secteur de la propreté, entretien de l'espace public, nous avons à peu près un flux de 200 recrutements par an, sur ce flux de 200 recrutements qui est dû essentiellement aux départs en retraite, je pense que nous pourrions proposer quelques dizaines d'emplois d'avenir, peut-être une cinquantaine, à charge ensuite de voir s'ils pourront accéder aux emplois, mais c'est une démarche qui nous paraît raisonnable de proportionner ainsi le flux de sorties et, d'autre part, le volume d'emplois d'avenir que nous allons accueillir en tant que tels.

Le deuxième engagement du Département, c'est de tout faire pour donner à ces jeunes des chances de réussir dans notre collectivité. C'est la raison pour laquelle j'insisterai sur les dispositifs de formation que nous avons au sein de la Ville.

Nous avons des dispositifs de cours de perfectionnement, des formations qualifiantes, des préparations aux concours et des sélections professionnelles, donc c'est clair que, pour les emplois d'avenir, tout cela leur sera ouvert

et, dans le cadre du parcours individuel que la Mission locale va construire avec eux, ils auront évidemment la possibilité d'accéder à ces différentes formations.

Le deuxième accompagnement très important, c'est le tutorat puisque, à la Ville, nous avons là aussi, fort heureusement, dans le cadre du lien intergénérationnel, des gens extrêmement compétents, des gens qui sont aussi habitués à accueillir des jeunes et ils seront totalement mobilisés pour la réussite de ces emplois d'avenir.

Voilà ce que je pouvais dire, en complément de ce qui a été dit.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je me tourne vers Mme BIDARD pour savoir si elle accepte le retrait de son amendement.

Mme Hélène BIDARD. - Oui.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je me tourne vers Mme MONTANDON avec la même question.

Mme Valérie MONTANDON. - Monsieur SAUTTER, vous avez simplement focalisé sur un terme secondaire de notre amendement. Si la seule chose qui vous empêche de voter l'amendement, c'est le terme "emplois réservés", sachez que nous sommes prêts à modifier l'article 7 qui deviendrait :

"Le Maire de Paris communiquera régulièrement la liste des emplois d'avenir."

Ce qui nous importe réellement - et c'est le fond de nos trois articles - c'est le suivi et l'évaluation du dispositif et la communication en Conseil de Paris. C'est ce qui importe, ce n'est pas simplement ce terme qui était là pour désigner les emplois d'avenir.

Nous sommes prêts à enlever cet adjectif puisqu'il vous dérange, afin que vous votiez notre amendement, mais sachez que nous le maintenons.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur SAUTTER ?

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Pour faire plaisir à Mme MONTANDON, je suis prêt à ce que la 2e Commission, qui est présidée d'ailleurs avec talent par Mme GOLDGRAB, puisse faire le point périodiquement sur les emplois d'avenir.

Je pense que votre amendement est sans objet, donc soit vous le retirez soit je suis contraint de demander son rejet.

Mme Valérie MONTANDON. - Il est maintenu.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - L'amendement n° 9 G est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 10 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 13 G qui concerne les emplois d'avenir.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DDEEES 13 G).

2013 DVD 48 G - Signature du protocole cadre pour le prolongement de la ligne 14 à la mairie de Saint-Ouen et l'adaptation des stations existantes de la ligne 14 et de deux conventions de financement.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen en 3e Commission du projet de délibération DVD 48 G relatif au protocole cadre pour le prolongement de la ligne 14 et l'adaptation des stations existantes de la ligne 14. Il y a également deux conventions de financement.

Je donne la parole à M. Claude DARGENT pour cinq minutes.

M. Claude DARGENT. - Merci, Madame la Présidente.

C'est peu dire que ce projet de délibération est bienvenu pour beaucoup de Parisiens et de Franciliens.

Il n'est pas besoin ici de souligner combien la situation est aujourd'hui difficile pour les usagers de la ligne 13. Nous avons, à de nombreuses reprises, évoqué cette question dans notre Assemblée.

Le prolongement de la ligne 14 a été identifié comme l'une des meilleures solutions à ce problème que rencontrent quotidiennement de nombreux habitants de notre métropole.

Il s'agit en effet de mettre à profit ce prolongement en créant deux nouvelles stations sur la ligne 14, Porte de Clichy et Mairie de Saint-Ouen, qui seront en correspondance avec chacune des deux branches de la ligne 13.

Ce prolongement est une des opérations prévues par le plan de mobilisation de 2009 et, successivement, la Société du Grand Paris la Région Ile-de-France, la R.A.T.P. et le S.T.I.F. ont validé le prolongement de la ligne 14. C'est au tour du Département de Paris d'être consulté à ce sujet.

Le prolongement prévoit également de créer deux stations à Pont-Cardinet et à Clichy-Saint-Ouen, ce qui assure une correspondance avec le réseau Transilien et la ligne C du R.E.R.

Il permet également la desserte du futur secteur Clichy-Batignolles. Il s'agit d'un enjeu essentiel puisque cette opération d'aménagement comporte, nous le savons, la construction de nombreux logements et d'équipements tels que le Palais de justice, destiné à accueillir le Tribunal de grande instance et le Tribunal de police de Paris.

Les premiers travaux de prolongement de la ligne 14 débuteront dès cette année, et la mise en service est prévue pour 2017.

Au-delà, le prolongement de cette ligne constitue le premier maillon du Grand Paris Express. Au Nord, en effet, est prévue une nouvelle section de Mairie de Saint-Ouen jusqu'à Pleyel, et au Sud, d'Olympiades jusqu'à Orly.

La ligne 14 constitue en effet une des trois lignes du réseau prévu dans le cadre du Grand Paris Express, la ligne dite bleue.

Le choix de cette ligne 14 pour désaturer la ligne 13 et demain, pour cette ligne structurante du Grand Paris Express, est particulièrement opportun compte tenu de ses grandes qualités.

Inaugurée en 1998, la ligne 14 est en effet la dernière ligne de métro parisienne mise en service. Entièrement automatisée, elle est caractérisée par une grande fréquence - une rame toutes les 85 secondes aux heures de pointe - et une vitesse qui est double de celle du métro, puisque les rames roulent à 39 km/h, contre 20 km/h.

Il faut donc se féliciter que ce soit par l'intermédiaire de cette ligne de métro de qualités supérieure que se font ces aménagements.

Ce prolongement de la ligne 14 va toutefois amener une hausse de sa fréquentation. Pour garantir le maintien de la qualité des conditions de transport, le passage du nombre de voitures de chaque rame passera de six à huit.

La hausse de la fréquentation attendue amènera d'autre part à un réaménagement de certaines des stations existantes compte tenu des normes de sécurité qui s'imposent.

Le coût du prolongement est estimé à 1.309 millions d'euros aux conditions de 2008 ; actualisé aux conditions de 2012, cela fait un peu plus de 1.500 millions. Paris supportera 20 % du coût total, soit 276 millions aux conditions de 2012.

S'agissant de l'aménagement des stations existantes, la participation du Département est fixée cette fois à 10 %, 30 % étant financés par la Région, 30 % par le Grand Paris et 30 % par la R.A.T.P.

Parce que, chers collègues, cette opération permettra d'amener les conditions de déplacement de la ligne 13 à un standard de qualité normale, parce qu'elle autorisera au-delà un nouveau transfert modal de la voiture vers les transports en commun et donc une amélioration du bilan écologique des déplacements dans notre ville et dans notre région, ces coûts, qui sont loin d'être négligeables - nous le relevons tous -, ces coûts méritent d'être assumés, y compris par notre Département.

C'est pourquoi le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés apporte un soutien résolu à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci.

Je remercie l'orateur pour tout ce qu'il vient de dire. Le projet de délibération que nous examinons est extrêmement important. Le projet de désaturation de la ligne 13 par le prolongement de la ligne 14 prévoit la construction d'un tunnel de 6 km et de quatre stations, dont deux en correspondance avec chacune des branches de la ligne 13 afin de capter le plus grand nombre possible de voyageurs.

Compte tenu du surcroît de trafic attendu du fait des trois prolongements à venir de la ligne 14 - Mairie de Saint-Ouen, puis Pleyel au Nord, et Orly au Sud -, la R.A.T.P. doit procéder à des adaptations sur les stations existantes afin de les rendre conformes à la réglementation.

Le S.T.I.F. et la R.A.T.P. exercent conjointement la maîtrise d'ouvrage du projet de prolongement, et la R.A.T.P. est seule maître d'ouvrage d'adaptation des stations existantes.

Le projet a été déclaré d'utilité publique le 4 octobre 2012.

Le coût du projet a été estimé à 1,4 milliard d'euros, auxquels il convient d'ajouter 127 millions d'euros pour l'adaptation des stations. Les premiers travaux auront lieu dès 2013 et la mise en service des deux projets est prévue fin 2017.

Il s'agit ici d'autoriser le Maire à signer trois documents :

- le protocole-cadre qui fixe le coût des deux opérations à 1,5 milliard et l'engagement des financeurs ;
- la convention de financement n° 1 relative au prolongement des lignes 14 et portant sur un montant de 152 millions d'euros financés par la Mairie de Paris à hauteur de 20 %, soit 30 millions d'euros.

Pour cette première convention, la participation des départements de la Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine est compensée par la Société du Grand Paris. Cette avance sera régularisée dans la convention n° 2.

Autant cette attitude est compréhensible pour la Seine-Saint-Denis au regard des finances difficiles de ce département, autant les mauvaises manières des Hauts-de-Seine sont incompréhensibles, et le désengagement inacceptable.

- Troisième document, la convention de financement unique relative aux adaptations et portant sur le montant total de l'opération, soit 126,7 millions d'euros.

S'agissant des stations, il faut noter que ces adaptations sont financées par la Région à 30 %, la société du Grand Paris à 30 %, la R.A.T.P. à 30 % et la Ville de Paris pour 10 % restants, mais il faut se rappeler que toute économie sur le projet viendra en déduction de la participation de la R.A.T.P.

Voilà pour les précisions et encore une fois, je salue l'intervention de M. DARGENT, qui a extrêmement bien présenté les enjeux de ce projet.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 48 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DVD 48 G).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la lutte contre les discriminations.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - En 6e Commission, nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 11 G, de l'Exécutif, est relatif à la lutte contre les discriminations.

La parole est à Mme Claudine BOUYGUES, pour une minute.

Mme Claudine BOUYGUES. - Les discriminations sont l'affaire de tous, avec peut-être une mention particulière à M. Jean-François LEGARET pour ses récentes déclarations sur notre première adjointe. Dans ce domaine, il s'est exprimé avec un machisme caractérisé.

Au nom de l'Exécutif, j'ai souhaité vous présenter un vœu sur la lutte contre les discriminations car c'est un domaine qui concerne la vie quotidienne de chaque Parisien. 20 critères de discrimination sont en effet reconnus par la loi, de l'origine ethnique à l'état de grossesse, en passant par l'âge, le sexe, l'apparence physique et bien d'autres - je ne les citerai pas tous mais l'éventail est très large.

En tant que collectivité, nous devons nous assurer de l'exemplarité de nos actions, mais aussi de celles de tous les partenaires de la Ville et du Département.

Plusieurs avancées ont déjà été accomplies. Je citerai les clauses "diversité" mises en place en 2011 dans les marchés publics, les chartes d'engagement prises par un certain nombre d'arrondissements sur les principes de non-discrimination pour les forums emplois locaux, les conventions de la Ville avec les clubs sportifs parisiens pour la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation destinées à lutter contre toutes les formes de discrimination.

En revanche, pour les autres partenaires de la Ville ou du Département, de multiples conventions sont conclues sans qu'il n'y figure aucune condition sur le respect des principes de non-discrimination.

C'est pourquoi, au vu du caractère universaliste de la loi, ce vœu propose que toutes les conventions de la Ville de Paris, quels que soient leur objet ou domaines d'activité, contiennent le paragraphe suivant :

"L'organisme s'engage à veiller et sensibiliser à la lutte contre les discriminations, tant dans l'application de la présente convention que dans l'ensemble de ses activités. S'il organise des actions spécifiques dans ce domaine, il en tiendra informée la Ville de Paris".

Il s'agit pour notre ville et ses partenaires d'adopter une démarche pédagogique contre un phénomène qui nous appelle tous à la plus grande vigilance.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 1 G).

Abstention, me précise M. LEGARET.

2013 DASES 59 G - Signature d'une convention tripartite avec la SARL Les parentèles de la Rue Blanche (17e) pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes, d'une convention pour l'habilitation à recevoir des personnes bénéficiaires de l'aide sociale, pour l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Les Parentèles de la Rue Blanche.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 59 G, relatif à une convention tripartite avec la S.A.R.L. "Les parentèles de la rue Blanche", dans le 17e arrondissement, et l'amendement technique n° 12A G.

La parole est à Mme Liliane CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Comme son nom l'indique, c'est un amendement tout à fait technique, il n'y a rien à ajouter.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Qui n'appelle pas de commentaire, donc je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 12A G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 59 G ainsi amendé.

Qui est favorable ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DASES 59 G).

Vœu déposé par les groupes E.E.L.V.A. et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au Centre social de la Croix Saint-Simon (20e).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons le vœu non rattaché n° 12 G relatif au Centre social de la Croix Saint-Simon dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX, pour une minute.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX. - Merci, Madame la Présidente.

Ce vœu est relatif à l'avenir du Centre social de la Croix Saint-Simon qui appartient à la Fondation de la Croix Saint-Simon. C'est avec stupeur que les usagers, les 10 salariés du centre et aussi tous les bénévoles ont appris la fermeture de ce centre social en août 2013.

Ce centre social travaille au cœur de quatre quartiers populaires du 20e arrondissement et offre un nombre d'activités très important en direction des jeunes.

Nous souhaitons que cette activité soit maintenue, de plusieurs manières, soit :

- que le Président du Conseil de Paris demande à la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon de revenir sur cette décision de fermeture ;

- que, pour ce faire, des conditions de remise aux normes des locaux soient réalisées.

- dans le cas où ces négociations devaient échouer, que le Département de Paris exige de la Fondation le reclassement des 10 salariés du centre social et s'engage dès maintenant à travailler à l'émergence d'un nouveau

projet de centre social porté par les habitants et recherche des locaux situés dans le même quartier, et provisionne, si besoin, l'investissement nécessaire à leur aménagement.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mme Myriam EL KHOMRI a la parole pour vous répondre.

Mme Myriam EL KHOMRI. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la conseillère, chère Fabienne, chers collègues, je ne vous cache pas mon très léger agacement à la lecture de ce vœu. Si j'en partage tout à fait le fond, ce qui est essentiel, je n'en partage ni la forme ni la temporalité.

En effet, il me semble, et vous l'évoquez vous-même dans l'un de vos considérants, que la décision souveraine et unanime du conseil d'administration de la Fondation de la Croix Saint-Simon de fermer le centre social à l'échéance du mois d'août prochain met le Département de Paris et la C.A.F. devant le fait accompli. Je dirais plutôt qu'elle nous met, trois adjoints, en situation de réagir : Christophe NAJDOVSKI, au titre du volet de la petite enfance, Gisèle STIEVENARD, sur les aspects de lutte contre la fracture numérique, et moi-même, sur l'animation globale et le poste jeunesse.

En réponse à cet état de fait, Gisèle STIEVENARD et moi-même, dans un courrier en date du 3 décembre dernier, nous nous alarmions de cette décision auprès du président de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon. Elle nous met toutes et tous, et j'insiste lourdement auprès de l'ensemble des partenaires, dans une situation qui nécessite de notre part un devoir de solidarité, d'engagement, de détermination et d'unité, valeurs qui sont d'ailleurs très chères aux centres socioculturels.

En ce sens, il aurait été pertinent de déposer ce vœu en Conseil d'arrondissement. La maire, Frédérique CALANDRA, impliquée sur ce dossier dès la première heure, vous aurait dit aussi bien que moi ce que je m'apprête à vous dire dans un court instant.

En effet, nous nous sommes déjà engagés, sur vos différentes demandes, et ce, depuis deux bons mois. Si la Fondation a laissé peu de place à la négociation lors de notre entrevue du 17 janvier dernier, elle cherchait surtout à recueillir l'assentiment, qu'elle n'a pas eu, du Département et de la C.A.F. sur ses éléments de diagnostic. Nous avons réussi à lui faire envisager d'autres hypothèses, notamment celle de la réorganisation du centre social, et à s'engager sur une phase de transition.

Ne doutez pas qu'en tant qu'adjointe au Maire de Paris chargée de la prévention et de la sécurité, je puis vous assurer que je ne saurais me résoudre à la fermeture de ce centre, comme celui du Relais Ménilmontant situé dans le même arrondissement.

Nous avons donc pris l'engagement du maintien des subventions. Nous avons d'ailleurs même suggéré aux salariés et aux bénévoles qui composent ce centre social d'aller eux-mêmes créer une association et nous nous engageons à maintenir des subventions pour faire vivre et ne pas perdre, justement, des bénévoles aussi en route. Et, bien évidemment, nous demanderons à l'employeur d'assumer ses responsabilités en matière de reclassement des salariés, en cas de nécessité absolue.

Mais nous avons aussi pris l'engagement, le temps de retrouver de nouveaux locaux, qu'il n'y ait pas de rupture des nombreuses activités du centre social après le 31 août, en effet, en direction des jeunes et de leur famille, car autour de cette question, bien évidemment, c'est eux qui nous préoccupent.

A ce propos, la Fondation est en train de communiquer au Département des éléments précis sur les 170 familles. Une réunion technique est programmée le 21 février en mairie du 20e pour analyser les éléments remis par la Fondation et les articuler avec les ressources locales. La C.A.F. et la Fédération des Centres Sociaux seront également associées à cette rencontre.

La demande de recherche de locaux d'environ 400 mètres carrés dans le secteur est remontée dans les circuits de la DASES. La mairie du 20e planche dessus depuis le début et plusieurs hypothèses émergent à court, moyen et long terme, permettant la continuité des activités et le maintien des salariés et des bénévoles.

Comme vous vous en doutez, la Ville, le Département, n'est pas resté les bras ballants et, avec l'ensemble de ses partenaires, regrette amèrement la logique financière qui a conduit la Fondation à prendre cette décision dont le prétexte des travaux obligatoires a peut-être servi d'alibi.

Au vu des différents éléments que je viens de vous communiquer (recherche de lieu, maintien et subvention), je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu et je me tiens à votre entière disposition pour toutes les questions ou solutions que vous pourriez nous apporter collectivement dans ce dossier.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Madame GIBOUDEAUX, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX. - J'accepte de retirer le vœu et je remercie Myriam EL KHOMRI pour toutes les informations qu'elle nous a fournies sur l'avenir et les perspectives de ce centre social.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Cela a permis à l'ensemble de l'Assemblée d'être informée.

2013 DASES 47 G - Signature d'une convention avec le Conseil Général de Seine-Saint-Denis au titre de la constitution d'une plate-forme de services (mission pour la prévention des conduites à risque / toxicomanies).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 47 G : convention avec le Conseil général de Seine-Saint-Denis pour la constitution d'une plate-forme de services concernant la prévention des conduites à risque.

M. Alain LHOSTIS a la parole.

M. Alain LHOSTIS. - Il s'agit d'un projet de délibération très important qui porte sur un travail métropolitain, qui préfigure et qui même concrétise bien les actions engagées par le Département avec d'autres collectivités territoriales du territoire. Il s'agit donc d'une convention entre le Conseil général de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris, en l'occurrence le Conseil général de Paris, sur une question qui nous est commune, sur laquelle nous travaillons depuis des années ; je dirais même "dès le départ", puisque, en 2002, lorsque la mission de prévention des toxicomanies de Paris a été créée le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, dans son débat, le rappelait récemment, elle l'a été sur le modèle qui existait en Seine-Saint-Denis. D'ailleurs, je dois dire que nous avons même recruté à l'époque sa responsable comme responsable de la mission de prévention des toxicomanies à Paris, elle l'est toujours aujourd'hui.

Donc, un travail ancien, un travail partenarial resserré et très fructueux, notamment les cinq dernières années, sur des territoires qui se ressemblent : le Nord-Est parisien et la Seine-Saint-Denis. Comme nous le savons, sur ces questions, les frontières, le périphérique, n'existent pas !

On voit bien que pour ces usagers de drogue, souvent désocialisés, qui sont sur ces territoires, leur situation s'est dégradée. On a évoqué tout à l'heure, dans les questions d'actualité, la question des salles de consommation de drogue à moindre risque : on voit qu'elles visent ces populations qui sont entre 18e, 19e, 10e et les villes limitrophes de la Seine-Saint-Denis. On voit bien qu'il y a des points de fixation identifiés des deux côtés du périphérique et qu'il faut approcher durablement ces personnes en s'adressant à elles des deux côtés de cette fausse frontière qu'est le périphérique, en tout cas de cette fausse frontière pour ce public.

Pour ce qui nous concerne aussi, c'est une fausse frontière puisque nous voulons, par nos actions, nous tendre la main par-dessus le périphérique.

Donc, le travail s'articule autour d'une appréhension commune des conduites à risque et des toxicomanies, prises dans leur globalité.

Il s'agit, avec cette convention, d'aller assez loin, même je dirais d'innover, puisqu'il s'agit :

- de mutualiser l'espace accueil outil de la Seine-Saint-Denis, les recherches d'action avec les groupes de travail, les formations, l'appui aux structures pour l'ingénierie de projet et la communication par la publication et la valorisation des travaux et des expériences pilotes, avec un site Internet pour rendre accessibles les publications,

- et de préparer la consolidation juridique d'une plate-forme en évaluant la pertinence d'une organisation sous forme de groupement de coopération sociale et médicosociale en rassemblant les deux équipes au sein d'un même local.

On le voit bien : avec cette approche, il s'agit de démultiplier nos moyens, de démultiplier nos interventions sur ces territoires du Nord-Est parisien et de la Seine-Saint-Denis.

Donc, évidemment, pour les élus du groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche, nous saluons cette initiative.

Je salue également, bien sûr, le Président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis et tout particulièrement le vice-président en charge de ces questions, mon ami Gilles GARNIER, qui a été très actif sur ces questions.

Voilà pourquoi nous voterons avec détermination et enthousiasme cette convention.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup.

Madame la Présidente, mes chers collègues, nous avons eu l'occasion d'aborder cette question ce matin au moment des questions d'actualité, mais je souhaitais quand même y revenir comme mon prédécesseur, parce que ce sont plusieurs mesures d'intervention en matière politique, mais aussi en matière de prévention, qui nous permettront de faire en sorte que la situation en matière de prévention santé pour les usagers de drogue s'améliore.

Les territoires du Nord-Est parisien et de la Seine-Saint-Denis sont confrontés à une situation socio-économique et à des problèmes similaires en matière d'usage de drogue.

En ce qui concerne les usagers désocialisés, la situation demeure, et vous le savez aussi bien que moi, très dégradée et très fragile sur des points de fixation identifiés, des deux côtés du périphérique. Il s'agit, d'ailleurs, souvent, des mêmes publics en errance et des mêmes filières de trafic.

De plus, les troubles subis par les riverains se multiplient. Il y a donc urgence à faire évoluer les dispositifs de prévention.

Or, la difficulté à accrocher durablement ce public réside notamment dans le fait que les réponses sont encore trop dispersées. D'ailleurs, face à ces enjeux aigus, les services de l'Etat, la police, l'A.R.S., la Préfecture, agissent désormais à l'échelle métropolitaine ou même régionale et depuis cinq ans, la mission de prévention des toxicomanies de Paris et la mission de prévention des conduites à risque de Seine-Saint-Denis ont établi un partenariat qui vise notamment à coordonner la mise en œuvre des politiques des deux collectivités dans ce domaine.

De vocation transdisciplinaire, elles interviennent à la croisée de plusieurs politiques publiques : éducation, prévention, santé, action sociale, jeunesse, insertion, et je ne le dirai jamais trop, la politique de la ville.

Les deux missions ont également développé une approche similaire en ce qui concerne les modes de socialisation et les conduites à risque des adolescents comme la déscolarisation, l'engagement dans l'économie de la rue et les pratiques festives avec forte consommation de produits.

Aujourd'hui, le Conseil général de Seine-Saint-Denis et la Mairie de Paris souhaitent renforcer leurs actions communes au bénéfice des acteurs de terrain et des publics qu'ils accompagnent et développer une politique publique plus efficace et solidaire à une échelle territoriale plus cohérente et pertinente : celle de la métropole.

Concrètement, une plate-forme commune de service sera constituée et les deux équipes travailleront conjointement au sein d'un même local. Ce rapprochement permettra à la fois de mutualiser l'espace accueil de la Seine-Saint-Denis étendu au personnel des deux territoires, mais aussi de mutualiser les recherches d'action des groupes de travail, les formations, l'appui aux structures par l'ingénierie de projet, de mutualiser la communication par la publication et la valorisation des travaux, des expériences pilotes, avec un site internet commun pour rendre accessibles toutes les publications, puis permettra de préparer la consolidation juridique de la plate-forme en évaluant la pertinence d'une organisation sous la forme, par exemple, d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale. Il permettra aussi de participer à tout projet relatif à la prévention des conduites à risque et des toxicomanies, et notamment d'apporter l'expertise du tête-à-tête à la préfiguration d'un espace prévention jeunes au forum des Halles.

Je conclus en disant que l'expérimentation de l'ouverture d'une salle pour les usagers de drogue, les actions menées avec la M.I.L.D.T., mais aussi tout ce qui est déjà fait par de nombreux acteurs sur le terrain pour prévenir au mieux les difficultés rencontrées par les usagers, mais aussi par les riverains, toutes ces actions méritent d'être coordonnées et mieux structurées.

"Paris Métropole" est sur cette question d'un travail en réseau de deux départements, un cadre qui reste encore à construire et à développer afin d'arriver à un travail coordonné et solidaire, et je suis certaine que c'est aussi par ce genre de décision que nous y arriverons.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON. - Merci, Madame la Présidente.

Avant de nous prononcer sur ce texte, nous voudrions poser une question importante, puisqu'il s'agit d'une convention sur la prévention des conduites à risque avec la Seine-Saint-Denis, qui traite notamment de la toxicomanie, et est évoqué la réduction de la prise de risque : savoir si cette convention prévoit à terme l'ouverture d'une salle de shoot avec la Seine-Saint-Denis.

La réponse, on l'a ! Vous connaissez notre position sur ce point, vous savez ce que vient de déclarer récemment l'académie de médecine ; je cite juste une phrase de son communiqué : "Les addictions aux substances psycho-actives créent un état de maladie qu'il convient de traiter et non d'entretenir" ; c'est le verdict de l'académie de médecine. Pourquoi ? Parce que sortir les toxicomanes de la drogue, nous considérons, pour notre part, que ce n'est pas les accompagner dans la drogue, même si on dit qu'on le fait proprement, et encore moins leur en faciliter l'accès.

Je ne comprends pas en quoi une intoxication peut être traitée par le produit qui l'a créée. D'ailleurs, la fonction même de prévention des infections de ces structures n'est pas démontrée quand on lit attentivement le rapport de l'Inserm. Cela diminue effectivement la morbidité, mais les infections sont déjà là.

Pour un bénéfice très discutable en termes de santé publique, et parce qu'il existe d'autres moyens d'atteindre les usagers problématiques de drogue, à travers le dispositif de réduction des risques qui est très étendu en France, très dense, et que l'on peut et que l'on doit évidemment améliorer, on prendrait le risque de semer la confusion dans l'opinion, en donnant tout simplement l'impression que les pouvoirs publics facilitent la consommation des drogues, prémice à la légalisation.

Si la Présidente peut éviter de faire des signes de dénégation de ce que je dis, ce serait intéressant, qu'elle respecte quand même la présidence qu'elle occupe. On risque, ainsi, de rendre l'usage de drogue plus acceptable, de retarder l'accès au traitement.

Quant à la paix sociale, je crains que ce n'est pas en cachant simplement les toxicomanes à la vue du public que les choses iront mieux et que l'on risque au contraire, comme on l'a vu, par exemple, au Quai 9, d'attirer usagers et dealers à proximité des salles.

Je rappellerai non seulement ce qu'a dit l'académie de médecine, mais le Ministre de l'Intérieur, qui a affirmé : "en matière de lutte contre la drogue, les interdits sont essentiels". Par ces salles de shoot, on revient sur les fondements de la politique menée par tous les Gouvernements, qu'ils soient de gauche ou de droite, par la quasi-totalité des pays, parce que ce n'est pas parce que sept ou huit villes ont décidé d'ouvrir des salles de shoot que c'est la solution miracle retenue par l'ensemble des pays, les recommandations des Nations unies et notamment du P.N.U.C.I.D., qui sont hostiles et qui, d'ailleurs, recommandent le sevrage et l'interdit, alliés, bien sûr, à la réduction des risques.

Pour terminer, je voudrais rappeler que la loi punit ceux qui facilitent l'usage des stupéfiants. L'Etat, la Ville de Paris, puisque Marseille, je le redis, a refusé l'expérimentation - en tout cas, c'est ce que m'a dit son Maire il n'y a pas très longtemps, il y a quelques jours - se mettront-ils hors la loi ou est-ce que le Ministère de l'Intérieur, le Gouvernement, s'apprête à dépénaliser l'usage de la drogue en France ?

Voilà les questions que nous voulons poser avant de nous prononcer sur ce projet de délibération.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - M. Bernard DEBRÉ a la parole.

M. Bernard DEBRÉ. - Merci, Madame la Présidente.

Le Premier Ministre a donné son accord à l'ouverture d'une salle de shoot en plein Paris, à proximité de la gare du Nord.

Lors du dernier Conseil de Paris, nous avons vu les prémices de cette installation, puisque vous avez fait voter une subvention à l'association "Gaïa", qui milite depuis plusieurs années pour l'ouverture des salles d'injection en France.

Mais qu'est-ce qu'une salle de shoot ? Ont-elles vraiment fait leurs preuves dans les pays où il en existe ? Le Ministre de la Santé et la Mairie de Paris présentent l'argument de la sécurité des toxicomanes et de la diminution du nombre d'overdoses, ainsi que la diminution du nombre d'addicts, mais la réalité est, semble-t-il, beaucoup plus

complexe que vous nous la présentez. Il n'est pas, ici, question de conservatisme ou de progrès, il s'agit d'une question de santé publique, de sécurité publique, de vivre ensemble dans un quartier de la Capitale.

Une chose est sûre : jamais une salle de shoot n'a fait baisser le nombre de consommateurs de drogue, en témoignent les situations en Suisse ou en Belgique, et là, nous avons toutes les documentations nécessaires, aucune diminution du nombre de consommateurs de drogue.

Rien ne prouve non plus que ce genre d'établissement fasse diminuer le nombre d'overdoses ; certains le pensent et le prouvent, d'autres pensent le contraire et le prouvent aussi ; les statistiques manquent cruellement.

Mais il y a d'autres questions que l'on peut poser : qui sera en mesure de vérifier la qualité de la drogue ? Qui empêchera un toxicomane d'apporter une drogue de mauvaise qualité, donc encore plus dangereuse ?

Les salles de shoot sont, en réalité, la partie émergée du problème de la drogue dans notre pays. En ouvrant ce genre d'établissements réclamés par une frange militante d'associations respectables, vous vous détournez d'un enjeu majeur : la prévention et la lutte contre les drogues.

Il est indispensable que ce genre d'initiative soit précédée par une forte prévention, qui n'existe pas assez aujourd'hui ; cela ne doit pas être un espace de libre-service où chacun viendrait s'injecter sa dose quotidienne, avec la bénédiction de la Mairie ou du Conseil général ; c'est toute une chaîne d'acteurs qui doit intervenir en amont et en aval : prévention, accès aux soins, suivi des malades, ce qui n'est pas le cas.

"Sortir les utilisateurs de leur dépendance n'est pas l'objectif premier, car nous voulons limiter les risques négatifs liés à l'usage de la drogue. Notre mandat porte sur cela et ne porte pas sur l'abstinence." Cette déclaration n'est pas de moi, ce sont les mots d'une directrice d'association qui gère une salle de shoot en Suisse.

Il s'agit d'une phrase très incitatrice pour les drogués. Par le seul argument de l'insalubrité et de la sécurité, nous risquons - puisque je mets ce "nous" pour tout le monde -, nous risquons de faire de ces lieux des lieux d'incitation, non pas à se droguer mais à poursuivre l'addiction pour ceux qui sont déjà drogués. Pourquoi voulez-vous qu'ils s'arrêtent puisqu'ils ont toutes les conditions sanitaires pour continuer ?

Est-ce que nous avons et vous avez mené des études en matière de responsabilité ? Si, à l'issue d'une injection, un toxicomane venait à faire une overdose, qui en serait responsable ? S'il commettait un délit ou était l'auteur d'un délit grave, qui en sera responsable ? L'Etat ? La Mairie ? Le Conseil général ? Le fournisseur de drogue ? Les réponses sont très difficiles à donner.

Il paraît, et il me paraît naturel, voire indispensable, qu'avant toute initiative en la matière, vous meniez des études juridiques nécessaires sur cette question. Mais la volonté est finalement louable, c'est de diminuer bien entendu la nocivité, les overdoses. Mais pourquoi ne pas étendre cette volonté à d'autres, c'est-à-dire à la prostitution ? Vous savez parfaitement bien que les prostitués courent des risques. Vous savez parfaitement bien qu'il y a des risques non seulement physiques mais aussi sanitaires, et on pourrait avoir les mêmes arguments que pour la drogue.

Enfin, avez-vous pensé à la vie des habitants du quartier que vous avez choisi ? La gare du Nord, arrivée directe des trains de Bruxelles, Amsterdam et Londres. Vous auriez voulu le faire exprès, vous n'y seriez pas arrivés. Avouez que le choix du lieu d'implantation peut paraître surprenant.

Avez-vous seulement mené une concertation avec les riverains ? Avez-vous envisagé la faculté d'attractivité pour les réseaux, les dealers, les bandes à côté d'une salle de shoot ? Non, on ne l'a pas envisagé.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Pouvez-vous conclure, Monsieur DEBRÉ, s'il vous plaît ?

M. Bernard DEBRÉ. - Je finis. Je dis simplement que Manuel VALLS et le Préfet de police ont, eux aussi, émis une prévention et sont très circonspects quand au déploiement des forces de police...

Monsieur LE GUEN, merci de vos éruclatations !

L'ouverture des salles de shoot est une mauvaise réponse au problème de la toxicomanie.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur DEBRÉ, vous avez dépassé très largement votre temps de parole.

Je vais donner la parole à M. Jean-Marie LE GUEN pour répondre aux différents orateurs.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je ne vais pas rappeler les excellentes interventions d'Alain LHOSTIS et de Léa FILOCHE qui ont à la fois rappelé l'histoire de la lutte contre la toxicomanie, telle que nous l'avons menée à Paris, et cette mission qui a été créée en 2001 - Alain LHOSTIS le rappelait à juste titre. Si elle a été créée, c'est qu'elle n'existait pas avant et il me semble que les toxicomanies existaient avant 2001. Mais il se trouve que cette majorité a décidé, à ce moment-là, de faire en sorte que la Ville innove et se mette à l'œuvre. Dans quoi ? Dans la prévention et dans la lutte contre la toxicomanie. Donc, en matière de donneur de leçons, les faits parlent pour ceux qui ont mis en œuvre, qui ont fait en sorte que cette mission existe.

Léa FILOCHE a développé les objectifs de ce que serait cette nouvelle structure. En deux mots, elle est tout simplement la continuation, à la fois humaine, géographique et thématique, de la mission telle qu'elle a existé, de l'action qui est menée aussi dans le 93. Le fait que, sous la direction de Marguerite ARÈNE, nous ayons une vision plus adaptée à la réalité des parcours des personnes et des unités territoriales, telles qu'elles se créent au-delà et en deçà du périphérique, c'est tout simplement avec l'idée d'avoir une action beaucoup plus intensive, beaucoup plus proche, plus mutualisée, donc plus efficace et en même temps moins coûteuse, pour lutter contre la toxicomanie.

Je veux, de ce point de vue, remercier notre collègue Gilles GARNIER du Conseil général du 93, qui a participé à cette idée, à la fois pour des objectifs de santé publique, mais aussi avec une vision moderne de la métropole, parce que ce dont il s'agit c'est d'abord et avant tout d'une métropolisation des politiques publiques, dans ce qu'elles ont de plus légitime. Effectivement, le fléau de la toxicomanie ne s'arrête pas avec le périphérique, il y a une continuité et les politiques doivent être menées dans cette continuité.

Les démonstrations ont été faites, à la fois de l'historique et de l'engagement de cette Municipalité sur ce sujet et de la perpétuelle modernisation des outils. De ce point de vue, je ne comprends pas bien pourquoi on essaye de ramener la Mission de lutte contre la toxicomanie à la problématique des salles de consommation à moindre risque. Puisque ce sujet a été porté par ma délégation, il l'a été à maintes reprises dans cette enceinte, sans d'ailleurs que ce soit à proprement parler le projet de la mission de lutte contre les toxicomanies.

Ce dont il s'agit, c'est effectivement de mettre en œuvre en son temps un objet particulier dans la chaîne de soins, qui va bien au-delà ou en deçà d'ailleurs de la mission de lutte contre la toxicomanie.

Alors, je suis un peu surpris des interventions de ce soir, non pas par leur contenu, puisque ce sont les mêmes depuis le départ, et que ce que vous n'avez cessé de faire depuis trois ans que ce Conseil de Paris agit, c'est de mettre en avant vos préjugés, c'est de refuser l'expérimentation, c'est de ne pas participer à l'examen scientifique des faits. A tout moment, vous continuez à dire un certain nombre de choses, avec des propos plus ou moins agressifs, toujours la même chose, c'est-à-dire l'affirmation de préjugés.

Mais pourquoi le faire sur ce projet de délibération ? Vous aviez une occasion cet après-midi de le faire, par exemple dans les questions d'actualité, pourquoi le faire maintenant ? Est-ce simplement que vous ne savez pas ce qu'est la Mission de lutte contre la toxicomanie, et donc vous ne savez pas à quoi correspond le projet de délibération qui est le nôtre ? C'est ce que j'ai tendance à penser. C'est-à-dire que vous avez une vision un peu livresque, un peu idéologique de l'approche de ces problèmes, et non pas une approche partie des réalités du terrain, sinon vous verriez que le projet de délibération n'est pas un projet lié en quoi que ce soit avec la problématique de la salle de consommation.

Maintenant s'il s'agissait pour vous, ce que je ne peux pas imaginer, de saisir une fois de plus l'occasion de faire polémique sur ce sujet, alors même que j'ai eu l'occasion de rappeler que sur ces bancs, au sein même de l'opposition, il y a des personnes qui depuis, avec l'étude, ont pris position en faveur de cette expérimentation, notamment le groupe U.D.I., notamment Mme BRUNO, mais aussi une sénatrice qui a été élue par vos voix, me semble-t-il, chers amis du groupe U.M.P.P.A. au Sénat.

Donc, il me semble effectivement qu'en ce qui concerne les questions et les affirmations péremptoires qui sont les vôtres, vous devriez peut-être être amenés à vous interroger et à ne pas nous interpellier à contretemps sur ce projet de délibération que j'ai l'honneur de rapporter devant vous et de vous inviter à voter.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

M. GAREL a la parole pour une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Madame le Président, je vais faire très court parce qu'il est bien tard, mais pour dire que nous soutenons totalement ce qui vient d'être dit par M. Jean-Marie LE GUEN. Et pour dire vraiment aux gens de l'U.M.P. que vos démonstrations, les peurs que vous agitez, etc., ne tiennent pas la route, quand on sait que la prohibition de la drogue est un échec partout depuis quarante ans. Cela fait quarante ans que la prohibition est tentée et c'est un échec, aussi bien en France, aux Etats-Unis, en Colombie, en Afghanistan ; partout c'est un échec.

Il y a de plus en plus de toxicomanes, donc il faut essayer autre chose et arrêter de vous arc-bouter sur de vieilles recettes qui ont échoué partout.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Vous allez avoir la parole, Monsieur.

Une explication de vote de la part de M. Bernard DEBRÉ.

M. Bernard DEBRÉ. - Encore une fois, vous avez vu mon ton modéré. Je voudrais simplement vous dire que l'on voit apparaître des quantités d'autres drogues qui sont largement plus dangereuses que celles que l'on voit aujourd'hui.

C'est la cocaïne peut-être, la morphine exactement, mais ce sont toutes les drogues synthétiques qui apparaissent et qui vont nous poser de très graves problèmes, beaucoup plus importants que ceux que nous voyons aujourd'hui.

Et là, pas un mot. Je dirai même que j'ai vu un document de l'association A.S.U.D. qui a fait de la promotion de la drogue.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Si vous me permettez, c'est une explication de vote, on ne rebondit pas sur un autre volet.

M. Bernard DEBRÉ. - Et qui est soutenue par le Ministère, c'est pour cela que nous voterons contre.

M. Jean-Marie LE GUEN. - D'abord, l'association A.S.U.D. n'a jamais pris les positions que vous prétendez. Deuxièmement, sur les drogues, je vous assure que notamment les gens de la mission sont au moins aussi au courant que vous sur les produits tels qu'ils sont et tels qu'ils peuvent être distribués.

Deuxièmement, ce que vous dites sur l'association A.S.U.D. n'est pas exact, c'est simplement que, sur un blog ouvert, il y a des personnes qui se sont exprimées.

Troisièmement, l'association A.S.U.D., je le dis parce que vous avez dit le contraire, n'est pas subventionnée par la Ville de Paris, mais par le Ministère et, jusqu'à présent, par les Ministres de la majorité que vous avez soutenus jusqu'à l'année dernière.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Il y a un vœu sur ce sujet qui va venir en discussion, donc je propose pour l'instant que nous passions au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 47 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DASES 47 G).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la situation des groupes hospitaliers de l'AP-HP pour 2013.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Les vœux n^{os} 15 et 15 bis sont relatifs à la situation des groupes hospitaliers de l'A.P.-H.P. pour 2013.

La parole est à Mme Hélène BIDARD pour une minute.

Mme Hélène BIDARD. - Merci.

Dans sa lettre de cadrage pour l'exercice 2013, la Direction de l'A.P.-H.P. demande aux groupes hospitaliers un nouveau plan d'économie à hauteur de 150 millions d'euros pour l'année.

Un tel effort implique nécessairement de nouvelles suppressions de postes, des démantèlements de services, des renoncements à toute création d'emploi, je pense aussi aux maternités et aux centres I.V.G.

Une telle réduction de moyens au détriment du personnel nuit de façon considérable au service public de la santé et renforce le danger d'une médecine à deux vitesses.

Le service public de la santé ne saurait être réduit à des choix relevant d'une logique purement comptable. La mobilisation des agents des services généraux de l'A.P.-H.P. ainsi que de différents services nous alerte sur les difficultés réelles dans leur travail.

Ainsi, sur proposition des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande à la Direction générale de l'A.P.-H.P. un moratoire sur les fermetures de service et suppressions de poste en cours et qu'elle revienne sur son projet de 150 millions d'économie pour 2013 dans les hôpitaux de l'A.P.-H.P.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Madame la Présidente.

En réponse, je proposerai un vœu de l'Exécutif. J'ai eu l'occasion de le développer cet après-midi et de m'exprimer publiquement sur ce sujet, nous pensons aujourd'hui que les propositions budgétaires qui ont été faites à l'Assistance publique sont sans doute trop sévères et ne prennent pas en compte un certain nombre d'éléments budgétaires, notamment les populations prises en charge par l'Assistance publique et notamment les plus précaires, ce qui devrait justifier une aide, un budget qui soit plus important.

Néanmoins, nous ne pensons pas qu'il faille garder les structures hospitalières, par définition, toujours comme elles étaient hier. L'offre de santé ne cesse de bouger.

Les questions de démographie médicale nous amènent à revoir l'organisation par exemple des blocs opératoires, pour ne prendre que cet exemple, et nous pensons qu'il faut avoir une attitude positive, ne pas avoir une vision toujours misérabiliste de l'hôpital public, quelles que soient les difficultés que connaissent les personnels, quelles que soient les difficultés qui peuvent exister au sein de cet hôpital. Nous pensons résolument que les engagements qui ont été pris par le Gouvernement sur l'évolution du cadre du secteur public hospitalier et les moyens budgétaires qui seront avancés nous permettront de faire face aux enjeux principaux pour l'Assistance publique.

Nous avons un vœu qui est contradictoire ou en tout cas qui est différent, même s'il partage la nécessité d'être parfaitement vigilant et qu'il fait des propositions, plutôt que d'être simplement dans la critique et dans le souhait de ne rien voir changer.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Le vœu n° 15 est-il maintenu ?

Monsieur BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT. - Il est maintenu, j'en profite d'ailleurs pour dire que les élus de mon groupe ne défendent pas une vision misérabiliste de l'A.P.-H.P., nous défendons tout simplement le droit à la santé et nous disons aussi que les événements que nous avons connus récemment nous convainquent encore plus de la nécessité d'avoir plus de moyens pour l'A.P.-H.P. C'est la raison pour laquelle nous maintenons ce vœu qui demande tout simplement, premièrement, que l'on n'ait pas en 2013 une diminution de 150 millions d'euros du budget de l'A.P.-H.P. et que l'on ait un moratoire sur les restructurations en cours, parce que l'on ne peut pas continuer à démanteler des services sans faire un bilan de ce que l'on a connu au cours des dernières années.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15 maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 3 G).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au maintien des urgences de l'Hôtel-Dieu.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au maintien du service des urgences de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, les vœux n^{os} 13 G, 14 G et 14 G bis, relatifs au service des urgences de l'Hôtel-Dieu.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Le vœu, vous l'avez devant les yeux.

Simplement le contexte : l'Hôtel-Dieu est le plus ancien hôpital de Paris et d'Europe occidentale. Longtemps menacé, parce qu'inadapté au développement d'une médecine de haute technicité, il doit aujourd'hui relever le défi de la santé publique du XXI^e siècle, tout en répondant à une logique de proximité.

L'Hôtel-Dieu peut se projeter dans un nouvel avenir en devenant un hôpital universitaire de santé publique au service des citoyens.

L'avenir de l'Hôtel-Dieu doit être de proposer en plein cœur de Paris une offre de soin généraliste et spécialisée accessible, adossée à des activités d'enseignement et de recherche en santé publique.

L'Hôtel-Dieu doit aussi permettre un accueil en urgence 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, soutenu par un service mobile d'urgence et de réanimation, que l'on appelle S.M.U.R., permettant le transport sans délai des cas les plus graves.

D'autres services gagneraient aussi à être assurés, comme par exemple la gynécologie, le dépistage, l'orthopédie : une personne qui se casse une jambe bénéficiera-t-elle d'une prise en charge complète (radiographie, plâtre, etc.) ? Et, de manière générale, tout ce qui touche à la petite chirurgie.

Comme maire du 4^e arrondissement, cela m'apparaît particulièrement important. Sur les 40.000 passages en urgence dans l'Hôtel-Dieu, nous estimons que 14 % concernent les habitants du 4^e arrondissement, c'est-à-dire près de 5.500 personnes, ce qui pourrait correspondre à près de 20 % des habitants de notre arrondissement qui, chaque année, se rendent aux urgences de l'Hôtel-Dieu.

Enfin, un dialogue constructif et de qualité doit se poursuivre avec la Direction de l'A.P.-H.P., c'est pour cette raison que je souhaite soumettre à la réflexion l'idée de transférer l'Institut médico-légal situé quai de la Rapée qui ne permet pas l'accueil des familles dans des conditions satisfaisantes.

Cela pourrait, en outre, permettre de renforcer les activités liées au travail de la Préfecture.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Au niveau du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, nous présentons un autre vœu concernant les urgences de l'Hôtel-Dieu. On est sur le même sujet, mais on l'aborde d'une façon différente.

J'ai un peu le sentiment que, à travers le vœu qui sera présenté par l'Exécutif, on accompagne, de fait, le démantèlement qui est prévu des urgences de l'Hôtel-Dieu.

Le C.M.E. de l'A.P.-H.P., le 14 novembre 2012, avait déjà proposé la suppression définitive des urgences de l'Hôtel-Dieu.

Or, nous savons qu'à l'Hôtel-Dieu, on reçoit plus de 120.000 patients en urgence chaque année, parmi lesquels, uniques à Paris, les services d'urgences ophtalmologiques et médicojudiciaires.

Nous savons par ailleurs que l'emplacement de l'Hôtel-Dieu, situé au Centre de Paris, à proximité de nombreux transports en commun et des axes de communication en fait un emplacement idéal et rend son service d'urgences facile et rapide d'accès pour tous les Parisiens et les Parisiennes.

C'est donc essentiel de le préserver.

Il nous semble nécessaire, à travers ce vœu, que le Conseil de Paris demande à la Direction générale de l'A.P.-H.P. de renoncer à tout projet de fermeture des urgences de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu et de garantir la pérennité sur son service d'accueil des urgences 24 heures sur 24 sur le site de l'Hôtel-Dieu, et non pas d'accompagner le projet en cours tel que votre vœu le prévoit.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN, pour vous répondre.

Ensuite, il y aura une explication de vote.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Madame la Présidente.

Je propose le vœu tel qu'il a été présenté par Christophe GIRARD. Reprenons un peu l'histoire. Il y a encore quelques années, ce dont il était question, c'était la fermeture pure et simple de l'Hôtel-Dieu et la disparition, en quelque sorte, de ce lieu historique en tant que lieu de l'Assistance publique, d'une part, et offreur de santé d'autre part.

Depuis un certain nombre d'années, je me suis opposé à cette perspective et j'ai donc poussé à différentes reprises, de différentes façons et dans différentes fonctions l'Assistance publique à réfléchir à une offre totalement renouvelée à ce qui pourrait être une offre de santé opportune et moderne d'un hôpital universitaire.

C'est ainsi que nous avons réfléchi à ce que nous appelons aujourd'hui l'hôpital universitaire de santé publique, qui va à la fois créer des relations entre la ville et l'hôpital, entre la médecine de proximité et la médecine hospitalière, entre les soins et la prévention, qui va organiser une nouvelle approche des problèmes de santé, et qui sera, j'en suis sûr, beaucoup plus proche des aspirations souvent portées sur ces bancs en matière de renouvellement de la santé, plus vers la prévention, plus vers l'éducation, plus vers l'information.

C'est ainsi que la médecine du Travail, c'est ainsi que la santé environnementale, c'est ainsi que la santé des populations, celle des étudiants, seront prises en compte alors qu'aujourd'hui, elles ne le sont que très partiellement.

Mais nous avons évidemment à l'esprit la nécessité de répondre d'une façon continue à la demande de santé, j'allais dire "tout-venante", de l'ensemble de la population du Centre de Paris, et pas simplement du 4e arrondissement. Je pense que c'est vrai pour les 1er, 2e et 4e mais vraisemblablement, le 5e, le 6e arrondissement et plus largement la Capitale qui sera très fortement impactée par une offre de santé renouvelée, avec une capacité à soigner sans rendez-vous en secteur 1, à la fois en médecine générale et aussi en spécialité, et la prise en charge des soins en urgence 24 heures sur 24, des besoins qui seront ceux de la population qui viendra consulter à l'Hôtel-Dieu.

C'est donc une offre beaucoup plus forte par rapport à celle qui existait précédemment, beaucoup plus adaptée à une vision moderne de la médecine, beaucoup plus proche des problématiques de prévention et d'éducation à la santé que le recours au curatif.

C'est quelque chose de beaucoup plus organisé en termes de parcours de soins pour les malades, avec une qualité des soins qui, me semble-t-il, sera renforcée.

Voilà le projet que nous essayons de mettre en œuvre à l'Hôtel-Dieu. Il y a évidemment des discussions avec l'Assistance publique, qui a des contraintes, qui a parfois aussi des conservatismes propres à cette institution, à certains corps professionnels de cette institution, qui ont du mal à imaginer qu'un hôpital soit aussi un lieu où les malades viennent debout, consulter, où la prévention, qui appartient au domaine hospitalo-universitaire, où le soin ne se limite pas à un recours à une médecine stéréotypée, mais aussi à des actions d'éducation pour la santé, et donc qui prend mieux en charge notamment ce que l'on a appelé la transition épidémiologique, c'est-à-dire les maladies chroniques, par rapport à la tradition hospitalière qui était - et c'est d'ailleurs quelque chose auquel vous êtes évidemment très attachés - très impliquée par la symbolique hospitalière de l'urgence.

Eh bien, non, il n'y a pas que des soins d'urgences ; il y a des enjeux de santé publique majeurs en matière de chronicité des pathologies. Il y a donc des enjeux majeurs à traiter pour un hôpital : répondre aux soins 24 heures sur 24, bien sûr, mais aussi traiter des parcours de soins, des personnes qui demandent à être prises en charge d'une façon plus personnalisée : voilà les enjeux du futur Hôtel-Dieu, qui sera un bon exemple de ce que sera l'hôpital du XXIe siècle.

Donc, j'espère que nous serons en mesure de vous présenter, d'ici quelques semaines, une option pour l'Hôtel-Dieu qui ne sera pas un objet de regret, un objet de lamentations mais, au contraire, un objet d'admiration et d'encouragement pour l'offre de soins renouvelée dans la Capitale.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur Vincent ROGER, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. Vincent ROGER. - Merci, Madame la Présidente.

Concernant l'avenir de l'Hôtel-Dieu, durant dix ans, votre majorité a nié deux évidences :

- l'évidence, pour reprendre la formule de Claude EVIN, directeur de l'A.R.S., que "l'hôpital ne sera plus demain ce qu'il était hier" et qu'en conséquence, il faut l'adapter aux contraintes médicales d'aujourd'hui ;

- l'évidence, ensuite, est que le coût d'une rénovation totale de l'Hôtel-Dieu atteint la somme astronomique de 240 millions d'euros.

J'avoue qu'au lendemain des élections présidentielles, nous avons assisté à un incroyable revirement, puisque tout ce qui était inacceptable pour la gauche municipale est devenu subitement du bon sens pour la gauche gouvernementale, à commencer par les transferts de services à Cochin et celui du siège.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur Vincent ROGER, vous aviez le loisir de vous inscrire. Là, ce n'est pas une explication de vote.

M. Vincent ROGER. - Excusez-moi, ce n'est pas la première fois que je fais une explication de vote d'un vœu mais, visiblement, j'ai l'impression que cela vous dérange et cela ne m'étonne pas !

Quant à votre vœu, Monsieur le maire du 4e, il est en contradiction avec nombre de vos positions :

- contradiction avec le fait que le groupe P.S. au Conseil régional, auquel vous appartenez, a voté le 28 septembre dernier contre un amendement du groupe U.M.P. demandant le maintien des urgences ;

- contradiction, ensuite, avec votre communiqué en date du 17 septembre dernier, dans lequel, reprenant toute l'argumentation de l'A.P.-H.P. présidée par M. LE GUEN, vous n'évoquez absolument pas les urgences et leur maintien ;

- contradiction, enfin, qui prend dans votre vœu la forme d'un aveu, en nous rappelant qu'il y a cinq ans, ces urgences ont été renouvelées. Cette rénovation a donc bien été décidée par le précédent gouvernement.

Mais alors, Monsieur le maire du 4e, pourquoi avoir participé à des réunions dites d'information pour la population dans lesquelles vous et votre Majorité annonciez la fermeture de l'Hôtel-Dieu par - je cite - "le gouvernement de la casse de l'hôpital public". Maintenant, vous avez décidé d'apparaître comme le sauveur des urgences ! Je vous souhaite bon courage face à Mme TOURAINE et M. LE GUEN !

Je vais voter ce vœu, comme je l'avais voté au Conseil d'arrondissement, car, si j'ai toujours prôné que l'Hôtel-Dieu s'adapte aux réalités de l'hôpital moderne, j'ai défendu avec constance le maintien des urgences.

Ces urgences, d'ailleurs, peuvent être maintenues comme l'atteste le rapport du Professeur PATERON de décembre 2011 et celui de l'A.R.S. du début de l'année dernière. Si le fait de voter votre vœu peut y contribuer, j'en serai le premier ravi.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Le fait de parler trois fois plus longtemps que les autres n'est pas forcément plus convaincant !

Monsieur LE GUEN, une réaction rapide ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Très rapidement !

Je veux juste rappeler à M. ROGER que j'ai écrit, certes, dans un journal qui s'appelle Le Figaro, une tribune où j'ai prôné la mise en place d'un hôpital universitaire de santé publique à l'Hôtel-Dieu à l'été 2009. Je l'avais signée d'ailleurs, à l'époque, avec le directeur général de l'Assistance publique. Son nom a été ensuite biffé de force par la Ministre de l'époque qui, elle, voulait tout simplement la fin de l'Hôtel-Dieu.

Vous verrez ! Pour le coup, c'est dans Le Figaro, donc c'est clair, net et précis. Je vous ferai passer les articles où je signe, avec le directeur général de l'Assistance publique, Axel KAHN, et un certain nombre d'autres personnalités, le président de la C.M.E. de l'époque, la nécessité de créer un hôpital universitaire de santé publique. Je vous ferai passer la rectification, une semaine plus tard, du Figaro disant que, sous la pression du Ministère, le directeur général de l'Assistance publique, a retiré sa signature.

Voilà !

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Vous ne tomberez pas d'accord, on l'a bien compris, donc en réponse aux vœux n° 13 G et n° 14 G, l'Exécutif a déposé le vœu n° 14 G bis. Les vœux n° 13 G et n° 14 G sont-ils maintenus ?

D'un mot, s'il vous plaît, Monsieur GIRARD ?

M. Christophe GIRARD. - Les explications de M. LE GUEN, au nom de l'Exécutif et du Maire de Paris, me paraissent honnêtes, convaincantes et aller dans le sens de ce que nous avons demandé, donc je retire mon vœu et je voterai le vœu de la majorité municipale.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Très bien. Le vœu n° 13 est donc retiré.

Qu'en est-il du vœu n° 14 G ?

Mme Danielle SIMONNET. - On n'a pas trouvé cela du tout convaincant, nous maintenons.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Maintenu, alors, nous allons passer au vote...

M. Jean-Marie LE GUEN. - Excusez-moi, c'est une question de rythme scolaire !

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Chers collègues, il est 20 heures passées, donc je propose que nous passions au vote, en évitant les invectives inutiles.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 14 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 2 G).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'association ASUD.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous allons être toujours dans la passion, je le sens ! Le vœu n° 16 G est relatif à l'association ASUD.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET. - Madame la Présidente, mes chers collègues, "vous retrouverez l'innocence et l'insouciance de votre enfance", c'est ce qui figure en toute lettre dans le journal publié par l'association ASUD et cela concerne l'utilisation du LSD 25.

Je poursuis la citation : "Faire l'amour sous acide, c'est comme voyager dans l'univers : un feu d'artifice. Si j'osais, je conseillerais à toute personne normalement constituée d'expérimenter cette drogue psychédélique."

C'est l'hebdomadaire "Valeurs Actuelles", le 10 janvier 2013, qui a consacré un article intitulé "Drogues : l'apologie subventionnée", qui a attiré notre attention.

Alors, ce qui est particulièrement incroyable, c'est que cette association perçoit chaque année 400.000 euros de subventions. De la part du Département de Paris, cela ne représente que 10.000 euros, mais il y a d'autres subventions indirectes. Il y a des jeux de subventions provenant d'autres associations qui se subventionnent entre elles, ce qui est d'ailleurs totalement illégal, mais passons sur ce détail !

En outre, le Département de Paris, en partenariat avec l'association ASUD et la Région d'Ile-de-France, a organisé des conférences sur les salles d'injection à l'Hôtel de Ville, présidées ou sous la responsabilité de Jean-Marie LE GUEN comme adjoint.

Il nous paraît indispensable, en prenant connaissance de cette situation assez incroyable de demander d'abord au Département de Paris de mettre fin à toutes les subventions directes ou indirectes versées à l'association ASUD, qui permettent notamment la publication de son journal, et, deuxièmement, que l'Inspection générale de la Mairie de Paris soit saisie de ce sujet et présente un rapport sur l'utilisation des subventions ainsi attribuées.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je pense que l'on pourrait trouver aussi dans la littérature française la possibilité que des livres soient brûlés sur la place de Grève, parce que, quelque part, ils font l'apologie de la toxicomanie.

Je suis toujours très rétif face à ces méthodes qui consistent à aller chercher un dérapage qui peut exister ici ou là et à vouloir généraliser et caractériser le travail d'une association.

Je vous le disais tout à l'heure, cette association existe indépendamment de la Mairie de Paris, elle bénéficie de financements qui, pour l'essentiel, ont été assurés par des financements d'Etat sous la majorité qui était la vôtre, donc je ne vois vraiment pas, à part le fait que vous vouliez faire passer ici des gens qui ont toujours combattu les toxicomanies, qui l'ont fait, qu'elles soient de drogues licites ou illicites, qui ont mis en place la mission toxicomanie alors que vous n'y aviez même pas songé, alors que la toxicomanie n'a pas attendu 2001 pour exister à Paris, qui dépensent de l'argent, alors que nous n'avons pas de raison autre que la volonté d'aider les Parisiens, nous n'avons aucune obligation statutaire à faire en sorte que nous dépensions des sommes relativement considérables pour la lutte contre la toxicomanie.

Franchement, toutes ces manœuvres qui consistent à faire croire que nous serions ici des braves naïfs, voire même, pour certains d'entre nous, pourquoi pas, des concupiscent par rapport à ce type de toxicomanie, ce n'est pas sérieux !

Dans mon combat pour la santé publique, je n'ai pas de leçon à recevoir de quiconque ici ! Quand vous aurez mené les combats que j'ai menés contre l'industrie du tabac, contre l'industrie de l'alcool, avec les engagements budgétaires que nous avons faits sur les formes des drogues illicites, vous pourrez peut-être, à ce moment-là, dire que sur tel ou tel aspect des choses, nous pourrions faire plus, mais en l'occurrence, ne laissez pas croire que nous ayons la moindre complaisance par rapport à la toxicomanie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Explication de vote de Mme BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Madame la Présidente.

La polémique ne saurait prévaloir en termes de lutte contre les conduites addictives et de politiques de santé publique qui constituent deux impératifs catégoriques sanitaires et humanitaires, et le laxisme n'a pas davantage sa place.

A ce titre, le Département ne saurait laisser passer la dérive du journal publié par l'association ASUD, qui s'est livré à une condamnable apologie de la consommation de drogue. Si les termes rapportés par un périodique sont exacts, mon groupe rejoint alors les préoccupations exprimées par l'U.M.P.P.A. et plébiscite la saisine de l'Inspection générale, afin de déterminer objectivement l'utilisation faite des subventions de fonctionnement versées à cette association.

En revanche, je ne peux partager les considérations relatives à l'opportunité de l'organisation d'un cycle de conférences en octobre 2011 sur les expériences étrangères de réduction des risques en milieu urbain en Europe, dont les salles de consommation à moindre risque.

Si le dérapage du périodique doit être dénoncé, néanmoins, la pédagogie et l'inscription des dites conférences au sein des dispositifs de la politique de réduction des risques consacrés dans le Code de la santé publique en 2004 et impulsés dès 1987 sont indéniables et salutaires. Elles correspondent à deux exigences essentielles de prévention et d'information.

Ce travail de concertation et de réflexion, auquel j'ai participé en son temps, a d'ailleurs constitué un grand pas sur le chemin qui mène aujourd'hui la collectivité au seuil d'une expérimentation d'une salle de consommation supervisée.

Aussi, il apparaît nécessaire et opportun d'identifier clairement la ventilation des crédits accordés à cette association par le Département de Paris et, le cas échéant, de supprimer toute subvention afférente à la parution du journal dont le contenu est en contradiction avec la politique de réduction des risques.

Sur ce vœu, le groupe U.D.I. s'abstiendra.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur GAREL, vous avez la parole, après, à M. GOUJON.

M. Sylvain GAREL. - Bien sûr, nous voterons ce projet de délibération, tout simplement parce qu'ASUD est une association tout à fait remarquable et utile. C'est une association de consommateurs de drogue et pour avoir travaillé avec eux, je peux vous dire que c'est extrêmement important d'avoir leur avis, d'avoir leur approche, d'avoir leur analyse et, bien entendu, ils ont une autre approche de la drogue que la plupart des autres gens, puisque ce sont des gens qui en consomment.

Effectivement, ils écrivent d'autres choses que peuvent écrire des gens qui n'en consomment pas. Il faut aussi apprendre à respecter cela. C'est peut-être en contradiction avec une loi, mais surtout en contradiction avec la loi de 1970 qui, aujourd'hui, est une loi totalement obsolète et qu'il va bien falloir finir par changer et abroger.

Je vous remercie.

M. Philippe GOUJON. - C'est un débat très intéressant, parce qu'en dehors du fait qu'on ait entendu M. LE GUEN cautionner les "dérapages" inacceptables de cette association que le Département subventionne largement, comme l'a dit Jean-François LEGARET, on a aussi appris, bien sûr, que la gauche et les "Verts" - on ne l'a pas appris, d'ailleurs, cela nous a permis de voir que c'était confirmé - voulaient, évidemment, légaliser l'usage de drogues dans ce pays.

Vous avez raison de le dire aussi clairement : abroger la loi de 1970 et légaliser l'usage de drogue.

D'ailleurs, tous les partisans ou la quasi-totalité des partisans de l'ouverture des salles de shoot, pour revenir à notre débat précédent, sont favorables à la dépénalisation, voire à la légalisation.

On verra les dégâts considérables que cela provoquera sur la jeunesse de ce pays, et j'espère simplement qu'en dehors de tout clivage politique, le Gouvernement ne suivra pas vos propositions et n'ira pas jusqu'à ces excès qui seraient fatals pour la jeunesse de France.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'accueil des mineurs isolés étrangers.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Le vœu n° 17 G est relatif à l'accueil des mineurs isolés étrangers.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Madame la Présidente.

Nous avons été, Véronique DUBARRY et moi-même, sollicités par des associations qui agissent essentiellement autour du 10e arrondissement sur la situation des mineurs isolés étrangers, situation qui nous semble être très délicate encore aujourd'hui.

Je sais que le Département consacre beaucoup d'argent à ces personnes, mais il se trouve qu'il y a toujours des jeunes étrangers qui, la nuit, ne trouvent pas d'hébergement, qui ne sont pas pris en charge. On ne sait pas s'ils sont mineurs ou pas, mais à la limite, lorsqu'on est de gauche, ce n'est pas la question centrale, on ne doit pas laisser des gens à la rue, on ne doit pas laisser des gens sans ressource, on ne doit pas laisser des gens complètement à la dérive, et je pense que notre Mairie doit étudier un peu mieux le dispositif qu'elle a mis en place pour faire en sorte qu'il n'y ait plus de jeunes qui dorment dans la rue à Paris aujourd'hui.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Romain LÉVY.

M. Romain LÉVY. - Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, cher Sylvain GAREL, je vous remercie de l'intérêt que vous manifestez pour la question importante de l'accueil des mineurs étrangers isolés.

Ce sujet, vous le savez, est au cœur de notre préoccupation depuis plusieurs années et Paris a fourni un effort, vous l'avez dit, sans équivalent en France, pour leur apporter une protection.

En seulement trois ans, le nombre de ces jeunes qui ont été accueillis par l'Aide sociale à l'enfance a plus que doublé, passant de 800 en 2009 à plus de 1.800 aujourd'hui, ce qui nous a conduits à augmenter très fortement le budget qui leur est consacré, puisqu'il est passé, dans le même temps, de 40 millions d'euros à près de 100 millions d'euros.

Cette augmentation a pris une telle ampleur que nous sommes arrivés à une situation de saturation totale de l'ensemble de notre dispositif d'accueil, et cela, en dépit de nos efforts et en dépit des nombreuses places d'accueil que nous avons ouvertes.

C'est pourquoi nous n'avons cessé d'alerter l'Etat sur la nécessaire solidarité nationale dans ce domaine et sur sa responsabilité en matière d'accueil de ces jeunes, qui est rappelée, d'ailleurs, dans tous les rapports sur les mineurs étrangers isolés, que ce soit celui du Préfet LANDRIEU dès 2003, celui d'Isabelle DEBRÉ en 2010 ou celui, plus récent, du défenseur des droits. Ils disent tous la même chose : c'est à l'Etat que doit revenir la responsabilité de prendre en charge le primo accueil et la mise à l'abri de ces jeunes, et non au Département, comme pourrait le laisser penser votre vœu. C'est, d'ailleurs, un point de vue que semble maintenant partager l'Etat dans les discussions que nous avons avec lui.

Et si Paris a mis en place des dispositifs de mise à l'abri pour ces jeunes au-delà de ses seules compétences obligatoires, c'est pour éviter, justement, qu'ils se retrouvent sans protection.

C'est pourquoi nous sommes très vigilants sur les retours que nous font les maraudes de la D.P.P. sur la situation sur le terrain, ainsi que les associations, et notamment "France Terre d'asile" avec laquelle nous travaillons.

Depuis plusieurs mois, elles ne nous ont pas fait état de la présence, à quelques rares exceptions près, de mineurs avérés dans les rues. Et si exceptionnellement quelques-uns peuvent se retrouver sans protection, nous ne manquons pas de mettre tout en œuvre pour les mettre à l'abri et ce, dans les meilleurs délais.

C'est pourquoi je ne peux convenir avec vous qu'il y aurait quotidiennement une quinzaine de mineurs livrés à eux-mêmes. Je le dis avec solennité et en en prenant la responsabilité : cela n'est pas vrai.

D'ailleurs cet hiver, pour aller dans votre sens, nous sommes allés encore plus loin, en proposant des solutions de protection, y compris pour les jeunes majeurs. Pour eux, nous avons ouvert un dispositif spécifique, dans le cas du Plan grand froid, avec le gymnase de la rue du Buisson Saint-Louis, afin qu'ils puissent bénéficier d'une mise à l'abri séparée du public adulte classique.

Vous exprimez en outre le souhait que les critères d'évaluation de la minorité et de la situation d'isolement des jeunes soient revus. Je tiens à vous rassurer en vous précisant que nous avons déjà procédé l'an dernier à une refonte totale du système d'évaluation des jeunes, en lien avec les associations et conformément aux recommandations européennes en la matière.

Grâce à cette refonte, les tests d'âge osseux, unanimement critiqués par toutes les associations et le défenseur des droits, sont passés de 500 par an à moins de 40 l'année dernière. Je pense que nous pouvons considérer ensemble que c'est une avancée importante.

D'ailleurs, le système d'évaluation de la minorité devrait prochainement évoluer pour aboutir à une grille nationale, permettant une plus grande égalité de traitement entre tous les départements. Dans le cadre de cette réflexion, l'Etat a d'ailleurs trouvé le dispositif parisien particulièrement intéressant, me semble-t-il.

Vous demandez également que les moyens de l'A.S.E. soient à la hauteur des besoins. Vous conviendrez avec moi, et vous l'avez dit, que le budget de l'aide sociale à l'enfance de 400 millions d'euros est le premier budget social du Département. Avec 100 millions d'euros consacrés aux seuls mineurs étrangers isolés, je pense que cela représente un effort conséquent qui est la preuve de notre attachement sans équivalent en France, je le répète, à remplir cette mission de protection des jeunes.

Je ne crois pas que l'on puisse sérieusement parler de manque de moyens dans ces conditions. Je tiens d'ailleurs à remercier le Maire de Paris et son adjoint aux finances pour leur soutien constant dans ce domaine, en octroyant chaque année et sans hésitation les crédits nécessaires à la protection des jeunes.

Enfin, vous souhaitez qu'une réflexion soit engagée par Paris avec les autres départements d'Ile-de-France autour de l'accueil de ces jeunes. Depuis plusieurs années, je vous l'ai dit, nous avons ouvert une discussion avec la Seine-Saint-Denis, autre département très impacté, département francilien, mais surtout avec l'Assemblée des départements de France, car nous avons constaté que la question ne pourrait évidemment pas se régler seulement à l'échelle francilienne. Il n'y a qu'à l'échelle nationale que seront traités de façon satisfaisante l'accueil et la prise en charge des mineurs étrangers isolés, tant le nombre de jeunes est important.

Ainsi, via des réunions interministérielles, une concertation est engagée depuis plusieurs mois entre l'Etat et l'ensemble des départements sous l'égide de l'A.D.F., dans laquelle nous sommes très actifs pour aboutir à un système de répartition nationale. Nous avons bon espoir que cette concertation permette d'aboutir à ce nouveau système de primo accueil et de répartition des jeunes pris en charge par l'Etat dès cette année.

En effet, dans son plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale présenté le 21 janvier, dont l'une des orientations est de mieux accompagner les mineurs isolés étrangers, le Premier Ministre a rappelé que le Président de la République s'est engagé à ce que l'Etat assume sa part de responsabilité dans le dossier des mineurs étrangers isolés.

Nous le savons, cher Sylvain GAREL, il n'y a pas de situation parfaite et il est toujours possible d'améliorer le repérage et l'orientation des jeunes qui arrivent à Paris. C'est pourquoi nous sommes bien évidemment tout à fait pour poursuivre le dialogue avec les associations et les collectifs engagés dans le suivi des mineurs isolés étrangers, pour échanger avec eux sur les pistes d'amélioration qui sont toujours possibles dans l'intérêt des jeunes.

Mais je pense avoir répondu à vos principales préoccupations et que, de la sorte, vous pourriez retirer votre vœu.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Vous avez eu une réponse très exhaustive.

Il y a une explication de vote de la part de Mme Delphine BURKLI.

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Madame le Président.

D'abord je voudrais saluer le groupe "Vert" d'avoir abordé un sujet aussi sensible qui est pour nous une vraie préoccupation et sur lequel j'interviens régulièrement, et encore lors de notre précédente séance de décembre.

J'espère que là où l'Exécutif n'a pas daigné répondre à ma dernière interpellation, nous aurons dès aujourd'hui des réponses plus concrètes à l'absence de réels moyens de la Ville de Paris pour la prise en charge de cette population maltraitée et exploitée sur le sol parisien, souvent aux mains de réseaux mafieux. Or ce que je viens d'entendre de la part de M. LÉVY ne me convient pas, car ce que vous dénoncez dans votre vœu, M. GAREL, c'est aussi la réalité de Paris. Je vous trouve un peu mesuré sur le nombre d'enfants contraints de dormir chaque nuit dehors dans Paris, puisque vous estimez leur nombre à une quinzaine, faute de place dans des centres d'hébergement, alors que malheureusement la vérité est toute autre. On le voit en ce moment même, aux abords des grands magasins du boulevard Haussmann, dans le 9^e arrondissement, aux portes de Paris, ce qui a amené le président du Samu social à pousser un cri d'alarme en décembre. C'est un cri d'alarme qui nous oblige à sortir du statu quo actuel et qui bafoue les droits et la dignité de ces enfants.

Comme vous, je considère qu'il est plus que temps, devant l'urgence d'une telle situation, de revoir les modes de prise en charge de ces enfants, de l'adapter. Je rajouterai également la nécessité d'évaluer tous les leviers d'action, de défendre une position partagée auprès des différents acteurs de l'Etat, la D.D.A.S.S., le Parquet, le Tribunal pour enfant, et de rechercher, comme vous le dites aussi, des partenariats avec la Région.

Je rappelle cependant, parce que j'ai entendu M. LÉVY parler de chiffres, qu'en 2011 le budget de l'A.S.E. consacrait 70 millions sur 287 millions à l'accueil des 1.700 mineurs étrangers isolés, qu'en 2012, alors que le nombre de mineurs isolés étrangers était en forte hausse, les crédits n'ont pas augmenté et que dans le budget pour 2013, l'Exécutif municipal a renoncé à la création d'une section dédiée à l'accueil des mineurs isolés à Saint-Vincent de Paul.

Je voterai le vœu de M. GAREL, qui finalement pointe du doigt l'absence de politique volontariste du Département en direction de ces mineurs isolés, parce que je considère que, sur des sujets aussi graves, nous devons surmonter le clivage droite gauche pour trouver des solutions efficaces autres que celles prônées par M. LÉVY, de se défausser constamment sur l'Etat.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Vous avez disposé de vos deux minutes. J'ai manqué de vigilance car j'aurais d'abord dû me tourner vers M. GAREL pour savoir s'il maintenait ou s'il retirait son vœu, mais la journée a été longue pour tout le monde.

M. Sylvain GAREL. - Monsieur LÉVY, est-ce que vous êtes d'accord pour que, avant le prochain Conseil de Paris, il y ait une rencontre avec les associations qui nous ont alertés, pour que nous ayons une mise à plat du système et que nous puissions faire en sorte que, dans les semaines qui viennent, il n'y ait plus de jeunes dans les rues de ce quartier ?

M. Romain LÉVY, adjoint. - Il me semblait vous l'avoir dit, mais bien évidemment je suis d'accord pour cela. On les voit régulièrement pour travailler avec eux sur ce sujet.

Juste pour répondre d'un mot à Mme BURKLI, qui mélange tout parce qu'elle découvre le sujet qui est complexe. Je pense qu'elle confond avec la question des enfants roms qui ne sont pas des mineurs étrangers isolés. Il n'y a pas d'enfants isolés dans la rue. Il n'y a pas de mineurs étrangers isolés. C'est une autre problématique, mais c'est complexe.

D'autre part, je crois que vous n'avez pas écouté. Comme vous avez lu votre intervention sans écouter ce que j'ai dit, je vous ai expliqué que cette année le budget est passé de 70 millions l'année dernière à 100 millions. C'est une avancée particulièrement importante. Je crois que personne ne remet en cause l'action de Paris.

Si cela vous intéresse, je vous invite à lire le rapport du défenseur des droits, vous pouvez prendre le rapport de la Ministre, tout le monde salue l'action de Paris et tout le monde dit que Paris, ainsi que la Seine-Saint-Denis ne peuvent plus seuls faire face à l'afflux des mineurs étrangers isolés, puisque je vous rappelle qu'il y en a 1.800 à Paris, 1.000 en Seine-Saint-Denis, et que ces deux départements accueillent quasiment la moitié des mineurs étrangers de France.

Nous le faisons, et comme je le dis à Sylvain GAREL, non seulement nous le faisons mais en plus nous accueillons les jeunes majeurs et nous faisons la mise à l'abri qui n'est pas de notre compétence.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Monsieur GAREL, j'ai besoin d'une réponse : retrait de votre vœu ou pas ?

M. Sylvain GAREL. - Puisque M. LÉVY nous a dit qu'il y aurait une table ronde dans les semaines qui viennent, et avant le Conseil du mois de mars, nous retirons notre vœu, mais si cette table ronde n'aboutit pas, nous le redéposerons le mois prochain.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 17 G est donc retiré.

2013 DASES 100 G - Subvention à l'association Comité local de l'Association pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité des chômeurs et travailleurs précaires de Paris (APEIS Paris) (20e).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 100 G, et sur lequel nous avons deux amendements, n^{os} 18 G et 19 G.

La parole est tout d'abord à M. Sylvain GAREL, pour trois minutes maximum.

M. Sylvain GAREL. - Je vais prendre beaucoup moins que cela.

Simplement, l'Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs est une association qui aujourd'hui a encore plus d'importance que jamais, vu malheureusement le nombre de personnes concernées par ce fléau.

Elle a donc demandé une subvention de plus de 8.000 euros et malheureusement le Département pour l'instant ne lui en a donné que 4.000. Nous souhaitons que les 8.473 euros qu'elle a demandés lui soient versés.

C'est le sens de cet amendement.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - M. BROSSAT s'est inscrit. S'il peut être aussi rapide, ce sera parfait.

M. Ian BROSSAT. - Absolument. Cet amendement porte sur la subvention à l'A.P.E.I.S., dans le même sens d'ailleurs que l'amendement déposé par les "Verts", et il vise à ce que nous puissions soutenir davantage cette association qui mène un travail extrêmement utile dans une période particulièrement difficile sur le front de l'emploi.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Mme Olga TROSTIANSKI vous répond.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Mes chers collègues, nous avons effectivement un nombre de demandeurs d'emploi parisiens qui a augmenté en 2012. Nous avons un service public de l'emploi qui doit faire face à un chômage de masse, et les associations de chômeurs et précaires jouent un rôle important pour soutenir et accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs relations avec les administrations.

Donc vous le savez, Monsieur GAREL, Monsieur BROSSAT, nous soutenons depuis de nombreuses années les associations les plus représentatives, tant par des subventions que par un soutien dans leur recherche de locaux.

Pour ce qui concerne l'association "APEIS", j'entends vos arguments quant à la nécessité de leur apporter un soutien renforcé parce que nous sommes effectivement dans cette période de crise. C'est la raison pour laquelle je donne un avis favorable à l'une de vos propositions d'amendement, puisque l'une est à 8.400 et l'autre est à 8.473. Je suggère celle à 8.400.

Par contre, je voulais vous dire que nous reverrons l'année prochaine et verrons si nous confirmons ou pas cette subvention pour l'année prochaine en fonction de l'activité de l'association.

Cette mesure d'augmentation est une mesure exceptionnelle pour cette année, et on reverra pour l'année prochaine.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - L'amendement n° 19 G est retiré au profit du 18 G.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 18 G du groupe "Europe Écologie - Les Verts et apparentés", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 100 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DASES 100 G).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au manque de places d'hébergement d'urgence pour les femmes.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 20 G, non rattaché, relatif au manque de places d'hébergement d'urgence pour les femmes.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour une minute.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame le Président.

Je pense que nous pouvons parfois prendre aussi quelques secondes dans notre Assemblée pour aborder des sujets consensuels qui touchent à notre quotidien d'élus, notamment quand nous tenons nos permanences. Il y a un phénomène que nous découvrons malheureusement de plus en plus fréquemment : celui des femmes isolées en grande précarité. Nous sommes de plus en plus confrontés au manque de structures d'hébergement et d'accueil pour ces femmes qui, aujourd'hui, ont été quittées ou sont isolées, vivent de débrouille pour survivre dignement, qui dorment parfois dans des voitures en bordure de périphérie ou passent la nuit dans le Noctilien.

Je ne suis pas là pour dire que rien n'a été fait par la collectivité parisienne : ce n'est pas le but de ma démarche. Le but est de dire que face à une situation qui est devenue aujourd'hui dramatique et à laquelle nous sommes de plus en plus violemment confrontés au quotidien par les permanences que nous tenons ou par notre activité de terrain en tant qu'élus, il est peut-être temps qu'on se penche véritablement sur le sujet au plus près, arrondissement par arrondissement.

Aujourd'hui, à peu près, d'après le recensement que j'avais, c'est 300 places pérennes pour femmes isolées, contre plus de 2.000 pour les hommes à Paris. C'est une grande difficulté pour arriver à vivre en mixité, accepter la mixité dans ces centres d'hébergement d'urgence.

C'est tout l'objet de ce vœu que j'ai déposé avec mes collègues, auquel, je l'espère, vous donnerez une suite favorable.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Mme TROSTIANSKY vous répond.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Mes chers collègues, je suis heureuse d'entendre des élus U.M.P. qui partagent dorénavant le constat dressé depuis de nombreuses années par notre majorité et les acteurs de la veille sociale. Nous avons déposé tant de vœux laissés sans suite ces dernières années pour renforcer l'hébergement des personnes sans-abri, dont les femmes qui sont exposées aux pires violences de la rue.

Pour ce qui concerne le Département de Paris, nous n'avons pas changé de cap. La Mairie de Paris avait annoncé dès 2008 le financement de 2.000 places d'hébergement avant la fin de cette mandature. Nous en sommes à 1.800 environ aujourd'hui et concrètement, cela représente une soixantaine de centres d'hébergement créés et autant de bâtiments mobilisés.

Les femmes ont une place particulière dans les projets que nous avons conduits. Nous avons programmé six centres d'hébergement, dont quatre sont déjà ouverts, à la fois pour traiter les problématiques du vieillissement des femmes à la rue, mais aussi la prise en charge des traumatismes liés aux violences conjugales ou encore l'accueil des jeunes femmes de 18 à 25 ans, comme au centre Lamartine, dans le 9e arrondissement.

Vous savez, nous avons une vision au niveau de la Ville de Paris, qui consistait à héberger les hommes et les femmes séparément. Au niveau de Paris, nous avons travaillé avec les associations gestionnaires pour ouvrir aux femmes les portes des centres d'hébergement qui étaient jusqu'alors réservés aux hommes.

Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris a commencé à montrer l'exemple en passant à la mixité à George Sand, qui héberge des jeunes, et aussi à la Poterne des Peupliers.

Je voulais aussi rappeler le rôle de "Louer solidaire" pour les femmes en situation de monoparentalité, qui constituent les trois quarts des ménages pris en charge dans ce dispositif. Au 1er février, c'est 863 logements qui ont été mobilisés, ce qui est l'équivalent de 2.300 places d'hébergement créées.

Donc je voulais vous dire que je propose un vote défavorable à ce vœu, vu l'ensemble du bilan et des projets sur ce sujet.

Pour nous, au niveau du Département de Paris, il est maintenant important de partager l'effort de solidarité partout en Ile-de-France pour aller plus loin dans la lutte contre le sans-abrisme.

Vous savez que Paris, dont la population représente 19 % des Franciliens, accueille sur son territoire 42 % des centres d'hébergement de la Région et 59 % si l'on considère les prises en charge hôtelières.

Je crois donc qu'il est donc très important d'envisager ces centres d'hébergement dans leur globalité et dans l'ensemble du travail que l'on peut réaliser dans le cadre de "Paris Métropole" où, effectivement, la place des femmes sera tout à fait particulière.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix le vœu n° 20 G, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Vous ne m'avez pas demandé si je le maintenais ou pas.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Pardon ?

Je vous en prie, Monsieur BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Je serai très rapide mais je pensais que sur des sujets tels que celui-ci, nous pouvions arriver à des positions un peu moins clivées.

Tout ce que je vous disais, Madame le Président, et je l'ai précisé dans mon intervention, il ne s'agissait pas de dire que le Département de Paris n'avait rien fait jusqu'à présent. Il était simplement de se dire qu'il était urgent de réfléchir à une situation qui évoluait considérablement dans le mauvais sens.

Vous me répondez aujourd'hui par un bilan et par un projet qui est celui du Grand Paris.

Donc ces femmes, désormais, dans les permanences, je leur dirai : "Effectivement, la banlieue vous attend ; Paris ne peut plus rien faire pour vous !".

Merci, Madame le Président.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Vous caricaturez quelque peu, mais c'est votre droit.

Je mets aux voix le vœu n° 20 G avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - On pourra juste comparer ce qui a été fait depuis 2001 en la matière et ce qui n'a pas été fait précédemment, avant 2001. Je pense effectivement que les réponses pourraient être très intéressantes !

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2013 DASES 108 G - DUCT 21 G - Volet social de la charte des arrondissements.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 108 G - DUCT 21 G relatif au volet social de la charte des arrondissements, débattu en formation de Conseil municipal.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DASES 108 G - DUCT 21 G).

2013 DASES 119 G - DDEES 33 G - Communication relative au bilan d'étape 2011-2012 du Programme départemental pour l'Insertion et pour l'Emploi 2011-2014.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous arrivons à la fin de l'ordre du jour du Conseil général et nous examinons la communication relative au bilan d'étape 2011-2012 du Programme départemental pour l'Insertion et pour l'Emploi qui se déploie jusqu'à 2014.

J'ai trois inscrites.

Mme Claire MOREL a tout d'abord la parole.

Mme Claire MOREL. - Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, la crise n'épargne pas les Parisiennes et les Parisiens.

La Ville de Paris, bien au-delà de ses compétences, fait de la lutte contre le chômage une priorité. Cette bataille est difficile : elle mobilise de très nombreuses structures et services de la Ville qui font preuve à la fois de volontarisme et de créativité.

Inférieure à la moyenne française et de l'Ile-de-France, le taux de chômage à Paris a connu également une augmentation de 6,6 % sur la dernière année, certes moins forte qu'en Ile-de-France et qu'en France, mais elle nous oblige.

Paris est une ville qui reste attractive et innovante, une ville où la mixité sociale, intergénérationnelle et culturelle est gage de croissance et de dynamisme, et c'est aussi le résultat d'une politique qui promeut et protège différents secteurs économiques - commerce, secteurs innovants, économie sociale et solidaire...

Mais c'est également le résultat d'une politique volontariste en matière d'insertion et d'emploi à destination des allocataires du R.S.A. et des chômeurs parisiens dans le cadre du Plan départemental pour l'Insertion et l'Emploi, d'où nous tirons aujourd'hui un bilan à mi-parcours.

Ce plan couvre la période 2011-2014 et définit les actions pour lesquelles Paris consacrera 85 millions d'euros en 2013, comme en 2012.

L'ensemble des priorités et des outils de ce plan a pu démontrer l'ambition de notre Département, mais également son effectivité sur son territoire.

42.900 personnes ont retrouvé le chemin de l'emploi grâce à ces mesures, dont 12.160 allocataires du R.S.A.

En raison de la crise, des difficultés chroniques de certains secteurs ou par leur parcours personnel (des problèmes de santé, de leur âge), des citoyens sont éloignés de l'emploi et, à cet égard, je me permets de vous rappeler cette évidence : la société leur doit de leur assurer un minimum, bien maigre, finalement, au regard du coût de la vie et dont la revalorisation reste un horizon à ne pas oublier.

Le R.S.A. est de 483 euros pour une personne seule sans emploi, de 869 euros pour un couple avec un enfant.

Le Plan départemental pour l'Insertion et l'Emploi a choisi de cibler ses actions sur des allocataires prioritaires : les familles monoparentales, en très grande majorité des femmes, les artistes qui évoluent comme intermittents ou travailleurs indépendants dans des secteurs professionnels marqués par la précarité, les habitants des quartiers prioritaires, les jeunes, qui sont bien peu nombreux à pouvoir bénéficier du R.S.A. Jeunes aux conditions trop restrictives (133 Parisiens seulement en bénéficiaient en septembre 2012).

A ce titre, on peut saluer l'ambition de créer une nouvelle allocation en septembre prochain, annoncée par le Premier Ministre à l'issue de la Conférence nationale contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Autre public ciblé, les allocataires de plus de 50 ans et les personnes souffrant de troubles psychiatriques.

A mi-parcours, sur le volet insertion, les orientations du P.D.I.E. ont été suivies : un renforcement de l'accompagnement social, un enrichissement des dispositifs d'insertion par l'emploi, une mobilisation des services de la Ville et de nos partenaires et je rajouterai des dispositifs aussi améliorés à destination des personnes sans-abri.

Le nouveau marché d'accompagnement social global des familles fragiles, notamment monoparentales, a été porté de 1.000 à 1.300 suivis, trois associations (Môm'Artre, Adage et Projets 19) ont été financées depuis 2011 pour développer ces actions.

La C.A.F. assure de son côté le suivi de quelque 1.000 allocataires du R.S.A. majoré pour le compte du Département et a développé depuis 2012 un partenariat avec l'association "Adage" pour la prise en charge des allocataires du R.S.A. majoré se retrouvant sans ressource aux trois ans de leur enfant.

Les personnes souffrant de troubles psychiques sont également plus nombreuses à être suivies, de 1.700 à 1.800, dans le cadre de nouveaux marchés d'accompagnement social porté par des associations.

D'autres associations spécialisées dans la prise en charge de personnes en souffrance psychique commencent à intervenir depuis cette année à titre expérimental dans des services sociaux du Département, pour épauler les référents des allocataires.

La plate-forme d'appui aux artistes a été repensée, deux prestataires (Actemploi et Laser A.C.M.) sont chargés depuis l'automne 2012 d'évaluer la professionnalisation du projet artistique de l'allocataire, tandis que les associations "Actemploi" et "Le S.O.C.L.E." se chargent d'accompagner sur la durée les allocataires qui auraient besoin d'approfondir leurs projets.

Le secteur de l'E.S.S. dont nous avons parlé tout à l'heure est également un vecteur des actions en matière d'insertion.

Paris a ainsi mis en place le dispositif "Premières Heures", une expérimentation de remise progressive en emploi de personnes très désocialisées, pour la plupart bénéficiaires du R.S.A.

Ce dispositif consiste à financer leur emploi ponctuel et progressif par des associations intermédiaires jusqu'à ce qu'elles remplissent un quota d'heures de travail suffisant pour basculer sur un contrat aidé.

Il faut saluer le travail de ces six associations "Atoll 75", "Macadam", "Emmaüs Défi", "S.O.S. Insertion et Alternatives" et "Mains Libres".

D'autre part, le P.D.I.E. a mobilisé également et a soutenu des actions d'insertion portées par la DEVE sur les marchés d'entretien d'espaces verts, ainsi que la D.P.E. sur des opérations de nettoyage complémentaires.

Le P.D.I.E. soutient aussi des actions plus spécifiques, notamment à destination de personnes sans abri, comme la pratique collective du jardinage dans des jardins solidaires (trois sont concernés dans le 10e, portés par Emmaüs Solidarité, le 18e et le 19e).

Il y a également la création d'une recyclerie/ressourcerie porte de Montreuil portée par l'association "Emmaüs Coup de Main".

L'implication forte des services sociaux du Département de Paris reste un axe du P.D.I.E., notamment dans les permanences sociales d'accueil qui sont chargées de l'accompagnement de quelque 3.500 allocataires sans domicile et ces permanences sociales d'accueil ont désormais des objectifs chiffrés tels que l'inscription dans un parcours de santé sociale et la stabilisation de l'hébergement ou encore l'insertion professionnelle.

C'est un bilan que nous pouvons tirer qui est positif : des acteurs mobilisés, des dispositifs multiples adaptés, des moyens financiers à la hauteur.

Les moyens mis en œuvre pour le versement du R.S.A. ne doivent pas nous faire oublier, en effet, que les moyens mis en œuvre pour l'accompagnement et l'insertion des allocataires doivent être adaptés et efficaces.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Mme Valérie MONTANDON, pour cinq minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Présidente.

A la lecture de votre communication, on se rend compte du peu d'intérêt que vous portez à la création d'entreprise.

Il y a certes un accompagnement à la formation, au recrutement et à la coordination avec les entreprises, mais rien sur l'aide à la création d'entreprise pour les demandeurs d'emploi.

Et pourtant, les personnes visées en priorité par ce dispositif, tels que les jeunes, les artistes ou encore les femmes en situation de monoparentalité peuvent trouver dans la création d'entreprise, notamment avec le statut de l'autoentrepreneur, un moyen adapté à leur situation.

C'est dans une période de crise, comme celle que nous traversons actuellement, que les entrepreneurs en herbe ont le plus besoin d'être aidés, car ce qui les empêche principalement de passer à l'acte est la difficulté à financer leur projet.

Selon OpinionWay, 37 % des lycéens et étudiants souhaitent monter leur entreprise, mais seulement 13 % d'entre eux affirment avoir été informés sur le dispositif d'aide à la création d'entreprise.

C'est justement le rôle d'information sur la création d'entreprise, mais aussi d'aide à la recherche de financements que devraient aussi jouer les dispositifs du Programme départemental pour l'Insertion et pour l'Emploi 2011-2014 et qui font, hélas, cruellement défaut dans votre communication.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Mme Catherine BRUNO a la parole.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Madame la Présidente.

Le contexte économique actuel se traduisant par une hausse constante du taux de chômage parisien, plus 6,5 % sur un an, rend d'autant plus indispensable l'élaboration d'une véritable politique d'accès à l'emploi, notamment à l'égard des publics les plus précaires et les plus fragiles, souvent exclus du marché du travail.

La définition de publics prioritaires participe d'un ciblage salubre, tant les catégories de populations identifiées subissent de plein fouet la contraction de l'activité.

Ainsi, les jeunes et les allocataires de plus de 50 ans ont vu leur taux de chômage croître respectivement de plus 7,1 % et plus 15 % sur un an.

L'augmentation de plus 5,7 % du chômage de longue durée n'est guère plus encourageante.

Quant aux offres d'emploi disponibles, elles se réduisent comme peau de chagrin avec une baisse de moins 12,3 %, en variation annuelle sur trois mois glissants.

C'est donc avec une attention toute particulière que le bilan d'étape du P.D.I.E. adopté il y a un peu plus d'un an doit être examiné, afin de procéder aux ajustements nécessaires et aux rééquilibres qui s'imposeraient.

Sur le volet des moyens, en revanche, nous ne partageons pas votre sentiment d'en faire suffisamment.

85 millions d'euros consacrés au P.D.I.E., 301 millions de dépenses annuelles d'allocations au titre du R.S.A. socle qui constituent une obligation légale découlant du transfert de compétences, certes, mais lorsqu'on considère plus globalement le budget dévolu au développement économique et à l'emploi, hors insertion, il ne représente que 1,3 % du budget global de la collectivité parisienne.

Malgré ce que prétend cette communication, il demeure donc une certaine dichotomie entre, d'une part, l'insertion et, d'autre part, l'emploi. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Le constat dressé par Pôle Emploi sur les besoins de main-d'œuvre révélant qu'un emploi sur trois est réputé difficile à pourvoir à Paris a conduit le Département à enclencher une réflexion de fond sur les modalités de développement d'une offre de services mieux adaptée aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi, afin de favoriser un lien de l'offre à la demande.

L'accent est notamment mis sur l'organisation de forums de recrutement, leur doublement prévu pour 2013 parviendra-t-il à produire les effets escomptés ?

Sans évaluation des retours à l'emploi engendrés grâce à ces manifestations, il est difficile d'estimer leur efficacité.

Quelques données nous sont communiquées pour le forum généraliste Paris pour l'Emploi et pour le forum Senior, sans pour autant que le moindre ratio participant/placement dans l'emploi ne soit indiqué.

Ce ne sont pas tant les 78.000 participants qu'il importe de mettre en exergue que les résultats suscités.

A l'occasion de l'adoption du P.D.I.E., j'avais eu l'opportunité de soulever la complexité et l'intrication des différentes strates de programmes existants (P.D.I. annuel, P.D.A.E., P.D.I.E. pluriannuel).

Cet enchevêtrement de domaines de compétences se superposait à des périmètres d'action plus ou moins communs, en fonction de l'échelon administratif, notamment avec la Région.

Le Département de Paris intervient sur l'emploi et la formation professionnelle, c'est-à-dire autant de secteurs dévolus à d'autres partenaires institutionnels comme Pôle Emploi ou la Région.

La volonté du Département de se concentrer sur les besoins des publics demandeurs d'emploi qui ne sont pas couverts à l'heure actuelle par l'offre de droit commun apparaît donc judicieuse et pertinente.

A ce titre, un bilan de l'expérimentation de l'ouverture des cours municipaux pour adultes aux salariés en insertion pourrait-il être divulgué ? Existe-t-il des synergies et des partenariats entre les départements franciliens ?

La prise en charge des publics les plus éloignés de l'emploi et les plus en proie aux difficultés en tous genres nécessite la mise en œuvre de solutions ad hoc, adaptées et destinées à cette cible spécifique. Le principe d'une expérimentation est donc tout à fait adéquat, notamment au regard de l'objectif de remobilisation dans un parcours vers l'emploi ou de retour à l'emploi direct.

Le groupe U.D.I. sera très vigilant quant à l'évaluation des dispositifs ainsi éprouvés avant toute pérennisation éventuelle.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - M. SAUTTER et Mme TROSTIANSKY vont vous répondre.

Madame TROSTIANSKY, vous avez la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Madame la Présidente, chers collègues, alors que partout en France le nombre d'allocataires du R.S.A. explose, nous avons réussi à contenir à Paris, notamment grâce à l'efficacité de nos politiques d'insertion, le nombre d'allocataires du R.S.A. sur Paris. Nous disposons d'un maillage territorial très dense, que le P.D.I.E. a d'ailleurs pour ambition de réformer pour proposer une qualité de service homogène et plus lisible sur tout Paris.

Avec Christian SAUTTER, avec Pauline VÉRON, nous pensons que l'emploi constitue la première des priorités, y compris pour ceux qui en sont le plus éloignés, notamment les personnes sans-abri. Vous avez sans doute croisé à la buvette des vendeurs de "Macadam", l'une des associations qui a expérimenté le dispositif "Premières Heures" de remise en emploi progressif. Cela fait partie des actions dont nous sommes particulièrement fiers, car leur réussite montre qu'il ne faut jamais considérer personne comme inemployable.

Alors, donner la priorité à l'emploi ne signifie pas, bien sûr, baisser la garde sur l'accompagnement social. Bien au contraire, Claire MOREL l'a rappelé, le P.D.I.E. met à disposition des travailleurs sociaux de nombreux outils pour répondre aux difficultés du quotidien, et particulièrement en matière de logement et de prévention de santé.

L'un des axes forts de notre action est le soutien aux personnes en souffrance psychique. C'est aujourd'hui plus de 1.700 personnes qui sont prises en charge par des associations spécialisées à Paris, dans le cadre d'un accompagnement social global.

Pour conclure, je voulais dire quelques mots des efforts engagés par le P.D.I.E. pour aider les artistes allocataires du R.S.A. Nous avons, en effet, totalement repensé notre plate-forme d'appui aux artistes pour renforcer l'évaluation et l'accompagnement individualisé pour une professionnalisation de leur projet. Nous allons également continuer à mieux outiller les référents des allocataires, qui se trouvent souvent face à des situations complexes qui nécessitent une prise en charge spécialisée.

Voilà, pour toutes ces raisons, je vous engage à voter ce projet à l'unanimité.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

M. SAUTTER a la parole.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Madame la Présidente, après la belle réponse brève d'Olga TROSTIANSKY, je me bornerai à trois remarques.

La première remarque, c'est que, contrairement à ce qui existe souvent en France, on n'est pas organisé avec des cloisons verticales, avec les uns s'occupant de l'insertion sociale et les autres s'occupant de l'insertion professionnelle. Je veux dire que les adjoints, évidemment, mais les services aussi travaillent vraiment très bien

ensemble et, de même, les services de la Ville ou du Département, avec des associations comme, par exemple, le PLIE, mais il y en a bien d'autres, ou la fondation FACE.

Donc, je pense que c'est un des facteurs d'efficacité et qui explique que nous parvenions à ce chiffre qui a été cité par Claire MOREL de 42.900 retours à l'emploi en 2011. En 2012, on le saura au mois de mars.

Ma deuxième remarque est une réponse à Mme MONTANDON. Je la remercie d'avoir évoqué la création d'entreprise par les chômeurs. J'étais, la semaine dernière, à l'inauguration... j'inaugurais le Salon des entrepreneurs avec le président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie et Mme Frédérique CLAVEL qui est la responsable de l'Agence pour la création d'entreprise, et une des créatrices de "Paris Pionnières" qui est une association qui accompagne des femmes, dont certaines sont au chômage, pour créer leur entreprise.

Je veux dire que nous avons un tissu assez riche d'associations, comme "Paris Initiative Entreprise", comme l'A.D.I.E., dont on a fêté la troisième boutique installée boulevard Sébastopol, comme "Paris Entreprendre", "Paris Pionnières", "les Boutiques de Gestion" qui aident les demandeurs d'emploi à créer leur entreprise. Vous avez eu raison de souligner que de nombreux jeunes notamment, mais pas seulement des jeunes, aussi des cadres de plus de 50 ans, ayant des débouchés limités du côté du salariat, dans les circonstances économiques actuelles, font le saut de créer leur entreprise. Nous leur proposons un accompagnement, nous leur proposons des financements, nous leur proposons même des hébergements, et je crois que c'est une des voies importantes qui permet de sortir du chômage.

Je réitère l'invitation de venir au forum du 19 février à la Grande Halle de La Villette qui, Madame BRUNO, est un forum métropolitain, c'est-à-dire qu'il est organisé à Paris, mais par l'ensemble des communes et départements de la métropole ; il y aura 200 employeurs, une quarantaine d'associations proposant des emplois d'avenir et de très nombreuses Missions locales, comme on l'a dit antérieurement.

Vous me demandez quel est le taux de réussite d'un forum. Si je prends le forum Paris pour l'emploi, 50.000 visiteurs en deux jours, 5.000 emplois ; vous voyez, c'est un sur dix. On peut penser que c'est peu, on peut penser que c'est beaucoup ; ce qui est sûr, c'est que c'est une voie efficace pour pourvoir les emplois qui sont difficiles à pourvoir ; c'est la raison pour laquelle, à la demande du Maire, on va doubler le nombre des forums en 2013.

Ceci dit, tout n'est pas parfait, les mères de familles monoparentales, les artistes, Olga en a parlé, les seniors de plus de 50 ans, ont des difficultés spécifiques pour lesquelles nous menons des actions spécifiques.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général et d'une personnalité qualifiée dans divers organismes.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Chers collègues, je vous invite à vous prononcer sur la désignation de représentants dans les organismes suivants :

Conseils de famille des pupilles de l'Etat du Département de Paris (R. 1 G) :

Premier Conseil :

- M. Romain LEVY,
- Mme Olga TROSTIANSKY.

Deuxième Conseil :

- Mme Olivia POLSKI,
- M. Pascal CHERKI.

Groupement d'intérêt public "Maison de l'Emploi de Paris" (R. 2 G) :

Titulaire :

- M. Christian SAUTTER.

Suppléante :

- Mme Léa FILOCHE.

Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Conseil d'administration) (R. 3 G) :

- Mme Danielle FOURNIER, en remplacement de M. Yves CONTASSOT, désigné le 24 septembre 2012, démissionnaire.

Association pour le dépistage des cancers de Paris (A.D.E.C.A. 75) (Conseil d'administration) (R. 4 G) :

- Mme Aline ARROUZE, titulaire, en remplacement de M. Alain LHOSTIS, désigné le 14 mai 2012 ;

- M. Alain LHOSTIS, suppléant, en remplacement de Mme Aline ARROUZE, désignée le 14 mai 2012.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (Conseil d'administration) (R. 5 G) :

- M. Guillaume HOUZÉ personnalité qualifiée, en remplacement de M. Michel ORIER, désigné le 19 mars 2012, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2013, R. 1 G à R. 5 G).

Modification de la composition de Commissions.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous informe que des modifications ont fait faites au sein des Commissions.

- Mme Seybah DAGOMA, démissionnaire, ne siègera plus en conséquence au sein de la 2e Commission en qualité de titulaire, ainsi qu'au sein de la 6e Commission, en qualité de suppléante.

- M. Loïg RAOUL intègre la 1ère Commission en qualité de titulaire.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Demain, nous reprendrons nos travaux.

Nous terminons le Conseil général.

Nous reprenons à 9 heures avec la 4e Commission.

Merci et bonne soirée.

(La séance est levée à vingt heures cinquante-cinq minutes).

Votes spécifiques.

Mme Isabelle GACHET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2013 DDEEES 1 G - Subvention et avenant à la convention pluriannuelle (3.070.000 euros) avec la Mission Locale de Paris (12e).

2013 DASES 65 G - Signature de la convention organisant l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA parisiens conclue avec l'Etat, Pôle emploi, la CAF de Paris, le CASVP, et la Mission Locale de Paris.

Votes spécifiés.

M. Alexis CORBIÈRE vote contre le projet de délibération SG 7 G.

Mme Danielle SIMONNET vote contre le projet de délibération SG 7 G.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2013 DVD 21-G Modification de la délibération 2012 DVD 90 G relative au marché d'exploitation d'une ligne de bus de quartier dans le 15e arrondissement.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2013 DASCO 1-G Subventions d'équipement mobilier aux collèges - 1ère tranche (1.144.000 euros).

2013 DASCO 2-G Subventions (55.628 euros) à divers collèges publics parisiens.

2013 DASCO 3-G Dotations (29.528 euros) à divers collèges publics parisiens.

2013 DASCO 8-G Participations aux charges de fonctionnement des collèges publics, pour travaux d'entretien courant, au titre de l'exercice 2013.

2013 DASCO 9-G Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2013-2014.

2013 DASCO 10-G Fixation des tarifs de restauration scolaire et d'internat pour la rentrée 2013 (collèges publics sauf cités scolaires).

2013 DASCO 11-G Fixation des tarifs de restauration dans les collèges publics en cité scolaire, pour l'année 2013.

2013 DASCO 13-G Approbation du changement de dénomination du collège Vincent d'Indy situé 8, avenue Vincent d'Indy (12e) en collège Germaine Tillion.

2013 DASCO 15-G Dotations complémentaires (35.813 euros) aux collèges - 1ère tranche au titre de 2013.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2013 DASES 51-G Subvention (300.000 euros) et convention avec la SA HLM 3F Résidences sociales de France (94300 Ivry-sur-Seine).

2013 DASES 92-G Participation (50.933 euros) et convention avec l' Association Nationale pour l'intégration des Handicapés Moteurs (ANPIHM) (7e) pour le financement de l'ULS Duployé.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2013 DASES 82-G Participations (619.600 euros) et conventions avec 11 associations de quartier intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse au titre de l'exercice 2013.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2013 DAJ 4-G Renouvellement de la convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit et de son annexe financière.

2013 DRH 1-G Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des secrétaires médicaux et sociaux du Département de Paris dans la spécialité médico-sociale

2013 DSTI 7-G Approbation de l'imputation des dépenses sur le budget du Département de Paris suite à la signature d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence pour la fourniture de licences logicielles GTS, de matériels de billetterie et de leurs maintenances associées.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2013 DDEEES 26-G Convention avec la Ville de Paris relative à la mise à disposition de locaux situés rue Jean Antoine de Baïf (13e).

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2013 DU 3-G - DF 1-G Approbation de la création d'un secteur distinct pour les cessions de biens immobiliers relevant du patrimoine départemental.

Mme Anne HIDALGO, M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteurs.

2013 DASES 3-G Subvention (4.000 euros) à l'association la Porte Ouverte (9e).

2013 DASES 4-G Subvention (10.000 euros) à l'association Médecins de l'Imaginaire (16e).

2013 DASES 9-G Subvention (10.000 euros) à l'association Tournesol (10e).

2013 DASES 14-G Subventions (163.600 euros) et avenant à convention avec l'association AURORE (15e) pour sa structure AURORE-EGO (18e) et à l'association SAFE (15e).

2013 DASES 25-G Subvention (4.000 euros) et convention avec la Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleur-se-s Immigré-e-s (20e) dans le cadre du programme Alimentation et Précarité initié par Paris Santé Nutrition.

2013 DASES 42-G Signature d'une convention entre l'Etat et le Département de Paris relative à la prise en charge financière par l'Etat de la santé scolaire à Paris.

2013 DASES 46-G Fixation des tarifs applicables à l'implantologie et aux soins dentaires prothétiques dans les centres de santé du Département de Paris.

2013 DASES 104-G Signature d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable avec la société TERPAN pour la fourniture et la livraison de pochettes individuelles personnalisées contenant un préservatif féminin lubrifié.

2013 DASES 107-G Signature d'une convention de coopération avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour la réalisation d'analyses médicales dans le cadre de leurs actions communes de dépistages et de lutte contre les grandes pathologies.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2013 DASES 13-G Participations (54.000 euros) et conventions avec l'association AURORE (15e) pour son CHRS SILOE (9e) et à l'association Intervalle-C.A.P. (7e).

M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2013 DASES 50-G Signature d'un contrat de transaction avec la société Domino Assist'M Paris, concernant les dépenses relatives à des prestations régulières et occasionnelles d'accompagnement de jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance du département de Paris.

2013 DASES 90-G Approbation du principe des modalités de lancement et d'attribution et autorisation de signer un marché pour la formation des assistants familiaux du Département de Paris (article 30).

M. Romain LEVY, rapporteur.

2013 SG 1-G Versement d'une cotisation (10.739 euros) pour 2013. Autorisation au Département de Paris d'adhérer à l'Union des Conseillers Généraux de France.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2013 DDEEES 14-G Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Durapole Paris (18e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2013 DA 1-G Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande relatifs à des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'expertise technico-financière de projets dans le cadre du

groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris, en trois lots.

2013 DA 2-G Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour les achats de fournitures et de services transverses recouvrant les besoins relatifs au fonctionnement des services de la Ville, et du Département de Paris.

2013 DA 11-G Signature avec les sociétés COSSEC/ECIAG, CONPAS COORDINATION, BUREAU VERITAS et TILALYS de marchés subséquents à bons de commandes (article 76 du code des marchés publics) sur les chantiers relatifs aux lots 1,2,3,4,5 dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la ville et département de Paris.

2013 DA 12-G Signature avec DARRAS & JOUANIN du marché subséquent à bons de commande (article 76) sur le fondement de l'accord-cadre pour des travaux Tous Corps d'Etat d'entretien, d'aménagement ou de modernisation des équipements municipaux et départementaux relatif au lot 1 relevant du budget municipal pour la réalisation de travaux dans les équipements V et Dpt.

2013 DAJ 1-G Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 29 janvier 2013.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2013 DDEEES 7-G Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association FACE Paris (20e).

2013 DDEEES 19-G Subvention (45.000 euros) et convention avec l'Association pour le Développement de l'Initiative Locale (ADIL) - Boutique de Gestion (14e).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2013 DDEEES 12-G Subvention (38.500 euros) et convention avec l'association ADAGE (18e).

M. Christian SAUTTER, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2013 DDEEES 8-G Subvention (410.000 euros) et convention avec l'association Carrefours pour l'Emploi (7e).

M. Christian SAUTTER et Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2013 DASES 21-G Approbation du principe et des modalités de lancement et d'attribution du marché à bons de commande relatif à l'exploitation d'un service de restauration sociale d'insertion du Département de Paris, sis 8 rue Santeuil (5e) et autorisation de signer le marché (article 30 du Code des marchés publics).

2013 DASES 26-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association ESPACES (92190 Meudon) pour une action d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre d'un jardin solidaire.

2013 DASES 65-G Signature de la convention organisant l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA parisiens conclue avec l'Etat, Pôle emploi, la CAF de Paris, le CASVP, et la Mission Locale de Paris.

2013 DASES 89-G Participation (30.000 euros) à l'association Les Artisans du Macadam (10e) pour son action d'aide à l'insertion socioprofessionnelle de personnes éloignées de l'emploi par l'activité de vente du magazine Macadam dans l'espace public.

2013 DASES 98-G Subvention (20.000 euros) et avenant à convention avec l'association Le Marché Solidaire (14e).

2013 DASES 99-G Subvention (10.200 euros) et convention avec l'association franco-chinoise Pierre Ducerf (3e).

2013 DASES 101-G Subvention (5.000 euros) à l'association Les Ateliers du Chaudron pour l'action Théâtre Moteur.

2013 DASES 103-G Signature d'un protocole d'accord en vue de la résiliation anticipée du bail commercial des locaux sis, 173-179 rue du Chevaleret (13e).

2013 DASES 120-G PDIE. Participation (250.000 euros) et convention avec l'association La Clepsydre (19e) pour une action de soutien psychologique d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2013 DDEEES 2-G Aide financière (90.000 euros) et convention avec l'association pour le développement d'une dynamique de l'économie sociale (ADDEL) pour la mise en oeuvre du dispositif local d'accompagnement dans le secteur des services à la personne.

2013 DDEEES 15-G Convention de partenariat avec SNCF et la FNARS dans le cadre du projet de coopération européenne "work in Stations".

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2013 DDEEES 32-G Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Coup de Main (93300 Pantin) pour la création d'une ressourcerie-recyclerie dans le 20e.

Mme Pauline VÉRON, Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteures.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2013 DAJ 5-G Communication de la liste des marchés attribués du 2 novembre au 26 décembre 2012.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maité ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADOSA, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, Mme Edith GALLOIS, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Stéphane MARTINET, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOÛ, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, M. Loïg RAOUL, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusées au sens du règlement :

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Excusée :

Mme Odette CHRISTIENNE.

Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commissions.

Deposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
8e	8e	1		Exécutif	MANSAT	CG	A	SG 7G-	Amendement technique	MANSAT	Adopté	11-févr-13
8e	8e	2		EELVA	BAUPIN, GAREL, FOURNIER, BOUTAULT, CHARZAT, CONTASSOT, DUBARRY, DUTREY, GIBOUDEAUX, LOPEZ, NAJDOVSKI ...	CG	A	SG 7G-	Autorité organisatrice du logement et évolution du mode de gouvernance	MANSAT	Adopté	11-févr-13
8e	8e	3		EELVA	BAUPIN, GAREL, FOURNIER, BOUTAULT, CHARZAT, CONTASSOT, DUBARRY, DUTREY, GIBOUDEAUX, LOPEZ, NAJDOVSKI...	CG	A	SG 7G-	Suppression de la réserve émise par la Ville relative à l'équilibre habitat-emplois	MANSAT	Rejeté	11-févr-13
1ère	8e	4		UMPPA	LEGARET, DATI, TREMEGE...	CG	A	SG 7-G	Schéma directeur de la Région d'Ile-de- France	MANSAT	Rejeté	11-févr-13
1ère	8e	5		UMPPA	LEGARET, DATI, TREMEGE...	CG	A	SG 7-G	Grand Paris	MANSAT	Rejeté	11-févr-13

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
8e	8e	6		PCF-PG	SIMONNET	CG	V	SG 7G-	Politique sanitaire régionale	MANSAT	Rejeté	11-févr-13
8e	8e	7		PCF-PG	SIMONNET	CG	V	SG 7G-	Projet "Triangle Gonesse"	MANSAT	Rejeté	11-févr-13
8e	8e	8			CORBIERE, SIMONNET	CG	V	SG 7G	Lycées et centres d'apprentissage	MANSAT	Rejeté	11-févr-13
2e	2e 7e	9		PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CG	A	DDEEES 13 G	Comité de suivi et de pilotage de la convention cadre Emplois d'avenir entre l'Etat et le Département de Paris	SAUTTER	Retiré	11-févr-13
Séance	4e	9a		Exécutif		CG	A				Adopté	11-févr-13
1ère	2e 7e	10		UMPPA	MONTANDON	CG	A	DDEEES 13 G	Mise en œuvre du dispositif "emplois d'avenir"	SAUTTER	Rejeté	11-févr-13

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
6e	6e	11	1	Exécutif		CG	Vnr	-	Insertion dans les conventions de la Ville d'une clause visant à lutter contre les discriminations	BOUYGUES	Adopté	11-févr-13
6e	6e	12		EELVA PCF-PG	GIBOUDEAUX, BAUPIN, CHARZAT, LOPEZ, SIMONNET, MANSAT	CG	Vnr	-	Centre social de la Croix St Simon (20e)	EL KHOMRI	Retiré	11-févr-13
Séance	6e	12a		Exécutif		CG	A			CAPELLE	Adopté	11-févr-13
6e	6e	13		PS-RGA	GIRARD	CG	Vnr	-	Maintien des urgences de l'Hôtel-Dieu	LE GUEN	Retiré	11-févr-13
6e	6e	14		PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CG	Vnr	-	Maintien des urgences de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu	LE GUEN	Rejeté	11-févr-13
Séance	6e	14bis	2	Exécutif		CG	Vnr			LE GUEN	Adopté	11-févr-13

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupes dépositaire	Auteurs	CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
6e	6e	15		PCF-PG	BROSSAT, BECKER	CG	Vnr	-	Situation des groupes hospitaliers de l'AP-HP pour 2013	LE GUEN	Rejeté	11-févr-13
Séance	6e	15bis	3	Exécutif		CG	Vnr			LE GUEN	Adopté	11-févr-13
1ère	6e	16		UMPPA	LEGARET, DUBUS	CG	Vnr		Association ASUD	LE GUEN	Rejeté	11-févr-13
6e	6e	17		EELVA	GAREL, DUBARRY	CG	Vnr	-	Accueil des mineurs isolés étrangers	LEVY	Retiré	11-févr-13
6e	6e	18		EELVA	GAREL	CG	A	DASES 100 G	Subvention à APEIS Paris	TROSTIANSKY	Adopté	11-févr-13
6e	6e	19		PCF-PG	BROSSAT	CG	A	DASES 100 G	Subvention à APEIS Paris	TROSTIANSKY	Retiré	11-févr-13
6e	6e	20		UMPPA	BERTHAULT, BURKLI, CARRERE-GEE, MENGUY, ROGER	CG	Vnr	-	Manque de places d'hébergement d'urgence pour les femmes	TROSTIANSKY	Rejeté	11-févr-13

Annexe n° 2 - Tableau des votes des groupes politiques.

Déposé en	Commission	n° de l'ordre du jour	n° de l'adoption	nature de l'adoption	Auteurs	CG ou CS	A V Vnr	n° de l'ordre du jour	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMITE
													CONTRE	ABST									
8e	8e	1		Exécutif	MANSAT	CG	A	SG 7G-	Amendement technique	MANSAT	Adopté	11-févr-13											X
8e	8e	2		EELVA	BAUPIN, GAREL, FOURNIER, BOUTAULT, CHARZAT, CONTASSOT, DUBARRY, DUTREY, GIBOUDEAUX, LOPEZ, NAJDOVSKI ...	CG	A	SG 7G-	Autorité organisatrice du logement et évolution du mode de gouvernance	MANSAT	Adopté	11-févr-13							X		X		
8e	8e	3		EELVA	BAUPIN, GAREL, FOURNIER, BOUTAULT, CHARZAT, CONTASSOT, DUBARRY, DUTREY, GIBOUDEAUX, LOPEZ, NAJDOVSKI ...	CG	A	SG 7G-	Suppression de la réserve émise par la Ville relative à l'équilibre habitat-emplois	MANSAT	Rejeté	11-févr-13	X				X		X		X		
1ère	8e	4		UMPPA	LEGARET, DATI, TREMEGE ...	CG	A	SG 7-G	Schéma directeur de la Région d'Ile-de-France	MANSAT	Rejeté	11-févr-13	X		X		X						
1ère	8e	5		UMPPA	LEGARET, DATI, TREMEGE ...	CG	A	SG 7-G	Grand Paris	MANSAT	Rejeté	11-févr-13	X		X		X						
8e	8e	6		PCF-PG	SIMONNET	CG	V	SG 7G-	Politique sanitaire régionale	MANSAT	Rejeté	11-févr-13			X		X		X		X		
8e	8e	7		PCF-PG	SIMONNET	CG	V	SG 7G-	Projet "Triangle Gonesse"	MANSAT	Rejeté	11-févr-13				X	X		X		X		
8e	8e	8			CORBIERE, SIMONNET	CG	V	SG 7G	Lycées et centres d'apprentissage	MANSAT	Rejeté	11-févr-13				X		X		X		X	
						CG		SG 7G			Adopté	11-févr-13				X		X		X			
						CG		DDEEES 1G			Adopté	11-févr-13											X
						CG		DDEEES 11G			Adopté	11-févr-13											X
						CG		DDEEES 27G			Adopté	11-févr-13											X
2e	2e 7e	9		PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CG	A	DDEEES 13 G	Comité de suivi et de pilotage de la convention cadre Emplois d'avenir entre l'Etat et le Département de Paris	SAUTTER	Retiré	11-févr-13											
Séance	4e	9a		Exécutif		CG	A				Adopté	11-févr-13											X

Déposé en	Commissaire Séance	n° Délib	n° Adossés	Commissaire dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A ou Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMITE
													CONTRE	ABST									
						CG		DEVE 22G			Adopté	11-févr-13											X
1ère	2e 7e	10		UMPPA	MONTANDON	CG	A	DDEEES 13 G	Mise en œuvre du dispositif "emplois d'avenir"	SAUTTER	Rejeté	11-févr-13	X		X		X						
						CG		DDEEES 13G			Adopté	11-févr-13											
6e	6e	11	1	Exécutif		CG	Vnr	-	Insertion dans les conventions de la Ville d'une clause visant à lutter contre les discriminations	BOUYGUES	Adopté	11-févr-13										X	
6e	6e	12		EELVA PCF-PG	GIBOUDEAUX, BAUPIN, CHARZAT, LOPEZ, SIMONNET, MANSAT	CG	Vnr	-	Centre social de la Croix St Simon (20e)	EL KHOMRI	Retiré	11-févr-13										X	
Séance	6e	12a		Exécutif		CG	A			CAPELLE	Adopté	11-févr-13										X	
						CG		DASES 47G			Adopté	11-févr-13										X	
6e	6e	13		PS-RGA	GIRARD	CG	Vnr	-	Maintien des urgences de l'Hôtel-Dieu	LE GUEN	Retiré	11-févr-13											
6e	6e	14		PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CG	Vnr	-	Maintien des urgences de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu	LE GUEN	Rejeté	11-févr-13			X		X					X	
Séance	6e	14bis	2	Exécutif		CG	Vnr			LE GUEN	Adopté	11-févr-13										X	
6e	6e	15		PCF-PG	BROSSAT, BECKER	CG	Vnr	-	Situation des groupes hospitaliers de l'AP-HP pour 2013	LE GUEN	Rejeté	11-févr-13			X		X					X	
Séance	6e	15bis	3	Exécutif		CG	Vnr			LE GUEN	Adopté	11-févr-13	X									X	
1ère	6e	16		UMPPA	LEGARET, DUBUS	CG	Vnr		Association ASUD	LE GUEN	Rejeté	11-févr-13	X		X		X			X			
6e	6e	17		EELVA	GAREL, DUBARRY	CG	Vnr	-	Accueil des mineurs isolés étrangers	LEVY	Retiré	11-févr-13											
6e	6e	18		EELVA	GAREL	CG	A	DASES 100 G	Subvention à APEIS Paris	TROSTIANSKY	Adopté	11-févr-13										X	
6e	6e	19		PCF-PG	BROSSAT	CG	A	DASES 100 G	Subvention à APEIS Paris	TROSTIANSKY	Retiré	11-févr-13										X	
						CG		DASES 100G			Adopté	11-févr-13											

Dépôt en	Commissaire	n° Délibéré	n° Adopée	Auteurs	CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMITE
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
6e	6e	20	UMPPA	BERTHAULT, BURKLI, CARRERE-GEE, MENGUY, ROGER	CG	Vnr	-	Manque de places d'hébergement d'urgence pour les femmes	TROSTIANSKY	Rejeté	11-févr-13	X		X		X						
					CG		DASES 119G				11-févr-13	PAS DE VOTE										